

UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 9 MARS 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

Mme MOULIN CIVIL Françoise, administratrice provisoire

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette
Mme GUELTON Sonia
M. TEBOUL Gérard
M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CHEVALIER Vèrène
M. MOUCHET Alain
M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. ALIBERT Laurent
Mme FAURE Joëlle
M. GIRAL Julien

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan
Mme MOULOUDI Sonia
M. ABID Mehdi
Mme ARMINOT Manon
M. LOWENSTEIN Fantin
Mme LEFEVRE Lora

Suppléants

M. GUYARD Mihai
Mme SEIGNARD Estelle

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier – Conseil régional d’Ile-de-France
Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val-de-Marne
Mme SERT Geneviève - Conseil départemental de Seine-et-Marne
Mme DEPRez Patrice – Mairie de Créteil
Mme CHAUDONNERET Camille, INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à Mme GUELTON)
Mme OLLIVIER-YANIV Caroline (procuration donnée à Mme FAURE)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée à M. GIRAL)
M. GERVAIS Frédéric (procuration donnée à Mme CADUSSEAU)
M. MOIGNARD Benjamin (procuration donnée à Mme GUELTON)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. TRUDY Thomas – Directeur général (procuration donnée à M. GIRAL)

M. CHOUMERT Anthony – Directeur général KCO Event (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. ADAM Jacques-Olivier, DAJG/DRV
- M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Mme Suzanne AKKARI
- M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services
- Mme BELO Joana, Directrice des Relations internationales
- M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Directeur de l'UFR de Médecine
- M. DURASTANTI Jean-Félix, Directeur de l'ESIFE
- Mme EVEN Estelle, Deloitte
- Mme GROS Clémence, Directrice de Cabinet adjointe
- M. JOURAND Jean-Marie, Directeur du service communication
- M. KHABOU Thomas, Vice-président étudiant
- Mme LARRUE Corinne, Directrice de l'Ecole d'Urbanisme de Paris
- M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion
- M. LEONEL Eric, Assesseur Formation tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels
- M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales
- M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, Chargé de mission Affaires institutionnelles, financières et communication
- Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE
- M. MAYNADIE Sylvain, Responsable du service hygiène et sécurité
- M. MONTFLORE Emmanuel, Pôle aide à la décision
- M. MORIN Christophe, Chargé de mission Formation et pédagogie
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR de Sciences et technologie
- Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
- Mme PASQUIER Claude, Directrice des services financiers
- Mme PERICHON Nathalie, Directeur de la DEVE
- M. POIRET Guillaume, Assesseur Patrimoine et Territoire
- Mme RANCHON Claire, Directrice de cabinet
- M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information
- M. SIOLY Renaud, Directeur général des services adjoint en charge des ressources humaines
- M. THEVENET Laurent, Assesseur aux Relations internationales
- M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information de l'administratrice provisoire	5
1.2 Approbation de délégations d'attribution du Conseil d'Administration à l'administratrice provisoire de l'université	13
2. VIE INSTITUTIONNELLE	16
2.1 Approbation de la donation par la Chancellerie des universités de Paris de la Maison de la Corée à la Cité universitaire	16
3. FORMATION ET RECHERCHE	18
3.1 Approbation des capacités d'accueil, attendus spécifiques et éléments pris en compte pour l'examen des vœux en première année de licence pour l'année 2018-2019	18
3.2 Approbation des capacités d'accueil et modalités d'examen des candidatures en première année de master pour l'année 2018-2019	5455
4. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	5658
4.1 Approbation de l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2017	5758
4.2 Information sur le rapport annuel de performance de l'établissement pour l'année 2017.....	8385
4.3 Approbation d'une remise gracieuse.....	9092
4.4 Approbation de sorties d'inventaire	9193
4.5 Approbation de la politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement pour l'année 2018	9597
5. PATRIMOINE	104106
5.1 Information sur le projet de rénovation de la dalle.....	104106
6. CONTRATS ET CONVENTIONS	109111
6.1 Approbation des contrats et conventions signés par l'administratrice provisoire depuis le 15 février 2018	109111
6.2 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président par intérim jusqu'au 14 février 2018.....	109111

La séance est ouverte à 13 heures 43 sous la présidence de Mme MOULIN CIVIL.

(Le quorum est atteint.)

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Bienvenue à tous dans ce Conseil d'Administration.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information de l'administratrice provisoire

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Un petit mot d'accueil particulier aux nouveaux élus étudiants qui ont rejoint ce Conseil d'Administration. Je leur demanderai, lorsqu'ils prendront la parole, de se présenter, afin que les administrateurs les repèrent d'emblée.

Je me sens assez nouvelle dans ce Conseil d'Administration, mais pas nouvellement élue. Je sais faire la différence entre le fait d'être élu et nommé. La transition est toute faite pour dire que cela fait trois semaines que j'ai été nommée administratrice provisoire de cette université. Je ne reviendrai pas sur les textes qui ont entériné cette nomination. Je souhaite juste rappeler que, évidemment, le recours à une administration provisoire est lié à un processus électoral qui, par deux fois, s'est révélé infructueux. Je pense que vous êtes bien placés, dans ce Conseil d'Administration, pour le savoir.

Ce n'était pas du tout pour faire de l'humour, mais vous êtes les mieux placés pour connaître cette situation. Je tenais néanmoins à la rappeler. C'est aussi lié, plus précisément d'ailleurs, à la démission du Président par intérim. C'est cet acte qui a engendré la nomination d'un administrateur provisoire.

Comme j'ai pu l'annoncer aux uns et aux autres dans des cercles très différents, en particulier j'ai reçu presque la totalité des membres de ce Conseil d'Administration, depuis trois semaines, j'assume bien sûr l'administration de cette université. Je ne commente pas davantage ce point.

J'assume aussi, et je pense que c'était une demande exprimée par beaucoup d'entre vous, le suivi des gros dossiers. Ce n'est pas qu'il y a de petits dossiers et de gros dossiers, mais je pense que des dossiers inquiétaient davantage, de crainte qu'ils ne soient abandonnés ou mis sous le tapis, précisément parce qu'il n'y avait pas de Président élu. Je les cite vraiment de façon non exhaustive et pas par ordre d'importance : ce sont la préparation de la rentrée 2018, dont nous aurons l'occasion de dire un mot tout à l'heure, ou l'appel à projet NCU. Ce dernier tenait à cœur à beaucoup d'entre vous. J'ai rencontré Christophe MORIN sur ce sujet, et une réunion a pu se tenir cette semaine autour de ce beau projet. Personne ne peut préjuger de son succès au PIA3, mais il est sur de bons rails.

Le dossier HCERES n'est pas l'un des moindres, pour cette université, il est très important cette année. Là aussi, rien n'est abandonné. Concernant le calendrier, il peut subsister encore quelques inquiétudes, mais nous ferons au mieux pour répondre dans les temps ou pour obtenir un petit délai si cela s'avérait nécessaire.

Je finis sur les questions relatives à la COMUE. Il y a eu un Conseil d'Administration de la COMUE récemment, et un COMEX est prévu lundi. J'y suis présente pour y représenter l'université.

Administration, suivi des dossiers et tenue des instances ordinaires – j'en redirai un mot dans quelques instants –, et je continue de mener d'un autre côté toutes les consultations nécessaires afin de trouver, évidemment dans la plus étroite concertation avec les acteurs concernés, c'est-à-dire vous tous et bien sûr au-delà, la meilleure issue possible à la vacance de présidence. Le lieu et le moment sont particulièrement bien choisis pour en appeler à votre responsabilité d'administrateurs

de cette université pour sortir d'une situation que je ne qualifie pas d'inquiétante mais qui est qualifiée d'inquiétante par beaucoup de celles et ceux que j'ai rencontrés. Je n'irai pas au-delà de ce que je viens de dire pour l'instant.

La situation est inquiétante parce que certains disent que, pour l'UPEC, en termes d'image, c'est peut-être dommageable. Je rajouterais que c'est aussi en termes de cohésion interne. Il y a bien sûr à trouver une issue, à la fois consensuelle et convaincante pour cette université qui, comme tout autre, le mérite.

À ce stade, il semble évidemment difficile d'envisager un autre scénario que le processus démocratique enclenché par les deux premiers jours d'élection. Je devrais arrêter dans quelques jours la date d'un Conseil d'Administration électoral ou électif – j'ai entendu les deux termes, je les reprends donc. Ce sera vraisemblablement le vendredi 6 avril. Entre-temps, vont se tenir régulièrement les instances qui étaient inscrites dans un calendrier connu de tous que j'ai souhaité ne pas trop bouleverser. J'ai fait changer une date, parce que je ne pouvais pas présider ce jour-là, et il m'incombe de le faire. Toutes les autres sont les dates qui avaient été, me semble-t-il, initialement retenues.

Nous avons bien eu une CFVU le 5 mars, et nous en aurons une le 19 mars. Nous aurons un CA, que j'ai fait rajouter parce qu'il faut bien penser à un CA ordinaire qui n'est pas trop percuté par le calendrier électif, qui aura sans doute lieu le 30 mars au matin – je pense que je peux l'annoncer car nous l'avons arrêté. Un CaC aura lieu lundi ; et un comité technique le 16 mars, initialement prévu à cette date. La date de la commission de la recherche a dû être effectivement changée, tout simplement parce que le 26 mars je ne pouvais être présente, il aura donc lieu le 19 mars.

Toujours dans les propos liminaires que j'ai prévu de tenir devant vous, je voulais faire un petit point sur celles et ceux qui vont être à mes côtés pour exercer l'administration provisoire. Je le dis d'entrée de jeu, toute liste peut susciter des commentaires, donc je m'y attends. Néanmoins, je vais vous expliquer comment j'ai

procédé. Bien sûr, en tant qu'administratrice provisoire, il ne m'incombait pas de m'entourer d'une équipe dite politique, car ce n'est pas le but de l'administration provisoire. Je ne suis pas Présidente élue de cette université, donc j'ai souhaité m'entourer de chargés de mission. D'abord, c'est le fruit de consultations, j'ai posé beaucoup de questions à un nombre de personnes assez important, dont les directeurs de composantes, mais pas seulement. C'est la première chose que je voulais dire.

Deuxième chose, cette équipe n'est pas au complet. Je vais vous annoncer une liste incomplète, en cours de constitution, ce qui dit peut-être quelque chose d'important qui est la difficulté de l'exercice dans la configuration d'une administration provisoire. Après tout, je suis en train de mobiliser des personnes à qui je ne sais et ne peux pas dire jusqu'à quand elles vont devoir travailler avec moi. Au mieux, ou au pire, je ne sais pas comment il faut le dire, ce sera jusqu'au 6 avril. Si l'on a un Président ou une Présidente élu ce jour-là, l'administratrice provisoire tombera et les chargés qui l'auront accompagnée aussi, mais si l'élection est infructueuse, nous devons un peu continuer. Je voulais vraiment insister là-dessus.

Avant de délivrer la liste de ces chargés de mission, je veux rappeler que j'ai rencontré, à la demande du cabinet qui m'avait un peu précédé sur mon arrivée, et je pense que c'était important, la totalité des Vice-présidents démissionnaires. Je tiens à le dire devant vous. Evidemment, la totalité d'entre eux a été très précieuse dans cette rencontre initiale, parce que j'avais besoin d'avoir une vision, et une visibilité peut-être plus qu'une vision, sur la plupart pour ne pas dire la totalité des dossiers de cette université. Ils ne sont pas là, mais je tiens à les remercier, parce que je pense que j'avais besoin de cette appréhension la plus complète possible, à la fois des dossiers et des questions d'actualité de cette université.

Ensuite, sur la méthode que j'ai suivie pour coopter les chargés de mission, je ne vais pas tergiverser. Je n'ai pas cherché à constituer une équipe politique, j'ai même plutôt

visé le pragmatisme, voire l'opérationnalité, donc prioritairement les assesseurs, celles et ceux qui étaient assesseurs des Vice-présidents sortants. Cela peut être discutable, mais je le dis en toute transparence, ce sont eux que j'ai visés. Ils n'ont pas tous accepté. Après, j'ai continué ma quête. Certains ont répondu à l'appel, d'autres ont préféré ne pas poursuivre ou entamer quelque chose de nouveau avec moi, pour des raisons complètement entendables, en tout cas qui les regardent complètement.

Il y a plus d'hommes que de femmes, pour l'instant, cela ne veut pas dire que cela ne va pas changer dans les prochains jours, car je vous l'ai annoncé, cette liste est incomplète. Ils sont là cet après-midi, je tiens à les remercier d'avoir accepté de travailler à mes côtés pour ce temps indéterminé.

Je remercie Alexandre MAITROT DE LA MOTTE qui sera sur les affaires institutionnelles, juridiques et financières. Je veux que vous compreniez ce qu'il y a derrière ces mots, c'est principalement la préparation du Conseil d'Administration. Nous avons évoqué aussi les questions de ressources humaines ainsi que celles traitables dans le cadre de ce Conseil d'Administration et la communication.

Eric LEONEL est sur la question de la formation tout au long de la vie et des partenariats, ce qui était déjà le cas.

Guillaume POIRET est sur les questions de patrimoine.

Christophe MORIN, que j'ai rencontré à l'occasion de CFVU, a bien voulu accepter être sur la question large de la formation. C'est un portefeuille que j'ai séparé en deux : d'un côté, les questions de formation et de pédagogie ; et il y aura un volet vie étudiante, vie de campus auquel j'ai rajouté le développement durable, parce que je pense qu'il y a des choses à faire de ce côté-là. C'est une mission que je confie à Anne GOULLET DE RUGY.

Laurent THEVENET sera sur les relations internationales.

Gérard LASFARGUES sera sur les questions de recherche en santé – il était déjà sur ce créneau.

Je m'arrête là parce que, sur le numérique, sur la recherche hors santé et sur la COMUE en particulier, c'est en cours de validation – cela ne veut pas dire que c'est exhaustif là non plus. Je ne peux pas annoncer des noms de personnes qui n'ont pas confirmé leur participation.

Je voulais dire aussi, et je finis ce point, que je ne souhaitais pas non plus m'entourer d'une armada de chargés de mission. Il faut savoir raison garder, si je devais arrêter le 6 avril, à quoi cela rimerait-il que j'aie autour de moi 20 personnes ? On ne peut pas tout partager, etc.

Cela fera quand même une dizaine de personnes en tout. Encore une fois, je les remercie d'avoir accepté, parce que ce n'est pas tout à fait aisé d'abord été assesseur de Vice-Président démissionnaire et donc par la force des choses être démissionnaire soi-même et d'être de nouveau mobilisé.

J'ai deux derniers mots à dire, dont un sur le budget, puisque j'ai beaucoup été interrogée par les uns et les autres depuis ma prise de fonction. Bien sûr, ici, vous vous en souvenez parfaitement bien, le budget n'a pas été voté au mois de décembre. À tous ceux qui m'ont posé la question, j'avais tranquillement répondu, parce que je savais déjà la réponse, que ce serait le recteur d'académie qui arrêterait le budget, ce qu'il a fait le 1^{er} mars – j'ai le papier sous les yeux. C'est le budget initial 2018 de l'université Paris Est Créteil, qui est arrêté sur la base du projet présenté en séance le 15 décembre 2017 – cela ne peut pas être autrement. Maintenant, deux choses : l'exécution de ce budget relève complètement des compétences de cette université, et il y aura bien un budget rectificatif, dont je ne vous annonce pas la date parce que nous n'en savons rien pour l'instant. Il est bien prévu dans le cours normal des choses qu'il y ait un budget rectificatif qui, comme son nom l'indique, rectifiera ce qui devra l'être.

Dernier mot, nous sommes vendredi 9 mars, il n'aura échappé à personne que, demain, c'est le 10 mars et, surtout, pour l'université Paris Est Créteil, une journée extrêmement importante, la journée portes ouvertes. Il me semble important de le rappeler. Je souhaite vraiment très sincèrement que cette journée portes ouvertes puisse accueillir le maximum d'élèves, leurs familles et des enseignants, beaucoup du second degré, bien sûr, pour que l'UPEC continue à assurer sa belle mission de service public.

Voilà ce que je voulais dire à l'entrée de ce Conseil d'Administration.

Si vous souhaitez réagir à mes propos liminaires, vous pouvez évidemment le faire.

Mme FAURE.– Il me semble que c'est une période extrêmement cruciale pour le personnel puisque, malgré mon intervention, je n'ai toujours pas de document sur la campagne d'emplois, ce qui a été déclaré sur l'application. Mettre une personne à la fois la communication, le financier, les affaires juridiques et le personnel fait vraiment beaucoup, parce que nous sommes vraiment dans une période vraiment cruciale pour les personnels.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Je vais lever une ambiguïté, veuillez m'excuser. Je comprends le sens de votre interrogation. Je n'ai pas levé cette ambiguïté avant, parce qu'il me semblait que, dans ce que j'avais dit, on pouvait peut-être l'entendre. C'est bien lié à ce que doit faire ce Conseil d'Administration mais je ne pense pas avoir à l'esprit, puisqu'il s'agit de M. MAITROT DE LA MOTTE, puisque nous parlions de ressources humaines, qu'il sera sur tous les sujets, y compris la campagne d'emplois pour les personnels administratifs, etc. Je ne pense pas que cela aille dans ce détail, puisque cela a l'air de vous inquiéter.

De toute façon, il est bien évident que, surtout sur ce sujet, le Directeur Général des services et moi-même en tant qu'administratrice provisoire de cette université serons complètement sur ce sujet. N'ayez vraiment pas de crainte particulière. J'espère que mes propos vous auront rassurée.

Mme GUELTON.– Je souhaite un complément par rapport à la question de tous ces sujets, allez-vous redistribuer les thématiques ? Vous avez dit que tous les chargés de mission ne sont pas encore nommés. Est-ce ce que vous vouliez dire ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Vous avez entendu qu'il y a une personne sur la recherche hors santé, donc il faudra que je m'entoure de quelqu'un sur la question de la recherche. Cela veut dire préparation des conseils, etc., c'est aussi pour être dans une opérationnalité que tout le monde comprendra, donc préparer en particulier les conseils centraux.

M. BÉLIER.– Dans le même ordre d'idée, le développement durable peut-il être considéré comme relevant d'une gestion de l'urgence ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– C'est l'administratrice provisoire qui va vous répondre et pas la citoyenne. Je voulais vous dire qu'il est difficile pour moi de parler de vie de campus sans que cette question soit au centre. C'est lié aussi au patrimoine. Cela ne veut pas dire qu'il y aura une mission spécifique. Ce qui m'intéresse est la vie étudiante et la vie de campus. J'ai ajouté effectivement le développement durable, parce que cela me semblait lié aussi au périmètre de la vie de campus. Je ne le place pas comme un dossier ultra-prioritaire de cette université. Il y a vraiment beaucoup d'autres sujets,

M. BÉLIER.– Cela peut tout à fait être un dossier prioritaire, mais aussi politique.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– J'ai bien compris. Après, il y a tellement d'autres choses à traiter...

Si vous êtes d'accord, nous abordons l'ordre du jour. Tout le monde aura compris qu'il est copieux, avec un certain nombre de sujets, dont le compte financier.

Toujours dans le premier chapitre, vie de l'établissement, nous avons un point relatif à l'approbation de délégations d'attribution du Conseil d'Administration.

1.2 Approbation de délégations d'attribution du Conseil d'Administration à l'administratrice provisoire de l'université

M. BASQUIN.– Suivant les dispositions législatives et réglementaires du Code de l'éducation, dès lors qu'un nouvel exécutif se met en place dans une université, qu'il s'agisse d'un Président élu ou d'un administrateur provisoire, il importe pour l'organe délibérant, à savoir le Conseil d'Administration, d'examiner la possibilité de déléguer un certain nombre de ses attributions à l'exécutif, en l'occurrence l'administrateur provisoire. Cette faculté est très précisément encadrée par les textes, à la fois quant à la nature des actes pouvant être délégués et leurs modalités.

Nous vous proposons, cet après-midi, de reprendre l'étendue de la délégation d'attribution que le même organe délibérant avait consenti, il y a environ deux ans, à M. MONTAGNE lorsque celui-ci avait été élu. Il s'agit de quatre thématiques, dont deux sont particulièrement saillantes :

- la délégation de l'approbation des conventions, concrètement la signature des conventions ;
- deuxième point très importants et directement opérationnel, la possibilité d'engager des actions en justice ;
- peut-être de manière moins – je ne dirais pas anecdotique mais – fréquente quant à leur usage, l'acceptation des dons et legs, qui sont assez rares ;
- et un quatrième point, de fait, est mis davantage pour mémoire et par respect du parallélisme avec la délégation antérieure, la possibilité d'adopter certaines décisions budgétaires modificatives techniques. En l'occurrence, cela ne sera pas opérant puisque, cette année, de fait, la compétence a été transférée au recteur d'académie. Nous vous l'avons présenté presque pour mémoire, dans un souci profond d'analogie avec le dispositif antécédent.

L'idée est effectivement d'avoir un fonctionnement très fluide, parce que tous les jours arrivent à la signature cinq à dix conventions. Si cette attribution n'est pas

déléguée, il faudrait probablement réunir un Conseil d'Administration toutes les semaines ou tous les 15 jours, donc vous imaginez la difficulté pratique. Cette délégation vise un fonctionnement fluide et efficace de notre université.

Là aussi, comme en tout domaine, la délégation implique le compte rendu, et c'est pourquoi en particulier pour les conventions, à chaque séance du Conseil d'Administration, en fin de réunion, nous vous rendons compte des mesures qu'a prises l'exécutif en votre nom. C'est le vieil adage, toute délégation de responsabilité implique un compte rendu. C'est bien comme cela que nous concevons les choses.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Y a-t-il des questions ? C'est un point soumis au vote.

M. TEBOUL.– Vous avez insisté sur l'importance des textes. En tant que juriste, je ne peux qu'être d'accord avec vous. A ce sujet, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a, à l'article 3 de l'ancienne délibération, et à l'article 3 de la nouvelle délibération, celle proposée aujourd'hui, ce qui est soit une coquille, soit une erreur, ou en tout cas une imperfection. Il ne s'agit pas du troisièmement, qui est combiné au 13^e alinéa du IV de l'article L.712-3, mais du sixièmement, car c'est l'article L.712-3 sixièmement qui autorise le Président à engager toute action en justice. Vous avez d'ailleurs dit que c'était une fonction importante, ce qui est vrai. Il faut savoir que le fondement textuel est celui-là. A mon sens, c'est plutôt une erreur qu'une coquille, parce qu'elle est répétée dans le temps, dans l'ancienne et dans la nouvelle délibération.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Cela a été corrigé dans la dernière version qui vous a été adressée, sauf erreur de ma part.

M. LEVRAT.– En effet, cela a été corrigé hier ou avant-hier.

M. TEBOUL.– J'ai l'ancienne et, comme je l'ai remarqué, je voulais attirer l'attention.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Vous faites bien, car l'erreur aurait pu subsister. Je l'ai en rouge dans mon exemplaire, et cela a été corrigé et renvoyé aux administrateurs.

J'admire quel lecteur vous êtes.

M. TEBOUL.– Je regarde les textes.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Tout administrateur doit le faire, pas seulement les juristes.

M. TEBOUL.– Les juristes s'en aperçoivent plus facilement.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Y a-t-il des questions ou des commentaires, avant que je mette aux voix ce point ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Y a-t-il des oppositions ? Aucune.

Y a-t-il des procurations d'opposition ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Aucune.

M. LEVRAT.– Il faut annoncer les procurations.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Vous verrez, je serai tout à fait opérationnelle à la prochaine instance.

M. LEVRAT.– Mme CADUSSEAU a reçu procuration de M. GERVAIS, Mme GUELTON a reçu procuration de M. HITTINGER et de M. MOIGNARD, Mme FAURE a reçu procuration de Mme OLLIVIER-YANIV, Mme CHEVALIER a reçu procuration de M. CHOUMERT et M. GIRAL a reçu procuration de Mme CIABRINI et de M. TRUDY.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Y a-t-il des procurations d'abstentions ?
Aucune.

Tout le reste est réputé pour.

Merci.

Les délégations d'attribution à l'administratrice provisoire de l'université sont adoptées à l'unanimité.

C'est une marque de confiance ; je peux ajouter ce petit commentaire.

M. LEVRAT.– Absolument.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Approbation de la donation par la Chancellerie des universités de Paris de la Maison de la Corée à la Cité universitaire

Mme BELO.– Il s'agit tout simplement de la construction d'une maison supplémentaire à la CIUP, la première depuis 1969, qui appartenait à l'Etat mais qui a fait l'objet d'une convention entre les 13 universités de Paris et l'Etat, le terrain appartenant à l'Etat. La maison est prête, elle va être livrée au mois de mars. Il est question, maintenant, tout simplement, d'officialiser la donation des 13 universités de Paris à la CIUP pour qu'elle puisse gérer la maison qui mettra à disposition 250 chambres supplémentaires pour les étudiants coréens aux niveaux master et doctorat.

Comme les 13 universités de Paris doivent le faire, il s'agit d'approuver l'acte de donation des universités à la CIUP pour la gestion et donc autoriser le recteur d'académie et le chancelier des universités de Paris à établir tous les actes qui permettent la gestion et l'ouverture de cette maison courant mars.

M. TEBOUL.– La fondation doit être créée avant le mois de mars 2018, donc je suppose qu'elle existe déjà, n'est-ce pas ?

Mme BELO.– Oui, nous avons été sollicités par la chancellerie pour nous prononcer très rapidement sur le vote en CA puisque, visiblement, il ne manque que l'UPEC.

M. TEBOUL.– La fondation existe déjà : comment est-elle organisée ?

Mme BELO.– Je ne pourrais pas vous répondre.

M. TEBOUL.– Notamment, dans les instances qui la dirigent, quelles sont les répartitions et les garanties qui peuvent être données ?

Mme BELO.– Je ne peux pas vous répondre à ce sujet, sincèrement. Je pourrais rechercher les informations sans aucun problème, mais je n'ai pas les éléments pour répondre à ce projet.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Est-ce par rapport à la construction ou la gestion de la maison ?

Mme BELO.– Elle est déjà construite, elle sera livrée courant mars, mais pour que la CIUP puisse en assurer la gestion et commencer à mettre en location les chambres, il faut que les 13 universités actent dans leur Conseil d'Administration une donation pure et simple des 13 universités à la CIUP.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Nous chercherons les éléments.

M. TEBOUL.– Ce point n'est pas négligeable. Cela peut quand même avoir des conséquences sur la manière de gérer ensuite, puisque c'est la fondation qui gèrera la maison. Un droit de regard peut être donné,

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est comme pour les autres maisons de la Cité internationale universitaire de Paris.

M. TEBOUL.– M. TEBOUL. – C'est pour comprendre comment cela se présente.

M. PELLET.– C'est anecdotique, mais est-ce que ce sera la Maison de la Corée, c'est-à-dire des deux Corée ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est l'histoire qui le dira.

M. PELLET.– Cela rejoint peut-être la question de mon collègue.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Vous sentez-vous suffisamment informés pour passer au vote ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Y a-t-il des oppositions ? Aucune.

Y a-t-il des procurations d'opposition ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Aucune.

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Aucune.

Le reste est pour.

La donation par la Chancellerie des universités de Paris de la Maison de la Corée à la Cité universitaire est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1 Approbation des capacités d'accueil, attendus spécifiques et éléments pris en compte pour l'examen des vœux en première année de licence pour l'année 2018-2019

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – Nous abordons maintenant un sujet en lien avec la rentrée 2018, que ce soit pour la licence ou pour le master, dont je ne doute pas que les contenus vous aient déjà beaucoup occupés dans les débats que vous avez pu avoir au sein de ce Conseil d'Administration. J'ai lu avec beaucoup d'attention la motion que vous aviez effectivement adoptée lors du CA du 9 février. Le contexte national a un tout petit peu changé entre-temps, puisque la loi a été votée. Elle a même été publiée ce matin au Journal officiel – c'est le hasard, je n'y suis pour rien. Elle a d'ailleurs été jugée non anticonstitutionnelle, puisqu'un certain nombre de référés avait été déposé – nous le savons depuis hier.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a prévalu sur les contenus de la loi orientation et réussite des étudiants. Je pense que vous êtes parfaitement tous informés de ce qui a prévalu. Je vais plutôt parler du présent et de l'avenir et appeler peut-être votre attention. En effet, nous allons procéder à un vote dans quelques instants, non sans avoir échangé sur la question. Il y a très peu d'attendus nationaux et locaux dans cette université, au regard de l'ensemble des formations. Nous sommes déjà de toute façon sur Parcoursup. Je veux attirer votre attention sur l'importance qu'il y a sûrement à voter des capacités d'accueil mais, surtout, l'importance des éléments à prendre en compte pour l'examen des vœux. Il y a derrière tout cela un souci pour toutes les universités, pas celle-ci en particulier, de sécurisation juridique de la procédure, en particulier sur les éléments pris en compte.

Outre le fait que c'est une information évidemment précise que l'on doit aux élèves, peut-être faut-il rajouter que l'explicitation de ces éléments sécurise juridiquement l'université et la procédure, surtout. C'est exactement l'argument que j'ai développé l'autre jour en commission de la formation et de la vie universitaire, qui a d'ailleurs approuvé. C'est un avis consultatif mais elle a donné son aval. Ces éléments sont opposables : un candidat peut vraiment demander le motif de son refus ou de son classement, le cas échéant, et l'université, par le biais de la formation concernée, doit apporter une réponse et ne peut s'appuyer que sur ces éléments affichés. Je pense qu'il est important d'entendre cela, je ne serai pas plus longue sur le sujet.

L'autre conséquence, en dehors de la sécurisation juridique, est le fait que ne pas retenir des capacités d'accueil revient finalement à exposer l'université à recevoir sans limite.

Je rappelle d'ailleurs que ces capacités d'accueil ne sont pas nouvelles et ne sont pas liées exclusivement à la loi ORE. On a évidemment affiché des capacités d'accueil dans les formations depuis bien longtemps – je ne connais pas la date.

Je voulais appeler votre attention sur ces points.

Nous allons présenter et, bien sûr, nous ouvrirons le dialogue pour donner suite à cette présentation.

Mme PERICHON. – Bonjour à tous.

Je vais commencer par me présenter, car je ne suis pas sûre que tout le monde me connaisse dans l'assemblée. Je suis Nathalie PERICHON, responsable du service pilotage de l'offre de formation au sein de la DEVE. En l'absence de directeur de la DEVE, j'ai été sollicitée pour présenter ces différents éléments.

Nous allons commencer par les capacités d'accueil. Je vais passer un peu rapidement sur cette première diapositive sur la méthodologie et le calendrier qui a été le nôtre cette année, qui a été particulièrement chaotique. En effet, vous avez été les premiers concernés et à le voir, nous avons eu les informations un peu au compte-gouttes. Nous avons été obligés de faire les choses très rapidement, dans des temps très contraints. J'espère que, l'année prochaine, nous pourrons faire mieux.

Cela s'est déroulé en deux phases, une première phase sur la consultation des composantes sur leur capacité d'accueil en licence première année et en PACES puis, début décembre, un dialogue de gestion avec le rectorat pour les déterminer définitivement et, ensuite, à partir de mi-décembre, un retour vers les composantes pour leur demander les attendus spécifiques, les caractéristiques des formations et évidemment les éléments qui vont servir à sélectionner les candidatures.

Ensuite, une décision importante a été prise en Comité de Direction au mois de janvier, à savoir : à titre conservatoire, l'établissement a décidé de conserver l'ensemble de ses filières ex-catégorie 4 dans APB comme sélectives.

Concernant les capacités d'accueil proprement dites, je vais faire un petit bilan du dialogue de gestion avec le rectorat. Il n'y a pas de diminution des capacités d'accueil par rapport à l'année dernière, mais plutôt des augmentations. Nous avons négocié un maintien pour certaines filières et, à la demande du rectorat, l'intégration de la phase 3 bis dans les capacités pour certaines licences.

Néanmoins, certaines capacités ont augmenté, parce que c'était la volonté de certaines composantes, notamment je citerais rais l'UFR AEI qui a augmenté ses capacités d'environ 90 places sur les filières listées sur la diapositive.

Ensuite, le rectorat nous a demandé d'augmenter nos capacités dans les filières dites en tension, notamment STAPS, mais également LEA (anglais et espagnol), en sciences de l'éducation et en économie et gestion.

Vous avez un petit résumé de l'ensemble des augmentations que cela a donné. Nous avons à peu près 290 places supplémentaires en L1, ce qui fait un total de capacité d'accueil pour la L1 d'environ 6 145 places au total. Nous en avons 875 pour la PACES et, pour les DUT – je n'en parle pas ici mais je vais quand même vous citer les capacités d'accueil des DUT –, cela se situe aux alentours de 1 200 à 1 300 places pour les deux IUT.

Concernant les attendus spécifiques en L1, seulement une mention a été un peu obligée de définir des attendus spécifiques, puisqu'il n'y avait pas d'attendus nationaux, notre licence dérogatoire administration et échanges internationaux. La composante les a définis, et nous les avons déclarés dans Parcoursup.

Concernant les autres licences, il y a très peu d'attendus spécifiques, les composantes se sont contentées des attendus nationaux. Nous avons des attendus spécifiques principalement dans nos ex-licences sélectives, ex-catégorie 4, et ce sont des attendus généralement en langue et en informatique. J'ai mis un exemple sur une licence en informatique et management.

Voilà pour les attendus.

Concernant les éléments d'appréciation des candidatures en L1, très peu de pièces complémentaires ont été demandées par les composantes. Le VP CFVU de l'époque avait proposé une formulation générale : prendre en compte l'ensemble des résultats scolaires et/ou universitaires et les expériences professionnelles et/ou personnelles. Un certain nombre de composantes a donc adopté ces éléments d'appréciation pour

leurs candidatures, d'autres ont préféré prendre des éléments d'appréciation nationaux, notamment la filière STAPS. Etant donné la forte pression qui existe sur cette licence, il y a eu des préconisations nationales et l'ensemble des licences STAPS de la France a adopté les spécifications qui sont listées dans cette diapositive. C'est la seule licence où c'est si précis. Sinon, ce sont les résultats scolaires, les bulletins, le résultat du Bac, les choses habituelles, les relevés de notes, etc.

J'ai terminé pour les L1.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – J'ai oublié de spécifier qu'un certain nombre de moyens a été prévu pour accompagner les universités dans le déploiement du plan étudiants. Ce sont des questions que nous avons abordées en Comité de Direction, lors des deux dernières séances, pour adopter ensemble une méthodologie commune par rapport à ces moyens. Ces moyens sont essentiellement pour aider à la mise en place des directeurs d'études ou équivalents. Je pense qu'une certaine liberté a été mise en avant par les composantes parce que, d'abord, parfois, cela existait déjà, ou d'autres composantes souhaitaient plutôt avoir un autre type d'encadrement.

C'est essentiellement aussi pour accompagner la mise en place de dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants. Là aussi, en ne réinventant pas ce qui existait déjà dans les composantes, parfois en l'enrichissant, parfois en réorientant un peu ce qui existait.

Voilà ce que je voulais rappeler.

M. MOUCHET. – Je suis enseignant-chercheur au département STAPS. Je voudrais vous fait part d'une question et d'une remarque de la part du directeur du département sur ces chiffres. La question concerne une **dé**formation à propos du DEUST Métiers de la forme. On a affiché 25 places. Après une dernière concertation avec les responsables de la promotion concernée, ils souhaiteraient si possible redescendre à 20 pour pouvoir garder cinq places attribuables par la voie d'eCandidat, de façon à pouvoir prendre davantage en compte l'expérience professionnelle de ces candidatures par

rapport à des jeunes lycéens. C'est une formation quand même très spécifique. C'est un aspect important, y compris pour la réussite de ces étudiants.

La remarque concerne la capacité d'accueil qui ne cesse de croître. Nous avons bien conscience de la forte pression sociale. Le directeur est effrayé par les 40 places qui sont dans la colonne Réserve de places : elles représentent, uniquement pour les STAPS, environ 35 % du nombre total. Si ces places nous sont imposées, nous ne pourrions pas fonctionner. Il y a eu des demandes de moyens exceptionnels effectuées mais, malgré cela, je vous livre ses termes, il se dit très effrayé pour la prochaine rentrée.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Sur le début de votre intervention, si je comprends bien, c'est 25 dont cinq, n'est-ce pas ?

M. MOUCHET.– Oui.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Cela ne change pas le chiffre global de 25.

M. MOUCHET.– Il faudrait afficher 20, si possible, pour pouvoir attribuer les cinq autres par un autre biais.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Nous pouvons rajouter une ligne de cinq avec eCandidat, c'est la demande.

Mme PERICHON.– Sur Parcoursup, il est affiché à l'heure actuelle 25 places. Normalement, ces places sont pour les primo-arrivants, réservées aux néobacheliers et aux réorientations internes et externes de notre établissement et des établissements extérieurs.

Si vous souhaitez baisser la capacité à 20, nous serons obligés de demander au rectorat de le faire, puisque nous n'avons du tout la main sur les capacités sur Parcoursup. Vous souhaitez que les cinq places dont vous parlez soient réservées à des personnes qui ont déjà une expérience professionnelle. Effectivement, c'est la première fois que le DEUST est sur Parcoursup, d'habitude il n'y est pas. Assez peu de néobacheliers, jusqu'à maintenant, reentraient dans cette formation. Effectivement,

nous allons essayer, de notre côté, de voir avec le rectorat si c'est possible, mais je ne vous garantis absolument pas l'aboutissement de votre requête.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Sur le deuxième point, sauf erreur de ma part, les capacités d'accueil ont bien été validées par les directeurs de composante.

M. MOUCHET.– C'est sur la réserve de places qui est affichée.

Mme PERICHON.– La réserve de places qui est affichée est vraiment si jamais nous avons... Si mes souvenirs sont bons, il est vrai que, cette année, nous l'avons utilisée en STAPS, puisque nous avons beaucoup plus de demandes que de places. Le rectorat l'a utilisée, mais pas dans sa globalité. Cette année, nous avons 40 places, mais comme l'année dernière, il me semble, il n'y a pas eu d'augmentation particulière.

M. MOUCHET.– Oui, mais la capacité a augmenté.

Mme PERICHON.– Comme l'a dit Madame l'administratrice, ces capacités ont augmenté avec une contrepartie financière.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– On peut juger que ce n'est pas suffisant, mais il y a bien une contrepartie financière.

Mme PERICHON.– J'ajouterais quand même une petite alerte, la contrepartie financière est contre inscriptions fermes. Il faut vraiment avoir les inscrits. Sinon, la contrepartie financière risque d'être un peu érodée. On est un peu serré dans cette filière. Cela va être compliqué. C'est l'une de nos seules filières, cette année, qui fait le plein et qui est au-dessus de sa capacité d'accueil.

M. TEBOUL.– Concernant les questions de formation juridique, il est mentionné dans les attendus que les élèves du secondaire doivent avoir suivi un module Découverte du droit. Je voulais savoir depuis combien de temps ce module existe, parce que les demandes pour s'inscrire d'un certain nombre de personnes qui n'auraient pas encore suivi ce module pourraient être mise en cause si effectivement ce module Découverte du droit est de formation récente. Qu'en est-il dans ces cas particuliers ? Va-t-on leur

opposer un refus dû au fait que l'attendu par nature même ne peut pas être examiné comme établi ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Je vous avoue que je ne sais pas depuis quand ce module est en place.

Mme FAURE.– Cela a été un peu anticipé. Depuis un an, un module développé par l'université Paris II a été généralisé. Ils pensaient pouvoir le généraliser cette année à toute la France, mais il y a beaucoup d'étudiants et de connexions, donc ce n'était pas possible.

Effectivement, cet élément est resté dans l'attendu mais, lorsque la faculté de droit a rendu ses attendus, elle aurait pu le barrer, parce que l'on pouvait moduler les attendus. Je ne pense pas que ce sera opposable. En échange, les juristes ont trouvé une solution, puisqu'ils ont mis en place un texte de positionnement qui est plus qu'indicatif. Quand on se connecte, avant de pouvoir poursuivre, on doit obligatoirement faire un test de positionnement de prérequis en droit. Il n'y a pas de note, c'est juste de l'autoévaluation.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Je pense qu'il faut préciser la différence entre les attendus, qui sont à titre d'information, qui ne sont pas opposables, alors que les éléments pris en compte pour l'examen des vœux – l'expression est un peu alambiquée, mais elle dit bien ce qu'elle veut dire – sont des éléments opposables.

M. TEBoul.– L'attendu est quand même un élément qui est pris en considération.

Dans ce cas particulier, la situation doit être réglée très concrètement. J'attire l'attention sur les problèmes de la faculté de droit, notamment Alexandre, c'est un problème auquel nous devons réfléchir.

M. TUZLU.– Pour contextualiser un peu le débat, comme vous l'avez rappelé en introduction, le 9 février dernier, une motion a été votée à la majorité pour justement rappeler notre attachement à l'accès à tous les bacheliers à l'enseignement supérieur.

En parallèle, également beaucoup de composantes ont refusé, à travers un acte politique, de faire remonter les attendus locaux. C'est à saluer et à relever.

Pour revenir sur les capacités d'accueil, vous nous présentez une augmentation des capacités d'accueil, mais l'UNEF ne va pas se réjouir très vite parce que cette augmentation des capacités d'accueil est contrebalancée avec des attendus très restrictifs et un manque de moyens pour accompagner les étudiants vers la réussite.

Je vais rebondir sur l'intervention précédente, notamment sur la question en droit. Des dispositifs existent mais ils ne sont pas mis en place dans chacun des lycées de l'académie ou d'ailleurs. Cela crée de fait une inégalité entre les bacheliers. Sur quelle base va-t-on sélectionner ces étudiants ?

Je m'inquiète des dernières annonces de la ministre au Cneser, la mise en place d'algorithmes locaux, en plus des algorithmes nationaux, pour sélectionner les étudiants et pratiquer le classement des candidatures. À l'heure, actuelle, une zone d'ombre persiste sur ces questions. Nous n'avons aucun élément concernant les algorithmes locaux : sur quelle base va-t-on s'appuyer pour classer les candidatures ? Je pense qu'il est important d'avoir ces éléments pour ensuite permettre aux bacheliers de faire un recours concernant leur candidature.

Ce vote s'inscrit dans un contexte très particulier. Je pense qu'à la veille des journées portes ouvertes, voter ces capacités d'accueil et les attendus reviennent à fermer la porte à des bacheliers qui demandent un droit à l'avenir. Ils croient encore au service public de l'enseignement supérieur pour avoir un diplôme de qualité, être diplômé et avoir leur place dans le marché du travail.

Il est important de comprendre, en tant qu'administrateur, que voter aujourd'hui les attendus et les capacités d'accueil revient à acter la mise en place d'une université à deux vitesses.

Je suis convaincu que les universités vont utiliser ces attendus pour mettre en place de l'élitisme, face à la démocratisation de l'enseignement supérieur. C'est vraiment un danger pour les bacheliers.

En tant qu'administrateurs de l'UPEC, il est important que nous prenions nos responsabilités et que nous envoyions un message fort à tous ces bacheliers qui croient à l'enseignement public de l'enseignement supérieur.

L'actualité est très chargée, on dénonce le service public, et l'enseignement supérieur fait partie de ces discussions. Il est important de prouver notre attachement au service de l'enseignement supérieur, de demander plus de moyens pour nos universités. La seule solution n'est pas la sélection mais investir massivement dans les universités.

J'appelle tout le monde à être cohérent avec les positions que nous avons pu avoir dans le Conseil d'Administration précédents.

Je voudrais apporter un petit élément supplémentaire. Aujourd'hui, le 9 mars, nous allons voter les attendus locaux de l'université Paris Est Créteil qui sont déjà, de fait, présents sur Parcoursup. C'est une vision de la démocratie très discutable, puisqu'aujourd'hui nous votons des attendus déjà présents sur Parcoursup : quelle est notre mission ? Le CA est-il une chambre d'enregistrement ? Avons-nous notre mot à dire concernant les attendus locaux ?

Aujourd'hui, même si nous contestons les attendus locaux, comment pouvons-nous prendre acte du vote ? Si nous avons massivement un vote contre, supprimons-nous les attendus locaux sur Parcoursup qui sont déjà présents sur le site Internet ?

Vraiment, j'appelle tous les administrateurs et administratrices à prendre leurs responsabilités.

Je voudrais faire la demande de séparer les deux votes, c'est-à-dire voter les capacités d'accueil et ensuite les attendus. Je sais qu'à la CFVU du 5 mars, beaucoup d'élus s'opposaient de fait aux attendus mais ils ont dû voter...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– La question leur avait été posée par moi-même.

M. TUZLU.– Je demande officiellement de voter séparément sur les capacités d'accueil et les attendus.

Je tiens à rappeler que, aujourd'hui, quand bien même nous avons des capacités d'accueil en augmentation, ce qui est un bon signal, nous ne devons pas nous réjouir parce que, derrière, il n'y a pas de moyens supplémentaires, et nous avons également des attendus très restrictifs.

M. PELLET.– Pour aller dans le même sens, il me semble que l'on ne peut pas discuter à l'UPEC de la question des capacités d'accueil comme si le débat n'était pas national et n'avait pas lieu dans toutes les autres universités. Actuellement, il y a un mouvement de refus de plus en plus important, dans certaines universités, c'est le refus de voter les capacités d'accueil – c'est le cas à Pau ou à Poitiers –, ou le refus de voter les classements – c'est le cas à Bordeaux ou à Toulouse –, sans compter le mouvement très partagé de refus d'ajouter des attendus. Il y a donc trois éléments, qu'il faut distinguer : les capacités d'accueil, les attendus et le principe du classement. Je voudrais quand même rappeler le contexte de cette réforme, en trois chiffres. Entre 2008 et 2018, pendant dix ans, le nombre d'étudiants a augmenté de 20 %, très précisément ; en partant d'une base 100 en 2008, on arrive à 120 en 2018. Le budget de l'enseignement supérieur a augmenté de 8 %. Le résultat est que le budget par étudiant de l'université, en dix ans, a diminué de 10 %. Ces chiffres sont tirés d'un article d'octobre 2017 de Thomas PIKETTY.

C'est ce contexte qu'il faut prendre en compte. Le gouvernement a une demande, à travers cette réforme ORE. Plutôt que d'investir pour absorber l'augmentation des étudiants, en gros, le principe consiste à demander à chaque université de définir elle-même, sans rien changer à sa structure et à ses capacités réelles, de définir les critères qui vont permettre d'exclure un certain nombre d'étudiants.

Ce que je dis est largement partagé. Ce n'est absolument pas nouveau. La question est donc d'abord politique avant d'être technique, et elle est de savoir si nous acceptons ce principe. Charge est donnée aux universités d'accepter de fixer des limites pour justement ne pas avoir à investir en plus, et cela se paye par le renoncement à un principe qui était quand même une base de l'université : le baccalauréat est le premier diplôme universitaire et donne en théorie droit à l'inscription à l'université.

Il faut savoir que le nombre d'étudiants touchés par le tirage au sort a été de 2 400 sur les 600 000 nouveaux inscrits, l'année dernière. Je peux citer la source. On a parlé énormément du tirage au sort, qui en réalité **ne représentait** rien dans l'ensemble du système d'inscriptions.

La question est de savoir si nous acceptons d'entrer dans ce système ou pas.

Vous avez pris connaissance de la motion, proposée par l'UNEF, que nous avons votée il y a un mois, elle portait effectivement sur le fait que la loi n'était pas votée, mais elle portait aussi sur les principes qui sont derrière cela.

Sachant que les capacités d'accueil sont déjà inscrites, je pose la question : que demande-t-on au Conseil d'Administration, à partir du moment où la machine est déjà lancée ?

J'ajouterais maintenant un autre problème. Je suis tout à fait d'accord, il faut séparer la question du classement de la question des capacités d'accueil. Certaines universités qui ont dû répondre aux capacités d'accueil n'ont pas accepté le principe du classement. Pourquoi ? Parce que, pour l'essentiel, le classement ne servira à rien, en dehors de quelques filières en tension, par exemple STAPS. On va nous demander de mettre en place des procédures de classement qui, de toute façon, aboutiront au même résultat que s'il n'y en avait pas.

D'autre part, vous parliez de sécurité juridique. Sur la question du classement, à mon avis, la sécurité juridique est de ne pas s'y engager. Pourquoi ? Nous venons de parler

de la possibilité qui date d'hier de mettre en place des algorithmes locaux. Or, le reproche principal de la Cnil à APB était de déléguer la sélection à des algorithmes. Autrement dit, on supprime un algorithme national et on demande aux universités de les mettre en place – c'est toujours le même principe. À mon avis, cette histoire d'algorithmes locaux fera l'objet d'objections et probablement de recours, et les recours auront raison.

Qu'a-t-on pour les classements ? Soit les algorithmes locaux, soit une gestion impossible, manuelle, d'une quantité de dossiers à laquelle on ne pourra pas faire face et qui seront donc traités avec une apparence de traitement, mais qui ne seront en réalité pas traités et qui pour cette raison pourront aussi faire l'objet d'un appel.

À mon avis, la sécurité juridique est de refuser le principe du classement.

M. TEBOUL.– Pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit par mon collègue et en insistant sur la question des principes, je voulais faire cette intervention au nom de mon syndicat.

Le problème est que les textes qui nous sont proposés aujourd'hui reposent sur le principe selon lequel un étudiant, puisqu'il est examiné par rapport à son dossier et notamment les trimestres qu'il a faits en Terminale et, d'autre part, par rapport à des attendus, s'il réussit au baccalauréat, pourra éventuellement ne pas être admis dans une université.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– C'est déjà le cas.

M. TEBOUL.– Il en résulte que cela peut soulever une difficulté. De plus, la dévalorisation du baccalauréat dans cette hypothèse nous paraît telle que nous considérons que ce système n'est pas acceptable en tant que tel. Nous pensons qu'il est préférable de revaloriser le baccalauréat et le niveau objectif qui est le sien plutôt que, au contraire, utiliser cette nouvelle méthode qui risque en réalité de ne pas conduire à une véritable sélection. La vraie sélection doit être réalisée par le baccalauréat.

M. GUYARD.– Au nom de la Fédération, j'aimerais réagir à ce qui a été dit précédemment et ne pas aller dans ce sens. Je vais aller en contresens en apportant aux administrateurs et administratrices des éléments chiffrés. L'Etat investit de plus en plus. Tout à l'heure, nous verrons le budget, dans les exécutions 2017 en droits constatés, entre 2012 et 2017, il y a 5,8 % d'augmentation. Après, pour les subventions pour charge de service public, nous avons 15,2 % d'augmentation. Les chiffres sont là. On peut toujours les constater. On peut vivre dans sa caverne et s'enterrer en attendant que les réformes passent, mais on ne transforme pas les universités en faisant cela.

Je suis assez surpris de voir que des discours peuvent cacher pourtant des vérités terribles, celles d'orienter, d'accompagner, de favoriser la réussite du plus grand nombre plutôt que de laisser faire un système où, pour l'instant, des centaines d'inégalités existent. Le baccalauréat sélectionne déjà par la condition sociale. Le but de transformer autant le baccalauréat que d'accompagner l'orientation vers la réussite est de donner au plus grand nombre une chance de réussir dans l'enseignement supérieur.

Les attendus sont là également pour donner une voie, une sorte de description de la formation de ce que l'on peut attendre de l'élève et de ce que le futur étudiant pourra aussi attendre de la formation en termes de délivrance, puisque le but d'une formation est qu'elle soit diplômante à la fin.

Je voulais dire que j'étais assez surpris par des discours d'un autre temps, sans doute, cachant des raisons purement politiques. Que voulez-vous, les auditeurs ne sont pas tous les mêmes.

Mme LE LAGADEC.– Pourquoi les capacités d'accueil et les attendus nous sont-ils présentés dans la même délibération ? Il me semble que certains peuvent avoir des positions différentes. Je suis un peu étonnée que l'on nous fasse voter maintenant les capacités d'accueil puisque, comme cela a été dit, c'est déjà sur Parcoursup. Imaginez

que le Conseil d'Administration décide de voter contre... Comme c'est déjà sur Parcoursup...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Les attendus aussi sont déjà sur Parcoursup.

Mme LE LAGADEC.– C'est un peu étrange. J'ai regardé très en détail, j'ai fait le calcul, cela fait presque 330 places supplémentaires pour la rentrée 2018, ce qui est quand même un effort. Je sais que c'est un effort pour la plupart des composantes, comme l'a signifié Monsieur, qui peut paraître d'ailleurs pas toujours très simple à tenir.

Si le budget des universités a augmenté très légèrement, je rappelle que les universités ont aussi eu à accueillir des milliers d'étudiants supplémentaires. Finalement, moins d'argent est mis par l'État pour accueillir chaque étudiant. Je voulais simplement rajouter cela.

Mme SEIGNARD.– C'est juste une petite précision. Je crois qu'il a été dit que, pour rentrer à l'université, ce serait d'abord le Bac, mais beaucoup de Bacs sont différents (technologique, général), donc on ne peut pas se baser sur cela. Les matières sont différentes et l'attendu est différent. Pour ma part, si cela avait été le cas, je n'aurais pas pu rentrer à l'université, puisque j'ai seulement un Bac technologique. S'arrêter juste au Bac, c'est peut-être un peu rédhibitoire.

M. TUZLU.– Je voulais rebondir sur la dernière intervention. Justement, tu as eu un Bac technologique, et on t'a accueillie à l'université.

Mme SEIGNARD.– Je suis rentrée par concours.

M. TUZLU.– Je suis très surpris par un double discours d'élus étudiants qui, pendant la campagne électorale, disent clairement à tous les étudiants qu'ils s'opposent à la sélection et, aujourd'hui, ils tiennent un discours valorisant la sélection. Il faut être cohérent entre les actes et les paroles et être clair.

Tant mieux, cela clarifie les choses, la Fédération des associations de Créteil soutient la sélection à l'entrée de l'université. Un jour ou l'autre, vous devrez rendre des comptes à tous les étudiants. Ton exemple est très concret. Nous nous battons pour

que tous les bacheliers, qu'ils aient un Bac Pro, technologique ou général, puissent aller en enseignement scolaire et à l'université dans la filière de leur choix.

Je le répète, on a certes l'augmentation des capacités d'accueil mais, derrière, on n'a aucun moyen supplémentaire.

L'année dernière, on a accueilli plus d'étudiants. C'est l'effet baby-boum des années 2000 et la faute des gouvernements successifs qui n'ont pas prévu cette augmentation d'étudiants à l'entrée de l'université. Il y a l'effet et la réalité. Il y a des chiffres que l'on donne à travers le gouvernement, mais aussi une réalité du terrain.

Aujourd'hui, nous en sommes tous conscients, il y a une augmentation des étudiants à l'université. La solution n'est pas la sélection mais plus de moyens dans l'enseignement supérieur et accompagner chaque étudiant vers la réussite.

Je suis très révolté d'entendre justement des élus étudiants défendre la sélection à l'entrée de l'université.

Encore une petite incohérence de la Fédération des associations de Créteil qui s'est opposée au budget de l'université. Où est la cohérence, dans tout cela ? Il est important que nous prenions tous nos responsabilités et que nous envoyions un message fort à la veille des journées portes ouvertes.

Demain, on va accueillir les bacheliers pour leur dire que l'université Paris Est Créteil leur ouvre les portes pour découvrir les filières.

Je pense que nous ne devons pas nous arrêter qu'à défendre les filières, nous devons dire à ces bacheliers qu'ils ont leur place dans nos universités, cela ne sera pas qu'une journée de découverte mais ils auront leur place l'année prochaine, que nous les accueillerons en demandant plus de moyens à la ministre et en ayant un rapport de force important en tant qu'administrateurs.

Prenons nos responsabilités, envoyons un message fort à la ministre mais aussi à tous les jeunes qui demandent un droit à un avenir digne et à un diplôme de qualité par la suite pour s'insérer de manière sereine et pérenne sur le marché du travail.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Nous allons essayer de retrouver... Tout le monde va être entendu, et peut-être même écouté. Je voudrais juste que l'on essaie de se parler.

M. ABID.– Bonjour à toutes et tous.

Je suis Président de la Fédération des associations de Créteil précitée.

Pour revenir un peu sur ce qui a été dit, il est important de considérer une chose. Aujourd'hui, en tant qu'élu au Conseil d'Administration, il est important de faire preuve d'une chose, le pragmatisme.

Aujourd'hui, à l'université, nous sommes en train de voter une augmentation des capacités d'accueil. Je pense qu'il faut néanmoins la saluer.

Sur votre remarque qu'il faut séparer les votes entre les capacités d'accueil et les attendus, je suis relativement d'accord. Je pense que ce sont deux choses qu'il faut considérer sous un angle différent.

L'augmentation des capacités d'accueil est une bonne chose.

Sur les attendus, on vient de me dire que la Fédération des associations de Créteil vient de soutenir la sélection, cela me dérange un peu. Je pense qu'il faut avoir une double vision. En tant qu'élu du Conseil d'Administration, on n'est pas simplement étudiant, on est aussi membre d'une entité, et il faut veiller tout simplement à sa capacité à s'entretenir et à suivre son objet social, la formation et la recherche entre autres.

Aujourd'hui, on le voit très bien et on le verra après sur le budget, on n'a pas réellement une marge de manœuvre forte, sachant que notre budget reste très limité et très dépendant des subventions à la fois de l'Etat et des collectivités et que, en l'absence de moyens supplémentaires, il est difficilement concevable d'augmenter drastiquement nos capacités d'accueil. C'est une logique qui est quand même à la portée de chacune et chacun des membres du Conseil d'Administration, je pense.

Derrière, pour donner suite au projet de loi ORE, on doit définir des attendus pour les futurs arrivants en L1. Même si la manière dont le projet de loi est amené peut-être discutable, je pense qu'il faut quand même réfléchir au fait que ce projet de loi s'inscrit dans une volonté de mieux orienter les lycéens dans l'enseignement supérieur. On se retrouve, une fois dans l'enseignement supérieur, avec un taux de réorientation qui est assez fabuleux. J'en suis un exemple très concret. J'ai fait deux réorientations, j'ai fait de la médecine, des sciences et je me retrouve en gestion des entreprises. Est-ce uniquement de la faute de l'université ? Il faut réfléchir à toute l'articulation Bac-3/Bac + 3, qui ne se décide pas entièrement ici.

Derrière, on dit que je suis pour la sélection, en tant que représentant de la Fédération des associations de Créteil qui a été citée. J'ai envie de vous dire que j'ai un petit frère qui passe son Bac cette année. Il est en train de préparer, parce que cette réforme arrive, des CV et des lettres de motivation pour les différentes formations, parce que cela va être demandé. Aujourd'hui, les bacheliers, avant même que le projet de loi ne passe, se préparent à une sélection. C'est quelque chose que je n'ai pas eu à faire, il y a un peu plus de cinq ans et demi, quand je suis entré à l'université.

Que fait-on de ceux qui ne seront pas sélectionnés ? Je pense qu'il y a un souci mais, derrière, en tant qu'administrateur de l'université et pas seulement en tant qu'élève étudiant, il faut réfléchir à la possibilité de recours pour les étudiants. On doit pouvoir protéger notre université. Par exemple, s'il y a 45 000 néobacheliers supplémentaires l'année prochaine, nous ne devons pas être la seule université à ne pas avoir défini de capacité d'accueil et devoir accueillir 77 000 étudiants au lieu de 32 000, parce que nous serons les seuls à avoir une capacité d'accueil illimitée.

Il faut à la fois avoir une vision politique, dire peut-être que la sélection n'est pas la solution, mais aussi avoir une vision pragmatique. Si nous nous opposons à la solution, d'un autre côté, il faut protéger nos établissements et les futurs étudiants qui vont arriver l'année prochaine, faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas 20 % plus

nombreux et leur permettre d'étudier dans des conditions qui leur permettent de réussir tel que c'est notre rôle en tant qu'université.

Je soutiens la demande faite par l'UNEF de voter séparément les capacités d'accueil et les attendus, mais il faudra faire preuve de pragmatisme et ne pas voter directement contre tout, simplement parce que ce qui se passe au niveau national ne nous plaît pas.

UNE INTERVENANTE.– J'aimerais juste demander de manière très modeste et totalement apolitique... D'un côté, il y a le budget, et de l'autre le nombre d'étudiants et la sélection. On ne peut pas avoir les deux, avoir énormément de budget et augmenter le nombre d'étudiants, ce qui réduit la sélection. Malheureusement, il faut choisir entre les deux.

Il y a eu ce baby-boum de 2000. On peut dire que l'on n'a pas prévu, etc., mais le fait est que c'est comme ainsi, maintenant, donc il faudra faire avec. Quelles solutions pragmatiques sont proposées par ceux qui contestent, par tous ceux qui ont eu un discours avant pour contrer ce boum à l'échelle du CA, avec ce dont on dispose maintenant, à l'UPEC, à l'échelle du CA.

Mme FAURE.– D'abord, je pense qu'il ne faut pas dire qu'il y a une sélection.

L'Etat s'engage pour que tous les étudiants, après le Bac, trouvent une place. Il faut percevoir l'enseignement supérieur en entier, pas uniquement l'université, car il y a des BTS, des CPGE et des IUT, c'est un ensemble.

La loi n'est pas allée assez loin, effectivement, elle n'a traité que l'université. On l'a dit dans les débats, on aurait pu en profiter pour parler des CPGE et de nombreux sujets. La loi s'est focalisée sur l'université, peut-être à cause de ce qui s'est passé l'année dernière, et c'est pour cela que l'on en parle. Je crois que, un jour, il faudra quand même revoir l'ensemble du système de l'enseignement supérieur, que ce soit les CPGE, les BTS, etc. Au niveau de l'UNEF CFDT, c'est ce que nous défendons.

Sur le territoire de l'académie de Créteil, actuellement, on sélectionne en BTS, à université, en IUT, et dans les CPGE. À l'université, on ne va pas sélectionner, on va juste regarder s'il y a adéquation entre le conseil d'orientation donné par l'enseignant du second degré dans le cadre de la Fiche Avenir et les prérequis demandés à l'université. Depuis le début, c'est ce discours qui est tenu.

Effectivement, il faudra classer des jeunes en fonction de l'adéquation entre les attentes et leu projet. Si vous avez vu les Fiche Avenir, il y a le projet, il n'y a pas que les notes.

En ce qui concerne le Bac, on n'a pas le droit de sélectionner avec Bac, je vous le rappelle. C'est quelque chose où l'on aura un retour. C'est encore connaître mal le dossier. Ce n'est pas sur ces éléments.

La loi dit : il y a une Fiche Avenir, les établissements du second degré remplissent cette Fiche Avenir. Nous allons débattre du classement, je pense avec le service juridique, pour que les éléments de classement soient en adéquation entre ce qui est inscrit dans la Fiche Avenir et les attendus de l'établissement.

Je crois qu'il faut quand même relativiser un peu le débat.

Après, il y a un classement, donc on peut appeler cela aussi une sélection, mais on a l'impression que le rectorat s'est engagé à ce que tous les jeunes, avec une commission académique de notre académie, soient retenus.

Je pense que le problème de fond n'est pas sur cet élément mais comment faire réussir des jeunes dans l'enseignement supérieur et quels moyens a-t-on pour mettre en place des dispositifs pour accompagner tous les jeunes dans l'enseignement supérieur. C'est beaucoup plus inquiétant, puisque le rectorat a décidé de donner uniquement des moyens non pérennes, c'est-à-dire des heures de vacation, pas de vrais postes. Comment s'engager aujourd'hui dans l'accompagnement des jeunes dans l'enseignement supérieur, la veille de la réforme du Bac, parce que la réforme du Bac va arriver très rapidement ?

Aujourd'hui, au niveau du SGEN-CFDI, on l'a rappelé au Cneser, notre vigilance est le budget 2019 : des moyens seront-ils vraiment donnés pour mettre en place des dispositifs ?

Nous contestons totalement l'appel à projets du PIA3, parce que nous considérons que ce n'est pas par des appels à projets que l'on va pérenniser des moyens dans l'enseignement supérieur. Nous le contestons depuis le début, nous voulons des moyens hors appels à projets pour l'enseignement supérieur.

Je vous distribue la motion au niveau du Cneser.

Séparer les capacités et les attendus, je ne vois pas trop ce que cela changera au niveau juridique, au niveau du vote. Nous allons avoir maintenant le problème de fond : comment se mettre en ordre pour que les établissements puissent répondre ?

Je vous rappelle que la loi qui vient d'être votée parle de la communication en application du dispositif du Code des relations entre le public et l'administration. Il y a le code source, effectivement, mais il y a aussi que l'établissement est obligé d'informer les candidats de la façon dont on a traité leur dossier. C'est l'article 1, cinquième alinéa, de la loi qui nous oblige à communiquer, si un étudiant le demande, les modalités de classement.

C'est plutôt ce travail que nous allons devoir faire au sein de l'université, avec tous les responsables de filière.

M. PELLET. – Je vais lire un extrait du courrier adressé par la Présidente de Bordeaux.

Auparavant, une petite remarque incidente, j'avoue que je suis assez attristé quand j'entends des représentants étudiants qui ont 20 ans dire qu'il ne faut pas demander plus, puisqu'on ne nous le donnera pas.

Je suis assez attristé de voir que vous avez intégré le renoncement et la soumission.

Je ne parle pas de vous mais des deux autres étudiants qui ont avancé des arguments qui s'appellent le renoncement et la soumission à l'autorité.

Je n'ouvre pas le débat, c'est une parenthèse. Nous pourrions même en discuter en dehors.

Je voudrais juste lire un extrait du courrier de la Présidente de Bordeaux qui ne pourra pas être accusée d'être irréaliste :

« Les filières en tension dans notre université feront l'objet de capacités d'accueil limitées comme par le passé. Pour les autres filières, nous avons collectivement décidé d'ouvrir largement nos capacités d'accueil – elles connaissent des niveaux de tension moindres – afin de répondre à la hausse démographique et accueillir tous les étudiants. »

Je passe un extrait.

« Il nous paraît contre-productif de demander aux collègues enseignants et Biatss de l'établissement d'effectuer des tâches qui ne serviraient à rien, finalement – il s'agit du tri et du classement dans les filières non en tension. Les uns et les autres ont suffisamment à faire sans que soient rajoutées des charges supplémentaires.

J'ai donc indiqué, en CA ce mercredi 28 février, et à la CFVU ce jeudi 1^{er} mars la position politique de l'équipe présidentielle qui a été favorablement accueillie. Nous n'effectuerons pas de classement des dossiers étudiants pour les filières qui ne sont pas en tension. Il en va d'une position à la fois éthique et pragmatique. »

Je signale cela et, dernière chose sur le fait de séparer le vote sur les capacités et le vote sur les attendus, personnellement, je corrigerais en vote sur les capacités et vote sur le classement des dossiers. De toute façon, la plupart des composantes ont refusé de donner des attendus, donc ce sont des attendus nationaux, donc on n'a pas de vote là-dessus. En revanche, on peut tout à fait voter sur le principe des capacités d'accueil et d'autre part sur le principe du classement. L'université de Bordeaux a refusé, de la voix même de sa Présidente, le principe du classement, tout en admettant des capacités d'accueil dans les filières en tension.

M. TUZLU.– Je voudrais intervenir pour répondre à l’élue étudiante de la Fac qui nous demande des propositions face à cela. Elle a fait une intervention apolitique et, au contraire, je vais faire une intervention très politique, pour lui expliquer qu’en tant que militant de l’UNEF et syndicaliste, je ne suis pas résigné. Je suis jeune et militant et, avec tous les militants de l’UNEF, nous ne sommes pas résignés. Nous refusons de choisir entre demander plus de moyens et demander d’accueillir moins d’étudiants.

Notre rôle premier en tant qu’ élu étudiant est d’agir collectivement, de s’organiser pour instaurer un rapport de force. Nous pouvons le faire tous ensemble, avec les personnels, les professeurs et les étudiants.

C’est pour cela que, le 15 mars, en Assemblée Générale, ici, à l’UPEC, justement, nous discuterons des suites et du fait de prolonger le débat d’aujourd’hui. J’invite vraiment tous les administrateurs à venir à cette Assemblée Générale pour prolonger le débat sur ce sujet et tous ensemble instaurer un rapport de force. C’est la différence entre un élu syndicaliste et un élu associatif. Nous partons du principe que nous ne sommes pas résignés et, avec un rapport de force, nous pouvons faire changer les lignes d’un gouvernement qui n’a pas dans ses priorités l’investissement massif dans l’enseignement supérieur.

Je voudrais rappeler deux dates importantes. Le 15 mars et le 22 mars, il y aura des manifestations nationales partout en France. Il est important d’agir et d’y participer massivement pour instaurer un rapport de force, faire plier le gouvernement et demander plus de moyens dans nos universités.

Je rappelle encore une fois que l’on ne doit pas choisir entre demander plus de moyens et accueillir plus d’étudiants. Les deux sont compatibles : si l’on demande plus de moyens, on pourra de fait accueillir plus d’étudiants.

Le pragmatisme a ses limites. Je pense qu’il est important, en tant qu’ élu siégeant au Conseil d’Administration, d’avoir plutôt des discours politiques qu’apolitiques.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – Je souhaiterais quand même que l'on ne soit pas dans un dialogue fermé entre deux positions.

Je pense qu'il faut que nous avancions, nous avons entendu toutes les positions.

M. ABID. – Déjà, Monsieur PELLET, je vous remercie pour votre intervention, très intéressante. Néanmoins, je pense qu'il est important de souligner que la soumission à l'autorité est loin d'être mon *hobby* favori. Je tiens à le dire, je ne suis pas là pour dire : on a tels moyens, donc on va s'arrêter là et on va faire avec. Il faut continuer à demander plus de moyens, parce que c'est nécessaire si l'on veut que l'enseignement supérieur puisse être démocratisé. Néanmoins, avec les moyens que l'on a actuellement, et c'est cela faire preuve de pragmatisme, dans l'environnement actuel, que peut-on faire ? Attendre tout simplement en demandant des moyens, en n'étant pas certain de les avoir et, derrière, faire en sorte que, dans un idéal, tout le monde pourrait avoir accès à l'enseignement supérieur est une bonne chose, mais cet idéal n'est peut-être pas atteignable pour cette rentrée 2018. Il faut tout simplement aujourd'hui faire preuve de ce pragmatisme que j'évoquais, ne pas arrêter de demander plus de moyens, mais faire en sorte que, avec ce qui peut nous être attribué et sans mettre en danger notre établissement, faire en sorte d'accueillir un maximum d'étudiants dans les conditions qui leur permettent une réussite.

M. PELLET. – La Présidente de Bordeaux est apragmatique ? !

M. ABID. – Elle réfléchit avec les capacités de son établissement et sa situation. Ne pas mettre d'attendu sur des filières qui ne sont pas en tension est un choix qui, de son point de vue, peut être intéressant – il peut l'être aussi pour nous. Je n'ai pas siégé dans son Conseil d'Administration, je ne sais pas comment cela a été décidé. C'est un point de vue qui peut être considéré.

Beaucoup de filières subissent des tensions, comme on le disait tout à l'heure (STAPS, sciences de l'éducation). Pour ces filières, je pense qu'il est nécessaire d'avoir des attendus. Il faut faire en sorte que ces étudiants ne soient pas sur le carreau, mais

cela ne dépend pas uniquement de nous, et que ceux qui y sont puissent simplement réussir et étudier dans de bonnes conditions. Étudier avec quelqu'un sur ses genoux parce que l'on a doublé nos capacités d'accueil, ce ne sont pas des conditions décentes pour étudier.

Je voulais revenir à la *slide* 5, sur les capacités d'accueil et les 290 places supplémentaires en L1. Sachant que, pendant l'été, on ne pourra pas être 30 000 à pousser les murs, comment s'est-on arrangé pour ouvrir 290 places supplémentaires ? Y a-t-il eu des modifications dans les maquettes pédagogiques, avec une plus grande part d'*e-learning* ou d'autres dispositifs ? A-t-on réduit le nombre d'heures de cours pour accueillir plus de monde ? Comment crée-t-on 290 places supplémentaires en L1 aujourd'hui à l'UPEC ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – Déjà, je peux vous répondre de manière générale, je ne pourrai pas répondre pour chacune des UFR, puisque c'est en dialogue avec les directeurs d'UFR que nous présentons ces augmentations de places.

Non, nous n'allons pas pousser les murs même si, je voudrais le dire, dans les moyens prévus pour accompagner le plan étudiants, il y a des moyens d'investissement. Nous n'allons rien construire en dur d'ici la rentrée 2018. Des moyens sont bien prévus, ce sont d'ailleurs des moyens pluriannuels pour tenir compte des investissements possibles.

On peut imaginer que chaque composante a effectivement fait un certain nombre d'efforts, en particulier peut-être sur des formations qui ne sont pas forcément en tension. Sur celles en tension, oui, c'est un gros effort des composantes. D'ailleurs, je pense qu'en STAPS, tout à l'heure, cela a été dit, car ils se disent un peu inquiets par rapport à cette capacité d'accueil, finalement.

Cela peut être aussi d'autres façons d'enseigner. Il existe quand même, du point de vue de l'innovation pédagogique, des choses que l'on peut mettre en place, ce n'est pas forcément du présentiel. Il y a quand même des manières autres d'enseigner. Je

ne sais pas si c'est cela qui a été mis en avant ou pris en compte, mais on peut penser qu'il y a aussi d'autres façons de faire.

Je pense que chacun a pu exprimer son point de vue. Comme je ne veux pas avoir l'air de précipiter la fin du débat, je regarde quand même.

Je voudrais dire deux ou trois choses. La première est que, en tant qu'administratrice provisoire, on ne me demandera pas d'écrire une lettre aux administrateurs où je me situerais en dehors de la loi. Je suis désolée, la loi a été votée, je l'ai rappelé tout à l'heure, elle est même publiée depuis ce matin. C'est bien dans le cadre de cette loi que je situe tout mon propos.

Je parle de l'année dernière et des années précédentes : tous les étudiants titulaires du baccalauréat pouvaient-ils tous s'inscrire à l'université ? Non. Ils ne le pouvaient pas tous. La loi ORE prévoit quand même, et on peut le considérer comme une avancée, qu'il n'y a pas de non sur les filières non sélectives. Il y a oui ou oui si, ce qui n'était pas le cas jusqu'à l'année dernière, car algorithmes APB vous retenait ou pas. Je pense quand même que l'on peut l'entendre. Je n'ai pas l'impression de ne pas être objective en disant cela.

Je reviens sur l'accompagnement, il y a des efforts en investissement. Encore une fois, vous pouvez considérer qu'ils ne sont pas suffisants. Vous avez tout à fait le droit de le penser et de le dire, mais je ne peux pas entendre qu'il n'y a pas d'accompagnement financier. Il y a des accompagnements en termes d'ETP. C'est de la masse salariale, ce ne sont pas des postes en dur, c'est vrai.

Ce n'est pas un choix du rectorat, je voudrais rectifier quelque chose. Je n'ai pas complètement oublié ce que je faisais il y a trois semaines. Ce n'est pas le rectorat qui décide cela. Ce sont bien des moyens délégués par le ministère et que, bien sûr, le rectorat administre avec les universités qui sont dans son périmètre d'administration.

Il y a l'équivalent de sept ETP en masse salariale, cela fait 420 k€. Pour aider à la mise en place des directeurs d'études, il y a des dispositifs d'accompagnement, plutôt pédagogiques, etc., à hauteur de 165 k€ à peu près pour le dernier trimestre de 2018, de septembre à décembre – c'est le chiffre pour l'UPEC. Cela fait 268 k€ pour l'année 2017–2018. Vous pouvez commenter ces chiffres, je l'entends, mais ne dites pas qu'il n'y a rien.

Je voulais rajouter une dernière chose sur le vote groupé ou pas, etc., pour ne pas avoir l'air plus dogmatique que je le suis sans doute. Pourquoi avons-nous pensé à un vote groupé à la CFVU ? J'ai dit que l'on pouvait voter de façon groupée, et je n'ai pas senti des bras s'agiter ni des prises de position tonitruantes me demandant de faire des votes séparés, comme cela vient d'être exprimé lors de ce Conseil d'Administration. C'était plutôt sur cette logique de faire un vote groupé. D'ailleurs, vous avez tous convenu que, de toute façon, sur Parcoursup, il y avait déjà les attendus, etc.

Je veux bien faire des votes séparés, mais cela ne sera pas deux votes mais trois votes, puisqu'il y a bien trois éléments dans la proposition.

Pourquoi était-ce un vote groupé ? Tout simplement parce que tout cela est lié à Parcoursup, qui n'est pas tronçnable. C'est pour cela que j'avais plutôt pensé à un vote groupé mais, encore une fois, j'ai entendu. Je ne veux pas aller à l'encontre de cela.

M. TEBOUL.– Je voudrais revenir sur le point que j'évoquais et entrer un peu plus dans le détail. Il y a des éléments dont j'ai disposé hier, en ligne, mais je n'ai pas regardé le texte de la loi publié au Journal officiel.

Lorsque les étudiants vont déposer leur dossier, les réponses qui vont être faites par l'université devraient être données vers la fin du mois de mai, c'est-à-dire avant les résultats du baccalauréat.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Elles sont même données au fil de l'eau.

M. TEBOUL.– D’après ce que j’ai lu, trois types de réponse sont envisageables : oui, en attente, et oui si. La question est de savoir le « si » est nécessairement si le baccalauréat est obtenu.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Non, c’est par rapport aux attendus.

M. TEBOUL.– Cela veut dire que l’étudiant auquel on va dire « oui si », même s’il obtient son baccalauréat, pourra éventuellement ne pas être admis, parce qu’il ne répond pas aux attendus.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– « Oui si » : on lui propose un dispositif d’accompagnement.

M. TEBOUL.– S’il obtient le baccalauréat, on peut quand même éventuellement ne pas... Si le « si » ne subordonne pas à l’attribution du baccalauréat.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C’est sûr.

M. TEBOUL.– S’il a le baccalauréat et qu’il ne répond pas au « si » ?

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– « Oui si », c’est sur la base de son dossier. S’il n’a pas le baccalauréat, cela tombera de soi-même. S’il a le baccalauréat, cela ne change rien à son dossier.

M. TEBOUL.– S’il ne répond pas à la condition du « si »...

Mme PERICHON.– Ce n’est pas cela. Pour le « oui si », c’est l’étudiant qui aura le dernier mot, de toute façon. On lui dit : on vous prend à condition que vous suiviez des cours de langue au cours de l’année. C’est un contrat pédagogique qu’on lui propose. C’est l’étudiant qui prendra cette décision, il dira oui ou non. S’il dit non, il perd sa place. S’il dit oui, on le garde.

M. TEBOUL.– D’accord, c’est par rapport à la réponse qui est donnée par l’étudiant. Ce point devait être vérifié, sinon on était en droit de s’interroger sur les conditions. Si la réponse appartient à l’étudiant, c’est l’étudiant qui décide lui-même, alors même qu’il est bachelier, de ne pas entrer à l’université.

Mme PERICHON.– Si on lui dit « oui si », on le prend s’il répond oui.

M. TEBOUL.– Je ne savais pas qu’elle était cette condition du « si », je pensais qu’elle était d’une autre nature et qu’elle ne dépendait pas de l’étudiant. Si elle dépend de lui, c’est de son côté. C’est une clarification qu’il faut faire, parce que cela n’apparaissait pas de manière parfaitement nette dans les textes que j’avais lus.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C’est dans la loi, Monsieur TEBOUL, c’est très explicite.

M. TEBOUL.– La loi est sortie ce matin au Journal officiel et je ne l’ai pas encore lue, mais les éléments que j’avais ne donnaient pas ces précisions, et je suis heureux de les entendre.

Mme PERICHON.– Je rajouterai une autre chose sur le classement des dossiers. L’ensemble des dossiers va être classé, notamment sur les filières générales. Toutes nos filières sont générales, même nos ex-catégories 4 vont être considérées comme des filières normales, dans lesquelles on ne pourra répondre que oui ou oui si, on ne répondra jamais non.

Même si l’on a une capacité d’accueil de 25, si l’on reçoit 600 dossiers, les 600 devront être classés. Tous les dossiers doivent être classés, quelle que soit la capacité d’accueil.

Lorsque la procédure va s’enclencher, l’étudiant ne verra que là où on lui aura dit oui ou oui si. Il ne verra pas les autres qu’il aura demandés éventuellement, cela voudra dire qu’il est en attente. C’est au fur et à mesure des réponses des étudiants que les listes d’attente vont monter et permettre l’entrée ou pas à l’université.

Sur aucun dossier, l’université dira non. Il y a une possibilité de dire non sur les IUT et DUT uniquement.

M. TEBOUL.– Aucune condition, dans le « si », ne dépendra pas de l’étudiant, nous sommes bien d’accord. C’est ce qui est fondamental et qui n’était pas précisé dans les sources que j’ai consultées. Je vous remercie de la clarification.

M. MOSCOVICI.– Je suis surpris de ce que vous venez de dire sur les licences ex-catégorie 4.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Si elle est sélective, elle reste sélective.

Mme PERICHON.– Pour moi, elles ne sont pas sélectives.

M. MORIN.– Ils ont annoncé qu'elles restent sélectives, donc il y a possibilité de dire oui ou non.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– C'est ce que j'ai compris aussi.

M. MOSCOVICI.– C'est pour cela que je suis surpris de ce que Nathalie vient d'annoncer. Il a été acté par le ministère qu'ils conservaient encore,

Mme PERICHON.– Dans la loi, ce n'est pas mentionné.

Uniquement les filières sélectives qui amènent à une double licence sont considérées comme sélectives. Dans la loi, je l'ai relue avant de venir, il n'est pas mentionné que...

M. MOSCOVICI.– Les licences sélectives ex-catégorie 4 sont toujours sélectives, n'est-ce pas ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– C'est ce que j'ai compris depuis le début. Nous le vérifierons, si vous le souhaitez. Par définition, elles sont sélectives.

Mme PERICHON.– Elles l'étaient, dans APB.

Mme LE LAGADEC.– Je voudrais juste ajouter, parce que vous citez la loi et l'on voit bien la difficulté, parce qu'il faut préciser que le décret d'application n'est toujours pas paru. Il faut préciser aussi que le Conseil supérieur de l'éducation a rejeté ce décret par 36 voix contre et zéro pour.

Vous voyez qu'en fait, pour répondre aussi à votre question, Mademoiselle, il n'y a pas de *bronca* pour Parcoursup. Les experts disent que d'après la direction que cela prend, on va laisser la jeunesse issue des milieux populaires sur le bord de la route. D'un côté, ils n'auront pas accès à des formations et, de l'autre, ils n'auront pas

d'emploi. Voilà ce qui est en train de se dessiner. C'est très inquiétant. C'est un peu brièvement résumé.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Pour compléter vos propos, si le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), qui renvoie quand même plutôt au second degré qu'au supérieur, a dit non, je confirme bien sûr ce que vous venez de dire, le Cneser, à une majorité qui n'est pas éclatante, qui regarde plutôt du supérieur, a effectivement voté pour.

Je rappelle aussi que la CFVU, commission de la formation et de la vie universitaire de cette université, réunie le 5 mars a adopté à la majorité (sept contre et 21 pour) les capacités d'accueil, les attendus spécifiques et les éléments d'appréciation – c'était un vœu groupé.

Nous allons voter en trois fois, pour donner droit à la majorité qui s'est exprimée quand même sur ce sujet.

Sur les capacités d'accueil telles que présentées dans le tableau que vous avez là, c'est l'augmentation des places mais c'est évidemment sur la totalité des capacités d'accueil que nous votons, y a-t-il des votes contre ?

M. LEVRAT.– Mme CADUSSEAU a reçu procuration de M. WOLKENSTEIN.

M. PELLET.– Il y a une question sur la question.

Mme CHEVALIER.– Il me semble que vous soumettez au vote le fait de voter l'ensemble de la feuille qui est présentée au tableau, sur les capacités d'accueil, y compris de filières qui ne sont pas en tension.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Bien sûr, d'ailleurs je l'ai précisé. Ce sont non seulement les capacités supplémentaires, mais aussi la totalité des capacités.

Mme CHEVALIER.– La question se pose différemment entre les filières en tension, sur lesquelles,

(Protestations dans la salle.)

Après, les mêmes questions vont se poser sur les attendus qui vont permettre un classement ou pas. Le classement est légitime dans les filières qui sont en tension, c'est-à-dire que l'on ne peut pas prendre tout le monde. Les classements posent de nombreuses questions, à partir du moment où il n'y en a pas besoin, on peut mettre tout le monde ex-aequo, de toute façon tout le monde sera pris. Cette question n'est pas anecdotique, c'est une vraie question.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – Madame CHEVALIER, veuillez m'excuser, j'ai vraiment entendu, sur le vote séparé, sur les trois points. Nous n'allons quand même pas voter ligne par ligne le tableau des capacités d'accueil ou séparer les filières en tension de celles non en tension. Rien ne vous dit qu'une filière, à la rentrée, ne sera pas en tension alors qu'elle ne l'est pas aujourd'hui, et rien ne vous dit qu'une filière qui était en tension à la rentrée précédente le sera encore à la rentrée prochaine.

Il faut rester cohérent pour l'UPEC et voter sur la totalité des capacités d'accueil. Je pense quand même que l'on peut entendre cette proposition.

La CFVU a voté de cette façon.

Mme FAURE. – J'ai juste une observation à faire. Ce tableau pose les problèmes des catégories. Sur le fond, effectivement, il peut y avoir un vote. Il y a une consultation, les composantes ont choisi de mettre des formations en catégorie « sélective », alors qu'elles pouvaient ne pas le faire. Elles ont choisi de garder les catégories 4 que nous avions avant.

Effectivement, il n'y a pas eu de vote sur les catégories, et je pense qu'il faut le faire, de façon à être en règle au niveau du rectorat. On aurait dû le faire, on n'a pas voté les catégories.

C'est là que nous aurons des recours, à mon avis.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – Nous n'avons pas eu d'instruction de voter les catégories.

Mme FAURE.– Nous ne l’avons jamais fait à l’UPEC, mais les autres établissements le faisaient. Jusqu’à présent, elles votaient la classification.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Si cela n’a jamais été fait ici, nous n’allons pas innover, aujourd’hui, me semble-t-il.

Mme FAURE.– Le problème de fond est sur les filières en tension, les filières ex-catégorie 4. C’est ce que Nathalie a dit. Je dis juste que c’est là qu’il faut être attentif. Actuellement, ces filières de catégorie 4 n’existent pas dans la loi.

M. GUYARD.– En CFVU, un vote a tout regroupé. Est-il légal de découper, comme cela, les capacités d’un côté, les attendus de l’autre, ligne n° 1, ligne n° 2, etc. Il faut voter comme ce qui a été voté en CFVU.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– J’ai tranché dans le sens d’une demande qui s’est exprimée, me semble-t-il de façon diverse, sur le vote des trois éléments. Je ne vais pas retrancher sur ce que j’ai tranché. J’essaie toujours de rester cohérente.

M. PELLET.– On pourrait simplifier en considérant qu’il n’y a pas eu débat sur les filières en tension. En fait, le vote groupé sur les filières en tension ne pose aucun problème.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Sauf erreur de ma part, les filières en tension découlent vraiment d’un constat de ce qui s’est passé à la rentrée 2018 ; un constat partagé, quand même. Je ne m’en tiens qu’au contexte le plus récent. D’ailleurs, il est facile de constater que les filières en tension ne sont pas forcément nationales, elles sont nationales sur un certain nombre de filières, mais cela peut vraiment varier d’une académie ou d’un établissement à l’autre.

Je repropose quand même de voter sur les trois éléments qui étaient déterminés tout à l’heure, et sans rentrer plus avant.

Au-delà des filières en tension, il y a les limites physiques, exprimées par les capacités d’accueil, me semble-t-il, aussi.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Je repars sur ma question concernant les capacités d'accueil : y a-t-il des votes contre ? Sept voix.

Y a-t-il des procurations contre ? Une voix.

Y a-t-il des abstentions ? Trois voix.

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Aucune.

M. LEVRAT.– Avec dix-sept pour, c'est adopté.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Qui vote pour ? Dix voix.

Y a-t-il des procurations pour ? Sept voix.

Les capacités d'accueil sont adoptées à la majorité (dix voix pour, sept voix pour par procuration, sept voix contre, une voix contre par procuration et trois abstentions.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Qui est contre les attendus spécifiques ? Huit voix.

Y a-t-il des procurations contre ? Une voix.

Y a-t-il des abstentions ? Une voix.

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Aucune.

Qui est pour ? Onze voix.

Y a-t-il des procurations pour ? Six voix.

Les attendus spécifiques sont adoptés à la majorité (onze voix pour, six voix pour par procuration, huit voix contre, une voix contre par procuration et une abstention.)

Sur les éléments pris en compte pour l'examen des vœux,

M. PELLET.– C'est sur le principe du classement des dossiers.

Mme PERICHON.– Non, ce n'est pas ce qui est demandé, ce sont les éléments d'appréciation de la candidature, ce que l'on utilise pour regarder le dossier de l'étudiant, les notes, etc. C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure. On ne vote pas la manière de classer, ici, puisque l'on a aucune idée de ce que sera le module d'aide à la décision, pour le moment, dans Parcoursup, donc on ne peut pas voter quelque chose qui n'existe pas encore.

Les éléments pris en compte sont ce que j'ai expliqué tout à l'heure dans le PowerPoint : les notes, le parcours de l'étudiant, les notes au bac, les relevés de notes de Terminale et de 1^{re}, le CV, la lettre de candidature, la Fiche Avenir, le projet de l'étudiant, l'avis du conseil de classe, les entretiens s'il y en a, etc.

M. PELLET.– Le débat a porté sur le fait que **c'est dans ces termes que d'autres universités ont décidé** de refuser le principe **du classement**, parfois même en acceptant les capacités d'accueil. C'est pour cela qu'il fallait discuter.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Monsieur PELLET, vous l'avez porté vous-même au débat tout à l'heure, ainsi que l'UNEF.

M. PELLET.– Vous ne proposez pas de voter sur le principe du classement.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Je propose un vote sur les éléments sur lesquels on a demandé que les Conseils d'Administration des universités se positionnent. Nous avons repris exactement le libellé : « *éléments pris en compte pour l'examen des vœux* ».

D'ailleurs, dans le PowerPoint, il est écrit « *éléments d'appréciation* », c'est une autre façon de dire. Ce sont véritablement les « *éléments pris en compte pour l'examen des vœux* ».

Vous pouvez tout à fait exprimer votre point de vue en votant contre.

Mme CHEVALIER.– C’est un peu bizarre, quels sont ces éléments ? Je connais un peu la filière STAPS, il me semble que ce ne sont pas les mêmes éléments que dans d’autres filières.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Pour chacune des filières, en ce qui les concerne, évidemment.

Mme CHEVALIER.– D’accord, c’est sur le principe des éléments !

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Bien sûr !

Mme PERICHON.– Sur la plate-forme vous aviez l’ensemble…

Mme CHEVALIER.– J’en ai regardé quelques-uns.

Mme PERICHON.– C’est là-dessus que l’on demande aux établissements de se positionner.

M. PELLET.– Dans ce cas, il faut ce soit sous la forme d’une motion si l’on veut que le CA se prononce sur la question du classement ou non.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C’est une autre question qui vient de surgir au milieu du vote, Monsieur PELLET. Je fais remarquer que, quand même, dans la forme adoptée,

M. PELLET.– C’est le débat depuis le début. Le texte que je vous ai lu de la Présidente de Bordeaux dit : nous avons décidé de ne pas voter le principe du classement. **C’est cela dont il s’agit.**

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Si vous voulez présenter une motion, c’est après le vote.

Il aurait été bien que vous en parliez avant.

M. PELLET.– Je croyais que nous allions voter sur le classement.

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Il y a quand même une convocation et un ordre du jour de ce Conseil d’Administration, il me semble qu’il y a aucune surprise. La CFVU a voté le 5 mars.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Sur les éléments pris en compte pour l'examen des vœux, y a-t-il des votes contre ?

Huit voix.

Y a-t-il des procurations contre ? Une voix.

Y a-t-il des abstentions ? Une voix.

Y a-t-il des procurations d'abstentions ? Aucune.

Qui vote pour ? Douze voix.

Y a-t-il des procurations pour ? Six voix.

Les éléments pris en compte pour l'examen des vœux sont adoptés à la majorité (douze voix pour, six voix pour par procuration, huit voix contre, une voix contre par procuration et une abstention.)

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – Je propose que nous avançons dans l'ordre du jour, cela ne vous empêche pas de préparer votre motion.

Nous avons maintenant les capacités d'accueil et les modalités d'examen des candidatures en première année de master.

3.2 Approbation des capacités d'accueil et modalités d'examen des candidatures en première année de master pour l'année 2018–2019

Mme PERICHON. – Par rapport à l'année dernière, il n'y a pas de changement fondamental sur la réforme master. Le calendrier est à peu près identique à celui de l'année dernière. Nous devons donc voter ici les capacités d'accueil en M1, qui ont été réclamées au niveau des composantes.

Sur ces capacités d'accueil en master première année, il n'y a pas d'intervention à proprement parler ni de dialogue direct avec le rectorat pour les fixer, l'établissement est libre de les proposer. Le nombre de places est en augmentation. Quelques augmentations mécaniques sont dues à l'ouverture de parcours supplémentaires, des augmentations voulues par certaines composantes dans certaines mentions et quelques diminutions sont plutôt des ajustements par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière. Des composantes ont été un peu gourmandes sur leurs capacités d'accueil, l'année dernière, et se retrouvent un peu en difficulté cette année. Elles sont amenées à revenir un peu en arrière mais, en même temps, elles les ont augmentées ailleurs, sur d'autres mentions.

Bon an mal an, on arrive quand même à une augmentation des capacités en master. Je n'ai pas fait le compte, mais c'est beaucoup moindre... Sur les masters MEEF, on a une grosse augmentation, avec 181 places supplémentaires, notamment dans le second degré.

Ensuite, nous avons à voter également les modalités d'examen des candidatures, pareil que pour les L1. L'année dernière, nous avons adopté quelque chose de générique, c'est-à-dire que l'on étudiait les dossiers des candidats, et l'on pouvait éventuellement associer cet examen des candidatures à des entretiens. Cela a été reconduit à l'identique.

Concernant la campagne de candidatures, dans le mail envoyé aux composantes, il avait été demandé que les dates se calent sur un calendrier un peu plus contraint que celui de l'année dernière et beaucoup plus homogène. Des composantes ont fait l'effort, et d'autres non. La campagne de candidatures s'étale du 1^{er} mars au 6 septembre 2018. Elle a déjà commencé, et dès février pour certaines filières.

Je vous rappelle que les candidatures sont gérées par le logiciel eCandidat. Chaque composante a été interrogée sur ses périodes de candidature, en les alertant encore sur la loi silence vaut accord.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Vous voyez qu'il n'y a pas de grand changement par rapport à l'année dernière, à part sur les capacités.

Y a-t-il des interventions ?

(Il n'y en a pas.)

Nous allons remettre le tableau.

(Il est procédé au vote à main levée.)

S'il n'y a pas de question ou d'intervention, je propose de mettre aux voix ces capacités d'accueil et les modalités d'examen des candidatures en première année de master pour la prochaine année universitaire 2018–2019 : qui vote contre ? Personne.

Y a-t-il des procurations contre ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Cinq voix.

Y a-t-il des procurations d'abstentions ? Aucune.

Je peux dire que le reste est pour.

Les capacités d'accueil et les modalités d'examen des candidatures en première année de master pour la prochaine année universitaire 2018–2019 sont adoptées à la majorité (cinq abstentions.)

Nous avons fini la partie relative à la formation et à la recherche.

La partie suivante est obligatoire. Je remercie à l'avance celle et ceux qui vont nous rejoindre à la tribune.

4. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

M. BASQUIN.– Nous avons la présentation de l'exécution du budget 2017, par Mme PASQUIER.

4.1 Approbation de l'exécution budgétaire et du compte financier pour l'année 2017

Mme PASQUIER.– Quelques éléments concernant l'exécution budgétaire 2017, et tout d'abord, la consommation des autorisations budgétaires. Vous aviez voté, dans le cadre du dernier budget rectificatif, un tableau d'autorisation budgétaire. Voilà la consommation de ce tableau d'autorisation budgétaire.

Nous avons donc constaté, en autorisations d'engagement, 237,894 M€. Ce sont les engagements que l'UPEC a pris de manière ferme vis-à-vis de tiers pour une conclusion qui peut être pluriannuelle.

En matière de CP, de consommation de crédit de paiement, c'est-à-dire les décaissements de ces dépenses, nous en avons consommé pour un peu moins de 228 M€.

Du côté des recettes encaissées, nous avons constaté des encaissements pour 220 M€, rapprochés des factures de recettes correspondantes.

Concernant ces autorisations budgétaires, on a des encaissements pour 220,682 M€, on a eu des décaissements pour 227,586 M€, ce qui conduit à une variation négative de trésorerie de 6,9 M€. C'est une variation négative de trésorerie sur ces seules opérations budgétaires.

La prévision, je vous le rappelle, avait été prévue à hauteur de 6,3 M€. On n'est pas très loin de la prévision. L'écart, on le verra, est surtout une différence sur les encaissements, inférieurs à la prévision.

Il est intéressant de constater les écarts entre les prévisions, telles que vous les avez votées au budget rectificatif n° 2, et cette exécution. Vous voyez que l'on a consommé nos autorisations d'engagements à hauteur de 96 %, globalement, mais avec des taux variables suivant les enveloppes. En personnels, ils ont été exécutés à 99 %, soit une réduction par rapport aux prévisions de 2,3 M€ ; et, en fonctionnement, à 92 %, soit

un écart de -3,4 M€. En investissements, ils n'ont été réalisés qu'à hauteur de 70 %. Globalement, on a 11 M€ d'autorisations d'engagements qui n'ont pas été consommées.

Si l'on regarde par activité, où les crédits mis à disposition n'ont pas été consommés ? Les crédits n'ont pas été consommés complètement notamment dans le cadre de la formation (3,3 M€), 2,1 M€ au niveau de l'activité recherche, de l'immobilier (4,7 M€) et du pilotage (1,9 M€).

Si l'on regarde par enveloppe, l'écart le plus significatif sur l'enveloppe des personnels concerne le pilotage (1,4 M€ de moins que nos prévisions) ; en fonctionnement, l'écart concerne principalement la formation (2,5 M€ de moins que les crédits ouverts) ; et sur l'enveloppe investissements, l'écart provient de l'immobilier, essentiellement les travaux pour 4,8 M€.

Si l'on regarde maintenant nos écarts concernant les crédits de paiement, c'est-à-dire les décaissements, les prévisions ont été réalisées à 93 % seulement, avec des taux variables selon les enveloppes. Pour le personnel, on est toujours 99 % puisque, par définition, la consommation d'AE égale la consommation des CP. En revanche, pour le fonctionnement, ils n'ont été réalisés qu'à hauteur de 81 %, c'est-à-dire un écart de 7,6 M€ ; et 7,2 M€ d'écart sur l'investissement, avec un taux de réalisation de 56 % seulement.

Du côté des recettes encaissées, effectivement, il y a un écart de 17,8 M€, par rapport aux prévisions. Il s'agit d'encaissements rapprochés des factures qui ont été émises. Je vous rappelle quand même que pour un certain nombre de recettes, et on le voit sur les ressources propres, on passe beaucoup de recettes en produits à recevoir. Ce ne sont pas des factures de recette définitive, notamment pour ce qui concerne la formation par l'apprentissage et avec le CFA Sup 2000. Cela explique que l'on ne peut pas rapprocher les encaissements que l'on a par ailleurs reçus avec des titres émis.

On a donc un solde de trésorerie négatif au niveau de ces opérations budgétaires de 6,9 M€, mais d'autres opérations viennent faire varier la trésorerie, au nom pour le compte de tiers ou d'autres encaissements ou d'autres décaissements. Ces opérations ont fait varier positivement la trésorerie de 14 M€. En réalité, le solde de ces variations de trésorerie est positif de 7,1 M€ en 2017.

Le niveau final de notre trésorerie est donc à hauteur de 45,3 M€ qui représentent l'équivalent de 73 jours de fonctionnement.

D'autres éléments, évidemment, le compte de résultat, la capacité d'autofinancement et un état d'évolution de la situation patrimoniale en droit constatée apportent une vision complémentaire à cette consommation d'autorisations budgétaires et au tableau d'équilibre financier.

Vous le verrez tout à l'heure, Philippe VERSCHEURE vous le présentera en détail, le compte de résultat est excédentaire en 2017 de 3,370 M€, en augmentation de 900 k€ par rapport à 2016.

On a constaté une capacité d'autofinancement de 7,370 M€ qui a permis de financer 79 % de nos investissements contre 46 % en 2016.

Outre cette capacité d'autofinancement, les opérations en capital à hauteur de 9,370 M€ ont été financées par des subventions d'investissement à hauteur d'un peu moins de 2 M€ et un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 20 k€, alors qu'il avait été prévu 7 M€ de prélèvement sur le fonds de roulement.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2017 est donc arrêté à la somme de 26,708 M€ et il représente l'équivalent de 43 jours, puisqu'un jour de fonctionnement est à peu près 617 k€ par jour. Cela représente une réduction d'un jour par rapport à la situation au 31 décembre 2016.

Si l'on regarde maintenant l'exécution en termes de droits constatés, on a constaté 231 M€ de recettes encaissables. C'est la même chose qu'en 2016. En revanche, on voit qu'il y a eu une augmentation notable des subventions de l'Etat, puisqu'elles sont

en progression de 2,5 %, alors que, dans la même période, nos ressources propres, et nos autres financements publics ont été en réduction d'un peu moins de 12 %. Par conséquent, la part de nos recettes propres par rapport à l'ensemble de ces recettes ne représente plus en 2017 que 15,6 %, alors qu'elle en représentait 17,6 % en 2016. Si l'on regarde l'évolution des autres financements publics, cela représente globalement uniquement 4 % de nos ressources en périssable, ce sont des subventions qui nous sont données beaucoup sur les activités de recherche, aussi sur des contrats de formation comme les contrats IDEA par exemple ou sur les bourses de mobilité. Une bonne part de ces ressources contribue au financement des actifs. Cette année, en 2017, ce financement n'a été que d'1,7 M€ contre 6,3 M€ l'année précédente. Ce sont des financements sur des opérations de travaux, des opérations de restructuration notamment. Cela veut dire que, sur la partie hors financement de l'actif, nos autres financements publics ont en réalité un peu augmenté.

Si l'on regarde l'évolution des ressources propres générées par l'établissement, on s'aperçoit que toutes les ressources de formation sont en augmentation, particulièrement les recettes de formation continue, en augmentation de 12 %, pour un peu plus de 800 k€ par rapport à l'année précédente, et presque 500 k€ de plus également sur les formations par l'apprentissage. On peut noter aussi que la taxe d'apprentissage, qui avait connu une légère décroissance ces dernières années, est à nouveau en augmentation, 18 % de plus.

En revanche, un point est à noter cette année, puisque c'est la première année qu'on le constate, la diminution des recettes liées aux contrats de recherche. Il y a une réduction apparente de 3,5 M€. En réalité, cette réduction est partiellement compensée à hauteur d'1,9 M€ par une augmentation de même valeur en Autres financements publics. Néanmoins, même si une part est passée en financements publics, on peut constater à peu près 1,5 M€ de réduction sur ces contrats de recherche.

On constate que le taux moyen de réalisation des recettes de l'UPEC est de 99,6 % des prévisions définitives telles que prévues au compte de résultat prévisionnel. Ces résultats cachent des situations contrastées selon les structures. Ce taux varie à 89 % à 116 % selon les composantes. Même si le taux de réalisation est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent qui était de 99,8 %, on peut estimer qu'il reste tout à fait satisfaisant.

Du côté des dépenses, j'ai fait un tableau où vous voyez apparaître à la fois ce que l'on a vu tout à l'heure, c'est-à-dire la consommation des autorisations d'engagements, la consommation des crédits de paiement, aussi à mettre en regard avec la constatation en droits constatés effectivement sur l'exercice à hauteur de 231,485 M€. Cela se situe à peu près entre la consommation des AE et la consommation des CP, puisque cela correspond effectivement aux services faits, valorisés, de ces dépenses.

Si l'on regarde la photographie de nos dépenses en 2017 en droits constatés, la masse salariale a représenté une part très importante (187 M€, soit 81 % de l'ensemble), le fonctionnement (36 M€, soit 15 %), l'investissement (3 M€), hors travaux, et les travaux (6 M€) en 2017.

Si l'on regarde l'évolution des charges de masse salariale, globalement, elles sont en augmentation de 2 %. Vous voyez que, particulièrement, la masse salariale a augmenté, puisque si l'on intègre la provision des passifs sociaux, on arrive à une augmentation de 4,589 M€, soit 2,5 % d'augmentation. En revanche, sur les charges de fonctionnement, on constate une réduction par rapport à 2016 de 400 k€.

Sur les amortissements, il y a eu une augmentation de la charge d'amortissement, on le verra tout à l'heure.

Le taux de réalisation par rapport à cette prévision définitive est de 98,2 % contre 98,7 % l'année dernière, donc un peu moins que l'année précédente.

Faisons un ce petit focus sur la part de la masse salariale, puisque c'est quand même un élément très important dans notre budget. Pour être tout à fait honnête, au-delà de la masse salariale de l'établissement, il faut y intégrer le montant des contrats doctoraux que l'on a délégués à la COMUE mais qui représentent quand même des rémunérations. Si l'on intègre ces contrats doctoraux, la masse salariale globale représente 79 % des charges, comme en 2015.

En revanche, si l'on compare la part de la masse salariale par rapport à nos produits encaissables, on voit une variation cette année. Cela faisait effectivement à peu près quatre ans que le montant de la masse salariale représentait 82,3 % de nos produits encaissables. En 2017, on passe à 82,6 %. Le taux d'alerte du ministère par rapport à ce poids est à 83 %. On est extrêmement proche du taux d'alerte.

Si l'on regarde maintenant le suivi de la consommation des emplois, paradoxalement, notre masse salariale a augmenté, mais la consommation des emplois rémunérés par l'établissement est en réduction par rapport à l'année précédente. On a rémunéré sept équivalents temps pleins travaillés de moins qu'en 2016.

Bien sûr, c'est sur des populations différentes. La réduction est la plus forte sur les chercheurs contractuels. C'est à mettre en relation avec la réduction que l'on a pu constater sur les contrats de recherche. On a effectivement 11 équivalents temps pleins travaillés de moins sur les contrats de recherche en 2017 par rapport à 2016.

En revanche, sur la rémunération des personnels pérennes, il y a une augmentation, en réalité, du nombre d'enseignants et enseignants chercheurs rémunérés, puisque l'on a rémunéré cinq enseignants et enseignants chercheurs de plus qu'en 2016, et un BIATSS de moins que l'année antérieure.

Avec des populations différentes, on a moins rémunéré de personnels titulaires, surtout sur les BIATSS. En réalité, on a rémunéré quatre enseignants titulaires de plus et 14 BIATSS en moins.

Vous avez la ventilation et l'évolution de cette masse salariale. Globalement, on a eu une augmentation de 4,5 M€. Les facteurs d'évolution sont principalement liés à des mesures générales ou catégorielles, à hauteur de 2,5 M€, qui concernaient l'augmentation de la valeur du point, le plan PPCR et le RIFSEEP pour l'essentiel. On constate, au-delà de cela, une augmentation effectivement de notre masse salariale qui est liée à l'augmentation du GVT et à l'évolution de la structure des emplois que l'on estime à peu près à 900 k€.

Un autre élément est notable cette année, une augmentation du volume des cours complémentaires à hauteur d'1 M€ par rapport à l'année précédente. C'est un élément nouveau, parce que c'est la première année où l'on constate une augmentation du volume global des cours complémentaires.

Un petit focus sur les dépenses d'investissement : l'exercice 2017 marque une nette réduction par rapport à 2016 mais se situe même en dessous de la moyenne observée entre 2012 et 2017. On peut avoir une vigilance, quand même, sur cette réduction.

Les investissements, bien sûr, génèrent une charge d'amortissement, que vous voyez là, à hauteur de 16,9 M€, des reprises également sur amortissements à hauteur de 13,6 M€, et un solde de 3,3 M€ qui constitue une partie de notre capacité d'autofinancement.

Si l'on regarde les taux d'exécution de nos prévisions budgétaires du côté des dépenses, on l'a vu, on est à 98,2 % des prévisions définitives de dépenses hors investissement, contre 98,7 % en 2016. Ces taux varient, là aussi en dépenses, de 76 % à 110 % selon les unités budgétaires. En moyenne, ils sont à 92 % en composantes et 99 % en central.

Du côté des dépenses d'investissement, 60 % selon les prévisions ont été exécutées contre 69 % l'année antérieure. On a fait moins bien que l'année précédente.

Vous avez la répartition des dépenses par activité, exprimée en autorisations d'engagements. Il n'y a pas de changement notable quant à la cartographie de nos

dépenses. On est toujours vers 48 % au titre de la formation, 24 % en recherche, 3 % pour la documentation, pour l'immobilier, selon les années, c'est de l'ordre de 13 %, le pilotage 11 %, et la vie étudiante 1 %.

Si l'on compare par rapport à 2016, et cette fois en droits constatés pour pouvoir comparer des choses comparables, vous voyez que ce qui est en augmentation sont les dépenses de l'activité de formation, essentiellement, de la documentation et de la vie étudiante. En revanche, réduction sur l'activité recherche et l'activité immobilière, ainsi que sur les dépenses de pilotage.

Voilà quelques éléments liés à l'exécution budgétaire 2017.

M. VERSCHEURE. – Bonjour.

Je vous propose de présenter le compte financier de l'exercice 2017 en trois parties, d'abord en faisant un rappel très bref des nouvelles normes comptables qui ont impacté l'exercice 2017. Ensuite, je vous propose de présenter le compte financier sous forme d'une analyse financière en vous présentant d'abord les grands équilibres ou agrégats, dont Claude PASQUIER a déjà parlé, et de compléter cette analyse par un certain nombre de ratios significatifs de l'activité de l'établissement. À travers cela, j'espère que l'on pourra avoir une vision assez significative et objective de la situation financière de l'UPEC au 31 décembre 2017.

Les normes comptables budgétaires ont été fortement renouvelées. D'une part, vous n'êtes pas sans le savoir, on en parle depuis de longues années, mais c'était effectif en 2017. La mise en place complète du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique a complètement modifié notre façon d'appréhender l'exécution comptable et budgétaire et a conduit surtout à rénover le logiciel budgétaire et comptable SIFAC qui fait l'objet d'une rénovation très importante. Cela a eu pour conséquence la coupure de l'activité pendant plusieurs semaines en début d'année.

De manière concomitante, à partir du 1^{er} janvier 2017, ont été mises en place plusieurs normes comptables qui s'imposent à l'université et l'ensemble des

établissements remplacent la fameuse instruction ancienne M9 qui était en application depuis de longues années.

Quelles sont les modifications de cette norme comptable au regard des comptes ? Essentiellement en termes de lecture du compte de résultat, puisque l'ensemble des charges et produits exceptionnels n'est plus reconnu dans le nouveau plan comptable, et les charges correspondantes ont dû être réimputées sur les nouveaux comptes.

Pas d'autre modification, notamment les grands principes de méthode d'évaluation, qui sont repris de toute façon dans l'annexe des comptes qui vous est produite, sont applicables au poste du bilan et du compte de résultat. Ils n'ont pas fait l'objet de modification, c'est la raison pour laquelle je n'y reviens pas cette année.

Je vous propose, par méthode, de revoir quels sont les grands outils pour analyser les agrégats et les ratios qui constituent l'équilibre financier universitaire. À partir de quels documents établit-on ces agrégats ? On analyse notamment les charges et les produits à partir de ce document et également l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement à partir de ces outils.

Quels sont ces outils ? D'une part, la comparaison des charges et produits est déterminée à travers le compte de résultat, c'est très important, et la comparaison des dépenses et recettes d'investissement à travers le tableau de financement des investissements.

Nous verrons aussi un peu plus loin que l'on développera l'articulation du bilan, qui est aussi un document essentiel, pour analyser un certain nombre d'agrégats dont on parle tous les ans, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

S'agissant du compte de résultat, la comparaison des charges et des produits permet de déterminer un résultat positif si les produits sont supérieurs aux charges ou un résultat négatif si les charges sont supérieures aux produits. Cet agrégat est

extrêmement important, puisque c'est le premier élément qui permet d'apprécier la soutenabilité des universités, et c'est là-dessus que le contrôle budgétaire s'exerce en priorité.

Ce résultat du compte de résultat, que vous voyez à gauche, au moment du compte financier, est affecté dans les réserves du bilan, dans nos ressources, pour le nouveau montant mis en réserve, et ce résultat fait l'objet d'une affectation au résultat. C'est l'objet du vote qui vous sera présenté tout à l'heure.

Ces réserves, qui sont à droite dans le bilan, sont les résultats qui sont agglomérés d'année en année, positifs ou négatifs, et qui constituent une ressource pour l'établissement. Cette même ressource va permettre de financer l'ensemble des actifs du bilan, et notamment les immobilisations.

On va revenir à notre résultat. Cette année, les produits s'élevaient à 243,188 M€ ; et les charges à 239,814 M€ Claude PASQUIER vous l'a indiqué, le résultat s'élève à 3,374 M€. Il est appréciable et en forte augmentation par rapport à l'an dernier, puisqu'il est en augmentation de 30 % par rapport à celui constaté l'an dernier. Les proportions peuvent paraître importantes, mais ce n'est pas si important que cela puisqu'il représente 1,4 % du budget de fonctionnement, ce qui n'est pas énorme. L'année dernière, c'était 1,1 % du budget de fonctionnement et, en 2015, c'était 1,5 %. C'est une proportion importante mais, finalement, par rapport au budget d'exécution, ce n'est pas si important que cela.

Autre indicateur important, l'excédent brut d'exploitation : il est à l'intérieur du résultat, mais il donne une indication précise sur l'activité car il mesure les ressources dégagées par l'activité courante de l'établissement, sans qu'il soit pris en compte la politique d'amortissement et les éléments financiers. On a à l'intérieur l'ensemble des subventions, de la masse salariale, mais aucun autre élément financier. Cet indicateur permet de déterminer, si l'on peut parler de rentabilité pour une université, la rentabilité de l'exploitation courant.

Cet excédent brut d'exploitation est conséquent, à hauteur de 12,318 M€, mais en diminution de 7 % par rapport à celui constaté en 2015, donc l'évolution est négative. Il reste globalement stable puisqu'entre 2016 et 2017, il ne diminue que de 40 k€.

Pourquoi est-il stable ? Claude PASQUIER a donné les raisons tout à l'heure. Une forte augmentation des subventions publiques permet de compenser, d'une part, la forte augmentation de la masse salariale et, d'autre part, la diminution des ressources propres. Quand je parle de diminution des ressources propres, je parle surtout des diminutions des ressources liées à l'exécution des contrats de recherche.

Cet indicateur est montre une certaine sécurité.

Le troisième indicateur est la capacité d'autofinancement. Qu'est-ce que c'est ? Pour faire face à ses besoins de financement, l'université a besoin de ressources. Elle va chercher ces ressources à l'intérieur de l'université et à l'extérieur. Les ressources externes sont les subventions d'investissement et les ressources internes sont les ressources que l'on a générées à travers l'activité de l'université. La capacité d'autofinancement est donc la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Cet indicateur est, à mon sens, extrêmement important car il constitue le potentiel de l'université à dégager, par son activité courante, des ressources qui vont pouvoir financer sa politique d'investissement ou abonder le fonds de roulement dans la perspective d'opérations immobilières futures. C'est un indicateur qui a beaucoup de sens dans les universités.

Cette CAF est importante, elle augmente de 13 % par rapport à l'an dernier, elle s'élève à 7,372 M€. Cela marque une stabilité et une sécurisation du financement des investissements pour l'université.

Revenons à nos éléments d'analyse pour nous intéresser maintenant au tableau de financement des investissements, comment se financent les investissements. Quelles sont les ressources qui financent les emplois et les dépenses ? On le voit sur ce tableau. Les ressources sont à droite et les dépenses d'investissement à gauche.

La capacité d'autofinancement est de 7,372 M€, et les subventions à l'investissement, la ressource externe dont je vous parlais tout à l'heure, avec 1,982 M€, financent plus de 99 % cette année des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 9,374 M€. La différence est un besoin net dégagé pendant l'exercice et un besoin net de 19 k€ qui est financé sur le fonds de roulement.

Il est important de vous présenter comment s'articule le bilan. Trois éléments, dans le bilan, permettent d'apprécier sa structure et les éléments importants qui émergent. Il y a trois niveaux d'observation dans le bilan. D'une part, comment sont financés les investissements ; ensuite, comment est financé le cycle d'activité quotidien ; et, de là, on détermine la trésorerie.

Si l'on va plus dans le détail, on observe que c'est le haut du bilan qui permet le financement des investissements. Il faut que l'ensemble des subventions d'investissement, des réserves et des amortissements financent les immobilisations. Le cycle de financement de l'activité est la différence entre les créances et les dettes. Par différence, la trésorerie nette est la différence entre les liquidités, ce que l'on a en caisse, et éventuels prêts à court terme que l'on pourrait obtenir d'une banque.

Je vous rassure, il n'y a pas de prêt à court terme à l'université, mais c'est possible.

Rien ne l'interdit, sur le fond. Des opérations immobilières peuvent être financées par emprunt.

Comment se finance le cycle des investissements ? Le fonds de roulement est la différence entre les capitaux propres, c'est-à-dire les ressources que l'on a générées, déduction faite des actifs immobilisés ou immobilisations. Ce fonds de roulement constitue l'accumulation des excédents, ou déficits éventuellement, que l'on a constatés au fil des années, et il constitue une épargne nette qui a été constituée progressivement au fil du temps.

En résumé, le fonds de roulement est constitué de ressources à long terme, celles que l'on a vues, les subventions d'investissement, les résultats accumulés des années

antérieures et les amortissements et les provisions qui ne sont pas investis dans les immobilisations. Ce fonds de roulement disponible va être investi, si nécessaire, en créance pour financer le cycle d'exploitation, ou en trésorerie – on verra que c'est le cas pour l'université.

Quel est le montant de notre fonds de roulement ? On appréciera deux éléments du fonds de roulement. Le fonds de roulement brut, qui s'élève à 26,709 M€, en diminution de 19 k€ par rapport à l'année dernière, donc on peut dire qu'il est stable. L'autre notion est la notion du fonds de roulement mobilisable dont on a beaucoup parlé il y a quelque temps. C'est ce fonds de roulement mobilisable qui était au cœur de l'analyse des prélèvements sur fonds de roulement dont ont fait l'objet, il y a quelques années, les universités.

Ce fonds de roulement mobilisable est en baisse de 14 %, mais il s'élève à 10,745 M€. Il s'agit du fonds de roulement brut, déduction faite des engagements pris par l'université gagés sur le fonds de roulement c'est-à-dire des opérations pluriannuelles d'investissement qui peuvent être réglées sur les années 2018-2019 ou des provisions prises sur les passifs sociaux et également sur des créances dont le recouvrement est menacé.

Ce fonds de roulement est en diminution de 14 %, mais il financerait 17 jours de dépenses de fonctionnement, et il représente 40 % du fonds de roulement net. Est-ce important ? Je pense que oui. Je vous renvoie à l'enquête menée il y a quelques années qui avait fait une analyse : en moyenne, les universités avaient un fonds de roulement mobilisable entre 34 % et 38 %. Avec un fonds de roulement mobilisable de 40 %, la situation est relativement sécurisée.

Comment est financé le cycle d'activité ? Il existe deux situations. Si les créances sont supérieures aux dettes, dans ces conditions, on a un besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire que l'on a besoin de recouvrir un fonds de roulement pour financer l'écart entre ces créances et dettes, donc on a un besoin de financement.

Si nos dettes sont supérieures à nos créances au total du bilan, on n'a pas besoin de recourir au fonds de roulement, on dégage une ressource supplémentaire au fonds de roulement qui va abonder la trésorerie de l'établissement.

Dans quelle situation se trouve-t-on à l'université ? On a un besoin en fonds de roulement négatif, à hauteur de 18,6 M€. Ne soyez pas effrayés, il est mieux qu'il soit négatif que positif. Ce fonds de roulement fait que l'université a des dettes supérieures à ses créances et n'a pas besoin de recourir à son fonds de roulement pour financer son activité. C'est très sécurisant. Ce n'est pas nouveau, car la situation est identique et structurelle au sein des universités, elle se retrouve dans la totalité des universités actuellement.

La particularité est que ce besoin en fonds de roulement négatif diminue fortement, de 62 %, et il faut essayer de comprendre pourquoi il augmente de cette façon. La raison est double. D'abord, certaines opérations sont constatées sous forme d'acomptes, elles qui ne font pas l'objet de régularisation de recette en fin d'exercice. Je pense notamment, à titre d'exemple, d'un acompte que l'on reçoit tous les ans au titre de la formation par l'apprentissage du CFA Sup 2000. Nous avons reçu un acompte de 4,5 M€, en fin d'exercice, qui sera régularisé au cours de l'exercice 2018. Ensuite, il peut y avoir des absences de reconnaissance de recettes, en fin d'exercice, notamment en matière de formation par l'apprentissage, comme l'a expliqué Claude PASQUIER tout à l'heure. Ces opérations sont rattachées à l'exercice par l'émission de produits à recevoir. Il n'est pas possible de les régulariser en fin d'année pour impacter les recettes. La reconnaissance de la recette par un produit à recevoir est une somme qui figure en cascade et qui augmente de manière structurelle notre besoin en fonds de roulement.

Pour terminer l'articulation du bilan, nous avons vu le financement du cycle des investissements, le fonds de roulement, le financement de l'activité – le besoin ou

l'excédent en fonds de roulement, et cet ensemble aboutit à la détermination de la trésorerie qui est la comparaison des liquidités en caisses et des prêts à court terme. Notre trésorerie, Claude l'a expliqué, est en augmentation de 18 % par rapport à l'année dernière, elle s'élève à 45,308 M€. C'est une trésorerie qui permettrait de financer 73 jours de fonctionnement.

On reprend l'articulation des éléments, le fonds de roulement est égal au besoin de financement de l'activité et à la trésorerie. Il est investi en créances et en trésorerie, si nécessaire.

Concernant l'évolution des équilibres comptables, ils paraissent manifestement stables et sont plutôt sécurisants. Ils doivent être examinés, à mon avis cette année, sous l'angle de la soutenabilité budgétaire. A ce titre, Claude PASQUIER évoquait le tableau des autorisations budgétaires qui mettait en évidence un solde budgétaire négatif à hauteur de 6,904 M€ qui résulte de la comparaison des crédits de paiement avec les recettes.

Ce solde budgétaire négatif est-il viable ? C'est la question qu'il faut se poser. Pour cela, je renvoie aux explications que nous avons donné sur le besoin en fonds de roulement. D'une part, il convient de préciser qu'en matière de comptabilité budgétaire, l'exécution des recettes encaissées n'est effective qu'à partir du moment où elle est rapprochée d'une facture, Claude l'a expliqué. La différence s'explique par des recettes qui sont nées, qui ont parfois été encaissées, mais dont la recette définitive n'a pas été constatée au niveau budgétaire. Elle a été rattachée à l'exercice par l'émission d'un produit à recevoir, mais la structure même de l'organisation de l'université fait que certaines recettes ne sont pas rattachables directement en fin d'exercice.

D'autre part, certaines opérations de trésorerie ne sont pas des opérations budgétaires, elles figurent dans le document d'exécution budgétaire dans le tableau des opérations pour compte de tiers. Ce sont des opérations de trésorerie qui

impactent significativement la trésorerie de l'établissement. Il s'agit notamment d'acomptes qui sont versés en matière de formation continue ou par l'apprentissage, dont j'ai parlé tout à l'heure.

En conséquence, il ne me semble pas que le solde budgétaire négatif soit un critère d'appréciation négatif de l'activité de l'université. Bien au contraire, il s'explique par des opérations de trésorerie qui n'ont pas été régularisées de manière normale en 2017 et qui le seront en 2018, par l'émission d'un cycle de recettes définitif.

À plus long terme, on peut s'interroger : la situation de l'UPEC est-elle viable à long terme au niveau budgétaire ? Si l'on prend en compte la trésorerie à la fin de l'exercice et que l'on met en relation avec les restes à engager et à payer au niveau budgétaire, sur la base des informations connues au 31 décembre 2017, on s'aperçoit que la trésorerie de l'université représenterait 30,268 M€, qui correspondraient à 49 jours de fonctionnement. Même à long terme, on peut estimer que la situation de l'université est viable et stable, sur la base de ces informations.

Disons quelques mots sur une analyse des ratios, si l'on reprend aussi les indicateurs dont j'ai parlé tout à l'heure. J'apporte une petite précision sur ces ratios. Ils ont été fournis à l'époque par la DGESIP qui, sur la base des exercices 2010 à 2013, nous fournissait un état d'analyse de certains critères. La DGESIP a arrêté de produire cet état avec la mise en place de FGPCP*, puisque le périmètre d'analyse a changé, mais il est toujours intéressant de s'y rapporter, comme l'a aussi fait Claude PASQUIER. Ces ratios sont assortis de seuils d'alerte : un seuil de vigilance, puis un seuil d'alerte significatif que j'ai mis en rouge.

Sur cette base, tant au niveau de l'équilibre financier que du cycle d'exploitation, on voit que la situation de l'UPEC est saine et qu'elle bénéficie de marges de manœuvre et de sécurisation.

Je voudrais attirer l'attention des administrateurs le taux de vieillissement des matériels scientifiques, techniques et autres. J'ai mis l'analyse du risque en orange,

dans la mesure où, normalement, le seuil, qui est la comparaison entre les amortissements et la valeur des biens acquis, ne doit pas excéder 50 %. Au-delà de ce ratio, on considère qu'il y a une tendance au vieillissement du matériel. Vous le voyez, il y a une tendance, depuis 2015, à une augmentation de ce vieillissement des immobilisations. A l'intérieur de cet ensemble, c'est particulièrement vrai pour deux catégories de biens, tout ce qui est matériel informatique, qui a atteint un taux de vétusté de 70 % au niveau de l'ensemble des biens, et le matériel pédagogique qui a atteint un taux de vétusté de 80 %. Je pense qu'il faut s'interroger sur ces éléments pour voir la politique à venir de l'université sur ces éléments, si c'est possible.

S'agissant du financement de l'activité, on voit aussi que la situation est saine. On dispose de marges de manœuvre, on a une certaine efficacité de l'activité, on a même des marges de manœuvre importantes en termes d'investissements. L'université dégage des ressources telles qu'elle peut financer une grande partie de ses investissements.

Comme l'a évoqué Claude, un point d'alerte très important est sur le ratio dépenses de personnels sur produits encaissables où, on le voit, on frise le seuil d'alerte qui a été défini par la DGESIP à hauteur de 83 %.

Je vais me risquer à une conclusion pour dire que, au regard des indicateurs présentés et des ratios évoqués, la situation de l'université est saine, dans un environnement contraint. En effet, les résultats comptables progressent de manière très importante, c'est un critère d'appréciation essentiel pour le contrôle budgétaire, la trésorerie augmente de 18 %, la capacité d'autofinancement augmente de 13 %, l'excédent brut d'exploitation et le fonds de roulement sont stables et le fonds de roulement mobilisable est appréciable. La plupart des ratios qui ont été présentés montrent que la situation est sécurisante au regard des seuils d'alerte qui ont été définis par la DGFIP, et l'on voit que la situation est saine.

L'équilibre financier global, à travers le déficit, s'explique largement par des opérations de trésorerie qui n'ont pas trouvé une résolution en fin d'exercice. Cela ne me paraît pas poser de problème. À mon sens, la situation de l'université est saine et sécurisante. Elle dégager des marges de manœuvre importantes, notamment en matière de son cycle d'exploitation, et cela nous permet de financer une grande partie de ses amortissements, ce qui est relativement appréciable.

J'insiste sur les points d'alerte. Je recommande que la courbe de vieillissement des immobilisations soit un peu redressée. Je pense que c'est important.

Une attention toute particulière doit être portée à la masse salariale et la capacité de l'UPEC à faire face à cette masse salariale avec les ressources dont elle bénéficie.

Je renvoie à la lettre du 13 février dernier de la rectrice qui, à l'occasion de la validation de la campagne d'emplois, même si elle l'a validée, a attiré l'attention sur le risque de dérapage de l'université en matière de masse salariale.

Nous devons maintenant faire voter l'ensemble des indicateurs sur l'article 1.

L'article 2 consiste à l'affectation du résultat, dont je vous ai parlé au début, et des reports à nouveau, au compte de réserve.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE. – Nous allons répondre aux questions.

Auparavant, il nous semble que les commissaires aux comptes ont quelque chose à dire sur cette question.

Mme EVEN. – Je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres comme Claude et Philippe. Je tenais à souligner la qualité du processus de clôture mis en œuvre par l'établissement et la qualité des échanges que nous avons avec la Direction financière, l'agent comptable et tous les services que nous sommes amenés à solliciter au cours de nos interventions. Cela nous permet de travailler dans un l'environnement de confiance et d'émettre une opinion sans réserve aujourd'hui. L'année dernière, nous avons émis une opinion sans réserve, et cette année nous réitérons cette opinion.

Nous ferons juste une petite observation liée à l'application de la mise en œuvre du nouveau recueil de normes, car cela a un impact de présentation sur les comptes, mais c'est une observation purement technique.

Pour cette année 2017, nous ferons de nouveau une certification sans réserve.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire. – Franchement, c'est très bien. Il peut y avoir quand même des réserves, sur d'autres établissements, ce n'est pas pour autant qu'ils travaillent mal, d'ailleurs, mais c'est souvent lié à l'immobilier. Le fait qu'il y ait une certification sans réserve dit quelque chose de la bonne santé à la fois financière, budgétaire et comptable de cette université, même si un certain nombre de points d'alerte a été signalé.

Avez-vous des questions ou des interventions ?

M. ABID. – Ma première intervention concerne la valeur ajoutée. Dans le processus qui nous permet de déterminer ce solde intermédiaire de gestion, on a un indicateur assez important, qui concerne les prestations de recherche et passe de 4,028 M€ 464 k€. Cela fait une diminution de près de 90 %. Qu'est-ce qui explique le fait que les recettes sur les prestations de recherche soient divisées par dix entre l'année dernière et aujourd'hui ?

Mme PASQUIER. – En fait, il faut regarder l'ensemble du financement de l'activité recherche. Il peut y avoir des financements publics, des prestations de recherche en tant que telles, et des subventions avec affectation. Globalement, c'est vrai, on a constaté en 2017 une réduction des ressources liées aux contrats de recherche, quelle que soit la forme de financement, que ce soit des subventions avec affectation, des conventions simples de recherche ou des prestations de recherche.

Il apparaît quand même une réduction à peu près d'1,5 M€ globalement. Après, il y a eu des reclassements entre certains types de recettes de contrats de recherche qui étaient auparavant identifiées en prestations de recherche et qui sont maintenant identifiées en subventions avec affectation. Il s'agit du plus gros contrat que nous

avons au niveau de l'établissement, un contrat avec l'ANRS sur le VRI et qui a été reclassé en financement public. L'écart apparent sur les prestations de recherche n'est pas aussi important, puisque c'est un reclassement entre prestations et subventions. Néanmoins, et c'est ce que je disais tout à l'heure, on constate une réduction des recettes générées par l'activité de recherche sur ces contrats recherche, mais à hauteur d'1,5 M€ seulement.

Mme GUELTON.– Merci, c'est très clair et toujours très bien à chaque fois. C'est très pédagogique et compréhensible.

Deux points sont mis en avant, le premier est sur la masse salariale mais, après tout, à l'université, c'est notre cœur de métier, ce n'est pas étonnant, il faut bien payer le personnel pour avoir un bon enseignement.

Je m'interroge sur le taux de réalisation des investissements qui me paraît très faible. A-t-il été surévalué au départ ? Y a-t-il eu des problèmes auxquels on ne s'attendait pas ? Les comptes auraient été différents s'il n'y avait pas eu cette non-réalisation des investissements, car un taux de réalisation de 60 % n'est pas élevé.

Mme PASQUIER.– On le constate un peu chaque année mais cela a été particulièrement vrai cette année. Sur les opérations de travaux, on est peut-être un peu optimiste sur notre capacité à enclencher ces opérations de restructuration, qui se font sur plusieurs exercices. De manière générale, on est un peu optimiste sur notre capacité à constater ces dépenses.

Néanmoins, il est vrai que tellement de facteurs jouent sur l'exécution ou pas de ces opérations de restructuration qu'il est beaucoup plus difficile de prévoir un montant très proche de l'exécution. C'est beaucoup plus difficile, de manière générale, que sur le fonctionnement ou la masse salariale.

Mme GUELTON.– Cela veut-il dire que la dalle de médecine est toujours cassée ?

Mme PASQUIER.– C'est un sujet de fin de conseil, je crois.

Nous avons constaté quand même 6 M€ de travaux, ce qui est non négligeable. Pour autant, nous en avons prévu beaucoup plus.

Mme GUELTON.– Comme nous avons discuté sur les investissements en début d’année, notamment sur les travaux dans la faculté de médecine...

Mme PASQUIER.– Dans les documents budgétaires qui vous ont été remis, vous avez le tableau pluriannuel d’investissement qui vous est donné opération par opération. Vous avez la consommation en AE et en CP de chacune de ces opérations.

M. TEBOUL.– Ce sont des questions de clarification, simplement. D’abord, à nouveau, une coquille se trouve, me semble-t-il, dans le document Analyse financière compte 2017, en page 3. À propos des produits d’exploitation, pour l’année 2014, vous mentionnez que sont constatés en 2014 233,761 M€. Quand on prend le compte de résultat à la page suivante, on trouve que le montant en question concerne l’année 2015. Est-ce cela ?

M. VERSCHEURE.– C’est bien 2015.

M. TEBOUL.– c’est pour éviter d’avoir l’utilisation de la page 3 sans la page 4.

Deuxièmement, je voudrais avoir une explication concernant les produits sans contrepartie directe, plus particulièrement les subventions pour charge de service public par rapport à la rubrique suivante qui est Subventions de fonctionnement en provenance de l’Etat. En effet, les subventions pour charge de service public servent à financer principalement des dépenses de fonctionnement et accessoirement des dépenses d’investissement – c’est ce qui est dit dans le document. Des dépenses de fonctionnement sont incluses dans les subventions pour charge de service public et, ensuite, des subventions de fonctionnement en provenance de l’Etat correspondent à une autre rubrique. Quelle est la différence entre les deux, puisque dans les deux cas il s’agit de fonctionnement ?

Mme PASQUIER.– La subvention pour charge de service public finance en grande partie la masse salariale. On a donc un montant donné chaque année, sur cette

subvention pour charge de service public, qui concerne la masse salariale pour l'essentiel, et du fonctionnement, à la marge de l'investissement.

En revanche, on peut avoir d'autres types de financements de l'Etat. Cela peut être des subventions d'autres ministères. Effectivement, on a des subventions du ministère de la Santé sur certaines opérations, par exemple. Elles représentent très peu par rapport à l'ensemble de nos subventions de l'Etat. C'est à la marge.

M. TEBOUL.– Ces subventions de fonctionnement ne sont pas en rapport avec le financement de la masse salariale, n'est-ce pas ?

Mme PASQUIER.– Ce sont des subventions qui, en général, ne sont pas données par le ministère de l'Enseignement supérieur et qui sont des financements propres et, effectivement, pas sur des opérations de masse salariale.

M. TEBOUL.– De fonctionnement de quelle nature, par exemple ?

Mme PASQUIER.– J'ai en tête un financement d'un ministère pour le fonctionnement de l'IPAG. C'est très peu. Ce sont des financements particuliers de certaines formations, notamment du ministère de la Santé pour des honoraires de médecins en charge de stagiaires, par exemple.

M. TEBOUL.– Pour la bonne santé financière de l'établissement, peut-on jouer sur la différence entre les deux pour essayer d'avoir des masses plus adaptées, pour faire en sorte que les éléments de produits soient éventuellement bien répartis entre les deux ?

Mme PASQUIER.– Le cadre GBCP fixe la répartition des recettes, pour l'ensemble des organismes financés par l'État. On n'a pas le choix.

M. ABID.– Je reviens très brièvement sur la prestation de recherche. On disait tout à l'heure qu'un contrat de 2 M€ est reclassé, mais cela fait quand même une diminution d'1,5 M€. Sur les 2 M€ restants, cela fait -75 %. Plus qu'une explication comptable, quelqu'un dans la salle peut-il apporter une explication plus pragmatique, si l'on veut, par rapport à la raison qui amène aujourd'hui cette diminution sur les

prestations de recherche ? Est-ce un manque d'attractivité par rapport à ces prestations ? Quelque chose d'autre vient-il expliquer cette diminution ?

Mme PASQUIER.– Je vais juste préciser que l'essentiel de nos contrats de recherche est constitué de subventions avec affectation. Cela veut dire que l'on passe les recettes du montant des dépenses constatées dans l'exercice. Cela veut dire qu'il y a eu effectivement une réduction des dépenses constatées dans l'exercice, on l'a vu notamment tout à l'heure, par une réduction des contrats de CDD financés sur ces contrats recherche. On avait 11 ETPT de moins en 2017 qu'en 2016. Les contrats de recherche sont des opérations pluriannuelles. Par nature, les dépenses ne sont pas forcément à la même hauteur à chaque exercice. Il peut y avoir effectivement une baisse qui ne sera pas forcément pérenne. Cela peut vouloir dire que, au titre de l'année 2017, les dépenses, dans le cadre de l'exécution de ces contrats de recherche, ont été moindres en 2017 qu'en 2016.

Au-delà de ces subventions avec affectation, nous avons des contrats simples de financement de certaines prestations de recherche qui, on le constate, ont été en réduction par rapport à l'année précédente. Il y a peut-être là une baisse, effectivement, de l'activité de recherche.

M. VERSCHEURE.– On pourra peut-être apprécier cette évolution au fil du temps pour voir si elle est pérenne.

M. ABID.– Des indicateurs, notamment les dotations aux amortissements et les provisions, sont en constante augmentation : à quoi est-ce dû ? A long terme, cela peut-il menacer la capacité de l'UPEC à financer ses activités et ses investissements ?

Mme PASQUIER.– On a une augmentation des amortissements, mais il faut aussi noter une augmentation des reprises sur amortissement. C'est la conséquence de l'intégration de deux bâtiments qui ont été construits par la région pour l'université. Il y a la maison des sciences et de l'environnement, et également la maison des filières à Sénart, pour un total de 22 M€. Ces 22 M€, bien sûr, génèrent des amortissements.

Ce sont des taux différents selon les composants de ces bâtiments, mais ils ont une incidence sur le montant de la charge d'amortissement. C'est compensé, en réalité, par un amortissement des dotations qui ont financé ces biens.

M. ABID. – Sachant,

Mme PASQUIER. – D'ailleurs, on voit que le solde entre les charges d'amortissement et les reprises sur amortissement sont en légère réduction par rapport à l'année précédente. Je l'ai montré tout à l'heure. Il y a là un peu moins à charge de l'établissement réellement.

M. GUYARD. – Dans le bilan de l'exécution budgétaire, les subventions de la région ont diminué, mais est-ce dû à des contrats de recherche ?

Mme PASQUIER. – C'est dû essentiellement à des financements d'actifs, puisque la région finance un certain nombre de restructurations sur le bâtiment médecine et, effectivement, il y a eu moins de dépenses, et donc moins de recettes, en 2017, qu'il n'y en avait eues en 2016.

Mme FAURE. – Dans une ligne, il est marqué : « *congrés indemnités en baisse* », j'aimerais bien que vous m'expliquiez la baisse. Il y a une différence.

Mme PASQUIER. – C'est le plan PPCR, tout simplement Il y a eu effectivement une réduction des indemnités et une augmentation dans la rémunération principale, tout simplement. C'est l'application du PPCR.

Mme FAURE. – C'est ce que nous disions, il y avait deux types de politique indemnitaire, une politique qui était sur le budget de l'établissement et une politique qui était sur le budget Etat. Je suis d'accord que, aujourd'hui, les primes ont été intégrées dans la masse salariale.

Mme PASQUIER. – C'est le transfert prime points.

M. BASQUIN. – Dans le PPCR, il y a des mesures catégorielles. Ce qui répond à votre question est le fait que, pour la plupart des fonctionnaires de l'Etat, il y a eu un

transfert prime point. La rémunération est constante, mais quelques points ont été gagnés et financés par une diminution strictement identique de l'indemnitaire, les agents publics concernés étant gagnants du point de vue de leur pension.

Mme FAURE.– Tout à fait mais, après, sur le salaire de la personne...

Mme PASQUIER.– C'est une augmentation au niveau des rémunérations principales, donc si l'on prend rémunération principale plus indemnités... C'est juste que c'est classé différemment, c'est classé en rémunération principale.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est une question de vases communicants, si je peux le dire de cette façon. Au bout du compte, il n'y a pas de diminution.

M. ABID.– Pour revenir sur les différentes coquilles, page 12, pour le BFR négatif, il faut le moins devant 18 600 ; page 15, sur le bilan fonctionnel, les ressources stables sont notées à 381 M€ alors que les ressources propres représentent 390 k€.

M. VERSCHEURE.– Je parle d'une diminution d'un montant de 18,8 k€, avant.

M. ABID.– Il y a un autre souci avec le besoin en fonds de roulement sur l'exploitation, on n'a pas le détail, dans le document, qui saute, du coup, juste après le FRNG.

M. VERSCHEURE.– Il y a une modification du plan comptable, et les charges et les produits exceptionnels ne sont plus reconnus. C'est la raison pour laquelle il n'y a plus d'opérations exceptionnelles.

M. ABID.– Non, pas l'exceptionnel, l'exploitation. Il y a un calcul du BFR,

C'est page 16 du document Analyse financière.

On est passé directement du FRNG au BFR en global. On a pour le détail pour le BFRHE, mais pas le détail pour le BFRE.

Le plus important, et c'est là où je voulais en venir avec ces différentes questions, est sur les différents ratios. L'un est assez inquiétant, celui du taux de vétusté, puisque l'on dépasse le seuil d'alerte. J'ai une question, qu'est-ce qui vous amène à dépasser tout cela, sachant que chaque année on fait des dotations, etc., qu'est-ce qui amène

aujourd'hui à dépasser ce seuil d'alerte ? Toutes nos installations ont été achetées quasiment en même temps et vieillissent quasiment tous en même temps ou est-ce un besoin d'investissement qui se fait ressentir ?

M. VERSCHEURE. – Selon mon analyse, il y a un besoin d'investissement.

M. ABID. – Autre ratio qui devient de plus en plus inquiétant, celui des ressources propres sur les produits encaissables. On se rapproche quand même beaucoup du seuil de vigilance fixée par la DGESIP, les 15 %. Comme je le disais tout à l'heure, c'est quand même assez inquiétant, on a une grosse dépendance aux subventions publiques, de l'Etat, etc. Y a-t-il des pistes d'amélioration ou de solution, justement pour être un peu moins dépendant à l'Etat, peut-être à travers l'apprentissage, la formation continue, des ressources propres ou des prestations de recherche entre autres, qui permettraient de s'échapper du seuil de vigilance qui nous guette assez prochainement ?

M. VERSCHEURE. – C'est un sujet politique.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE. – J'ai l'impression qu'il n'y a plus de question.

Il y a deux votes distincts sur l'exécution budgétaire et l'affectation des résultats.

Tout le monde est-il d'accord pour un vote global, sur l'exécution budgétaire et le compte financier et l'affectation du résultat ?

(Approbaton dans la salle.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Y a-t-il des votes contre ? Aucun.

Faisons un point sur les procurations.

M. LEVRAT. – Mme MOULIN CIVIL a reçu pouvoir de Mme SERT et M. WOLKENSTEIN a reçu pouvoir de Mme ARMINOT.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE. – Y a-t-il des procurations de vote contre ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Aucune.

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Aucune.

L'exécution budgétaire, le compte financier et l'affectation du résultat sont adoptés à l'unanimité.

4.2 Information sur le rapport annuel de performance de l'établissement pour l'année 2017

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Nous accueillons M. MONTFLORE, cellule d'aide au pilotage.

M. MONTFLORE.– Je rappelle que le rapport annuel de performance est un document qui découle de la loi organique relative aux lois de finance votées en 2001. La loi avait pour principal objective de renforcer l'information, la compréhension et le contrôle par le parlement sur les dépenses publiques, d'où l'instauration de missions, de programmes et d'actions, mais également la définition de nouvelles règles comptables et budgétaires. Le rôle également de la loi était de passer à une culture des moyens à une culture de résultat, avec la mise en place de nouveaux indicateurs ou encore la justification des dépenses, et le volet analyse de la performance.

Le rapport annuel de performance est une annexe réglementaire. L'article R.719-701 du Code de l'éducation indique que le rapport annuel de performance de l'établissement qui est préparé par l'ordonnateur est annexé au compte financier. En tant qu'opérateur de l'Etat, l'UPEC doit également être en mesure d'informer et de justifier de son action.

Le rapport annuel de performance rend compte des éléments qui ont été indiqués dans le projet annuel de performance de la même année, c'est le pendant du document que l'on appelle PAPETapete.

Dans le cadre du projet annuel de performance, un certain nombre de prévisions d'activité et des actions engagées avait été défini. L'idée du rapport est de rendre compte de ces éléments, de mesurer et de justifier les éventuels écarts qui surviennent par rapport aux prévisions d'activité qui ont été définies dans le projet.

L'intérêt du projet annuel de performance est de compléter la vision que l'on a à travers du compte financier. En gros, le compte financier serait comment les missions ont été financées, et le rapport est pour quelle performance pour ces différentes missions. L'idée aussi du rapport annuel de performance est d'assurer le suivi de la trajectoire de notre établissement au regard de nos engagements, notamment ceux du contrat de site.

Le rapport annuel comprend un ensemble d'indicateurs issus du contrat de site pour lesquels nous avons défini des prévisions, en lien avec nos tutelles, à l'horizon 2019. Ils constituent un outil de suivi de nos engagements contractuels, mais également d'alerte auprès des décideurs, donc auprès de vous, membres du Conseil d'Administration.

Pour revenir rapidement sur la structuration du document, le rapport annuel de performance d'établissement s'inscrit dans la logique du projet ou rapport national, à savoir nous sommes sur deux programmes, le programme 150 qui est le programme lié à l'enseignement supérieur et à la recherche avec six grandes missions, mais également le programme 231 lié à la vie étudiante.

Notre document se structure effectivement suivant ces missions, mais cette présentation a été adaptée aux spécificités de l'UPEC. C'est pour cela que l'on retrouve dans le projet et dans le rapport sept objectifs stratégiques qui sont issus du contrat de site.

Dans le projet, il est structuré autour de ces sept objectifs stratégiques issus du contrat de site, mais également de 25 indicateurs qui mêlent à la fois des indicateurs nationaux et des indicateurs plus spécifiques. L'idée est que l'établissement s'inscrit

dans un programme national, d'où la reprise des indicateurs nationaux, et dans un programme un peu plus local, avec des indicateurs qui sont en lien avec notre activité, en tout cas avec le suivi que l'on souhaite faire de certains éléments de l'activité.

Toujours sur la structuration du rapport annuel de performance, pour ceux qui ont l'habitude de voir le document, dans le projet 2017, nous avons intégré une nouvelle rubrique, une partie programme d'action. Nous avons mis en place cette rubrique, partant du constat qu'indiquer des prévisions d'activité sans préciser les moyens d'action à engager n'était pas de nature à crédibiliser cet exercice.

La seconde partie du document, programme d'action, a deux objectifs principaux, essayer de décliner de manière opérationnelle les sept objectifs stratégiques de la première partie du document et présenter des actions qui sont censées favoriser la performance de l'établissement et l'atteinte des objectifs. C'est un peu l'intérêt de cette seconde partie. Si l'on se donne par exemple des objectifs en termes de réussite des étudiants, ce serait la première partie, et en seconde partie on définit concrètement quels sont les projets qui seront mis en place pour y arriver.

Je ne vais pas rentrer dans la vie des projets ou les opportunités, c'est une présentation un peu globale du document, de son intérêt et de sa structuration. Je ne vais pas aller plus en détail dans le document, car cela relève plus de la compétence des VP.

Au sein de ce rapport annuel de performance que vous avez pu lire, il est également rendu compte de l'avancée des différentes actions, si elles ont été engagées ou non. C'est aussi l'objectif de ce document.

On a également aussi intégré dans ce document des indicateurs de suivi des actions. L'idée est de pouvoir apprécier la progression de l'action dans le temps. Si souhaite développer telle action, à travers un indicateur, on constate si la chose progresse, si l'on est dans les clous. L'idée est d'avoir un suivi de ces actions de manière pluriannuelle, pour voir si les actions engagées ont un effet concret et mesurable.

Toute action n'est pas mesurable, mais pour les actions pour lesquelles une mesure est possible, on essaie d'intégrer des indicateurs de suivi des actions.

Ensuite, sur la réalisation du document, c'est un document qui est piloté par les VP thématiques, avec l'appui...

Sur le premier tableau, on est sur le taux de réussite en licence. On est dans l'optique, même si le terme peut susciter débat, de la mesure de la performance de l'établissement. Dans la première partie, on a identifié les moyens financiers et, ensuite, que donnent les moyens financiers au service des missions ? Le taux de réussite en licence, par exemple, en trois ans. Dans ces tableaux, dans la partie Cible contrat de site, c'est la cible que l'établissement s'est fixée en lien avec la tutelle ministérielle. Par exemple, pour le taux de réussite en trois ans, la cible qui avait été définie en 2019, concernant la cohorte 2016–2017, est 45 % de taux de réussite. On sera évalué sur la base de ce taux.

Dans cette première partie, on définit des cibles, une prévision d'activité, comme on l'entend, et dans la deuxième partie du document, sur la base de cet objectif, que fait-on concrètement, quelles sont les orientations et les actions ?

Par exemple, dans les indicateurs de suivi, il y avait le suivi de tout ce qui concerne la réorientation des étudiants. Une politique de réorientation est-elle mise en place ? On essaie de mesurer combien d'étudiants ont bénéficié de mesures de réorientation. On est sur un objectif et l'on décline de manière opérationnelle des actions et des indicateurs de suivi. C'est un peu la logique de ce document, dans tous les domaines d'activité.

Cela répond à un objectif de mesure de la performance de l'établissement. Des moyens nous sont donnés par l'État et l'on doit rendre compte de ce que l'on fait, d'où les indicateurs.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE. – Y compris à l'interne, c'est un outil d'aide à la décision politique, voire stratégique. C'est comme cela que l'on peut l'interpréter.

M. GUYARD.– Merci pour votre présentation. Comme j'en ai fait état dans mon précédent mandat, sur les points 4.3 et 4.4 relatifs à la vie étudiante, c'est très incomplet. Sur l'orientation 4.4.2, Créer un réseau de coopération, notamment dans le développement durable, il est écrit : « *Non engagé* ». Il y a quelque chose, à l'UPEC, il y a un réseau de développement durable UPEC.

On est une fédération, on a des associations dans chaque composante, et on ne nous demande jamais, par un simple mail, de compléter le tableau des initiatives engagées. Cela fait que c'est extrêmement incomplet comme rappel.

C'est comme le 4.4.3, Développer des actions sur tous les sites, il est écrit : « *Des actions sont engagées et sont à amplifier* ». En effet, on est tous d'accord là-dessus. Pour préciser toujours le rapport, il faut mettre des phrases... Je l'avais déjà dit.

M. MONTFLORE.– Effectivement, je ne peux pas aller dans le détail des actions ou de leur opportunité, mais effectivement peut-être, à l'avenir, mieux associer toutes les parties prenantes dans la réalisation de ce document. C'est quelque chose que j'entends. Le VP qui aura en charge ce domaine, charge à lui de vous intégrer dans les réflexions.

M. PELLET.– J'ai question très technique. J'étais ce matin en réunion de département sur les questions de HCERES et, comme j'avais lu votre rapport, je voudrais savoir, parce que cela intéresserait tout à fait le département, s'il est possible d'extraire par composante, par département, etc., les chiffres de réussite en licence selon les trois méthodes présentées que vous avez sur l'université ?

En tout cas, je me fais le porte-parole du département, il serait très intéressé par ces chiffres parce que nous ne les avons pas.

M. MONTFLORE.– Oui, c'est tout à fait possible d'avoir ces informations. Après, je n'ai pas toutes les précisions techniques. Elle vous dira mieux que moi.

Mme PERICHON.– Si vous parlez des données statistiques qui sont demandées dans le cadre de l'évaluation HCERES, le service statistique dont je m'occupe est en train

de travailler dessus et, normalement, il devrait y avoir des envois très prochainement aux différentes composantes sur l'ensemble de ces informations.

M. PELLET.– Et à l'intérieur des composantes, y compris par département ?

Mme PERICHON.– C'est par mention de diplôme. Cela va arriver très prochainement.

M. MOUCHET.– Ma question rejoint ce que vous avez évoqué, Madame, juste à la fin. Je trouve intéressant d'avoir ces analyses quantitatives, importantes, mais c'est surtout un outil d'aide à la décision. En cette heure tardive, pourriez-vous identifier justement des axes forts de stratégie à mettre en œuvre par rapport à cela, ou au moins les premières pistes ?

M. MONTFLORE.– Ce n'est pas trop mon rôle d'aller sur ce terrain.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Ce n'est pas le mien non plus. Dessiner des pistes stratégiques relève vraiment évidemment d'une décision politique, d'une équipe constituée, qui aura effectivement à se saisir de cette question. Quand je disais que c'est un outil d'aide à la politique, il est vrai que l'on peut s'appuyer évidemment sur ces schémas. Quelques petites phrases invitent à réfléchir, dans un sens ou dans un autre, dont on peut se saisir ou pas. Pour le coup, il faut vraiment que ce soit une équipe présidentielle constituée qui se saisisse de ces invitations.

Mme LEFEVRE.– Dans le taux d'échec, les redoublements, les réorientations et potentiellement les changements d'université sont-ils pris en compte ?

M. MONTFLORE.– Sur quel indicateur ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– On a les taux de réussite mais pas les taux d'échec. Après, vous pouvez les deviner.

M. MONTFLORE.– Comme indicateur, on prend les effectifs inscrits et on considère ceux qui, sur les trois années par rapport à une même cohorte, passent d'une année à l'autre, donc tous ceux qui ne se retrouvent pas au final... Il y a de la déperdition, ensuite. Notamment, l'indicateur sur le taux de réussite en trois ans ne donne pas

d'information sur le devenir de tous ceux qui échappent à la visibilité. Il se peut que certains rebondissent, mais cet indicateur en lui-même ne donne pas cette information. On se concentre sur une cohorte donnée et, trois ans après, on regarde si cette cohorte a réussi la troisième année. On se focalise sur ceux qui sont restés trois années de suite dans l'établissement. Pour ceux qui sont partis à l'issue des années après, on n'a pas l'information. Ce sont peut-être des étudiants qui réussissent. Un étudiant qui va réussir sa L1 et qui va en L2 dans un autre établissement et qui aurait réussi à l'issue de sa troisième année ne se retrouve pas dans ces chiffres. On ne prend en compte que ceux qui restent au sein de notre établissement durant les trois années.

Cet indicateur ne nous permet d'avoir une vraie visibilité sur ceux qui sont réellement en échec. On a vraiment sur cette visibilité sur l'apport de l'établissement sur une cohorte donnée sur un étudiant resté trois ans chez nous.

Mme LEFEVRE.– Je trouvais les taux bas, donc je voulais savoir si cela rentrait en compte ou pas. La question que je vous ai posée était par rapport aux taux de réussite que je trouvais relativement bas. Ce n'est pas si bas que cela, si ce n'est pas pris en compte.

M. MONTFLORE.– Il y a aussi des éléments de comparaison nationale, si je prends le taux de réussite en trois et quatre ans. Même si les taux peuvent paraître faibles, on se situe dans la moyenne nationale. On n'est pas meilleur, on n'est pas moins bon.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Avez-vous d'autres questions ? (*Il n'y en a pas.*)

C'était un point d'information.

Nous allons finir le point financier avec l'approbation d'une remise gracieuse.

4.3 Approbation d'une remise gracieuse

M. VERSCHEURE.– Une demande de remise gracieuse vous est soumise pour avis, puisque la décision finale relève de l'administratrice provisoire. Cette remise gracieuse concerne une somme de 832,97 €. C'est un indu sur rémunération, une vacation perçue à tort.

La situation financière de cette personne met en évidence qu'elle a des revenus qui sont *a priori* inférieurs à ses charges, puisqu'elle ne touchait, en novembre 2017, que 663 € d'aide à retour à emploi ; en décembre, 686 € ; et d'ores et déjà, elle a un loyer qui s'élève à 691 €. Elle se trouve dans une situation de surendettement *a priori*.

Son contrat de vacation a été mis fin à la fin du mois d'août, et elle n'a pas été renouvelée. Cette personne, pour cette raison, a sollicité le 26 décembre la remise gracieuse de cette dépense, pour laquelle je ne peux qu'émettre un avis favorable.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Je vous encourage à remettre gracieusement cette somme, mais vous pouvez poser des questions et vous exprimer sur ce point.

Je mets aux voix.

M. LEVRAT.– Mme CHEVALIER a reçu pouvoir de M. TUZLU, M. PELLET a reçu pouvoir de M. ALIBERT et Mme MOULOUDI.

M. PELLET.– Il aurait **fallu dire à Mme LE LAGADEC que j'avais déjà deux procurations et que par conséquent je ne pourrais pas prendre la sienne.**

M. LEVRAT.– Cela ne passait pas de toute façon.

M. PELLET.– C'est surtout pour le vote de la **motion : sa voix ne sera pas prise en compte !**

M. LEVRAT.– Vous pouvez vous mettre d'accord sur les procurations que vous vous donnez.

M. PELLET.– **Quand les personnes partent, on ne sait pas toujours qui a donné procuration à qui...**

M. LEVRAT.– Mme MOULIN CIVIL a reçu procuration de Mme CHAUDONNERET.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Vu les départs successifs, c'est la réflexion que je me faisais tout à l'heure, bientôt, il n'y aura plus assez de votants pour recevoir les procurations. C'est un vrai souci. Je comprends que l'on est vendredi en fin d'après-midi, mais...

Les procurations ont été annoncées.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Y a-t-il des votes contre ? Aucun.

Y a-t-il des procurations contre ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Aucune.

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Aucune.

La remise gracieuse est approuvée à l'unanimité.

4.4 Approbation de sorties d'inventaire

M. VERSCHEURE.– Ce n'est pas une approbation, c'est un rendu compte qui est fait au moment du Conseil d'Administration. Les sorties de biens ont été réalisées le 6 décembre, Claude PASQUIER ayant reçu délégation de signature du Président par intérim de l'époque. Au CA du 8 juillet 2016, il avait été donné délégation au Président pour signer les sorties d'inventaire, charge à lui d'en faire une restitution au Conseil d'Administration. C'est la raison pour laquelle je le fais aujourd'hui. Nous ne pourrons faire les sorties d'inventaire de l'année prochaine uniquement si l'administratif reçoit délégation de signature.

Ces sorties d'inventaire ont été réalisées par un prestataire inventariste, dans le cadre d'un marché public. C'est pour la raison pour laquelle la présence de cet inventariste nous a permis de lever la dernière Raider* en 2014 de nos comptes.

Cette sortie d'inventaire a été validée le 6 décembre et concerne un certain nombre de biens immobilisés qui ont été sortis pour réforme, puisque ce sont des biens qui ont été perdus ou volés ou sont devenus obsolètes, totalement amortis pour l'essentiel. Un nombre important, puisque 1 248 biens ont été sortis pour une valeur d'acquisition, au fur et à mesure, de 2,186 M€, mais amortis en presque totalité puisque la sortie au bilan s'est faite pour une valeur nette comptable de 195 k€. Il s'agit pour l'essentiel de biens de faible valeur, obsolètes, totalement amortis, pour quelques-uns perdus ou volés à l'époque.

Pour l'essentiel, 64 %, ce sont des biens informatiques ; 12 %, du matériel d'enseignement ; 10 %, du mobilier ; et le reste s'égrène en fonction de la nature des biens.

Tous les ans, on fait cette sortie pour apurer l'inventaire et assurer le règlement avec la comptabilité, pour avoir un état d'inventaire physique conforme à la comptabilité. Cela nous oblige à vous présenter aujourd'hui ce document.

C'est une information.

M. TEBOUL.– Concernant la destruction du matériel, y a-t-il un contrôle de la destruction et, dans l'affirmative, qui le fait ?

M. ROSSI.– Pour la partie informatique, c'est redonné aux domaines qui détruisent le matériel. Ce sont eux qui font le travail. On stocke et, une fois tous les trois ou quatre mois, ils viennent avec des grandes bennes et ils mettent tout dans la benne. Soit d'autres entreprises, sociétés ou associations pour les personnes handicapées ou autres reconditionnent le matériel, ce qu'elles peuvent le faire, et dans ce cas on laisse le matériel entier.

La question peut-être sous-jacente est de savoir sur des données sont laissées sur les postes de travail, n'est-ce pas ?

M. TEBOUL.– Par exemple.

M. ROSSI.– La réponse est non, mais je n'ai pas les moyens humains, etc. La seule solution est qu'ils partent comme cela. S'il fallait le faire, il faudrait que j'aie du temps ou une perceuse pour percer les disques.

M. VERSCHEURE.– La destruction est assurée par les domaines, de toute façon.

M. GUYARD.– Nous avons pu voir que pas moins de 17 Mac Book Air Pro étaient sortis de l'inventaire. Nous sommes assez étonnés car nous faisons régulièrement des demandes à la DSI pour que l'on remplace nos ordinateurs, et l'on nous dit : ce n'est pas possible, on n'a vraiment pas les capacités. Je m'adresse surtout à la DSI. Là, on va surtout sortir 17 Mac Book Pro.

M. VERSCHEURE.– Ces biens sont obsolètes, pour l'essentiel, des biens sont perdus ou volés. Ce sont des biens qui, à l'occasion de l'inventaire, n'ont pas été retrouvés.

M. GUYARD.– 17, quand même !

M. VERSCHEURE.– Tous les ans, cet inventaire est fait. Les biens que l'on ne retrouve pas, que l'on n'arrive pas à identifier, sont des biens nomades.

Mme GUELTON.– Nous étions dans le bâtiment à côté de l'université, et on nous avait volé tous les vidéoprojecteurs du bâtiment.

M. ROSSI.– C'est bien géré, puisqu'on le sait, ils sont volés...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Les étiquettes que vous avez sur les appareils sont des numéros d'inventaire.

M. ABID.– Du coup, une question se pose. À l'avenir, ne serait-il pas intéressant de ne pas mettre Destruction pour tous, mais de préciser les biens qui ne sont pas voués à être détruits ? Un Mac Book volé ne va pas être détruit. C'est pour voir la proportion. Je reprends la première page, un bien a une valeur brute de 120 k€, un séquenceur

junior 2012, qui a encore une valeur nette de 69 k€, part de l'inventaire alors qu'il n'a même pas été approvisionné à la moitié. Ce bien pèse, en sortie d'inventaire, pour un tiers de l'ensemble : qu'est-il arrivé à ce bien, par exemple, pourquoi le sort-on ?

Mme PASQUIER.– Il a été considéré comme obsolète, malgré sa jeunesse. Cela va très vite.

M. ABID.– Un autre bien a une valeur nette de sortie assez inquiétante, un irradiateur par rayon X : est-il obsolète également ?

Mme PASQUIER.– De mémoire, il est obsolète, mais il faudrait retrouver...

M. ABID.– Pour information, il valait 67 k€ brut, il vaut aujourd'hui 45 k€ brut, et les deux ensemble font quasiment la moitié de la valeur nette de sortie. Ce sont des choses qui amènent des questionnements. Le fait qu'ils soient tous marqués en destruction à la fin amène à poser des questions comme celles de la raison de la destruction de ces matériels.

M. VERSCHEURE.– On pourra rajouter une colonne pour identifier la nature de la sortie.

M. ABID.– C'était les deux seuls objets vraiment notables, et vu combien ils pèsent dans la valeur nette de sortie, c'était important.

M. GUYARD.– Il faudrait peut-être un processus de valorisation de ce que l'on sort, car tout ce qui est dans cette liste n'est pas volé ou perdu.

M. VERSCHEURE.– La plus grande partie est obsolète.

M. GUYARD.– Il faudrait un processus de valorisation, au lieu de détruire. Si l'on détruit, il n'y a pas de valorisation.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Qu'entendez-vous par là, vendre ou donner ?
Nous ne pouvons ni vendre ni donner.

M. VERSCHEURE.– C'est remis au domaine, charge à lui...

Nous tiendrons compte de votre remarque pour l'année prochaine.

4.5 Approbation de la politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement pour l'année 2018

Mme PASQUIER.– Nous vous proposons de reconduire pour l'année 2018 ce qui avait déjà été voté pour 2017, exactement dans les mêmes termes. Il n'y a pas de modification. Dans la mesure où la délibération prévoyait jusqu'au 31 décembre 2017, effectivement, depuis le 1^{er} janvier 2018, on n'est plus encadré par ce dispositif. Il s'agit simplement de reconduire pour l'année 2018 les mêmes modalités de remboursement en matière de frais de déplacement.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Avaient-elles été approuvées ?

Mme PASQUIER.– Oui.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Avez-vous néanmoins des questions sur ce sujet ?

Mme FAURE.– C'est plus une observation sur la manière dont est vécu le remboursement des déplacements, notamment en ce qui concerne la formation. C'est laissé un peu à arbitraire de chaque composante pour le dépassement des frais. S'il y a des frais supplémentaires pour des raisons limitées, on ne peut pas prendre un hôtel dans le cadre très strict qui est de plus en plus réduit. Certains collègues qui partent en formation, maintenant, « zippent » parce que leur composante ne peut pas compléter. Cela pose quand même le problème de l'égalité, notamment de certaines catégories qui ne vont plus en formation, parce qu'elles ne veulent pas avancer de frais ou ne se font pas rembourser. C'est une réalité générale.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est un élément de réflexion important.

Mme FAURE.– En lien avec la RH, sur la manière dont on abonde pour permettre à toutes les catégories d'aller en formation.

C'est quand même une problématique pour certains personnels, qui s'autocensurent, parce que l'on ne fait pas l'avance,

Mme PASQUIER.– On fait toujours l'avance quand elle est demandée.

Mme FAURE.– Oui, mais il faut que la hiérarchie suive.

On est sur des situations vraiment différentes selon les composantes. En ce qui concerne la formation, c'est un élément qui devrait être abordé avec la politique de formation.

J'ai traité des dossiers où c'était un peu à l'arbitraire des chefs de service.

M. TEBOUL.– Nous sommes le 9 mars 2018. Pour des raisons de sécurité, compte tenu de la rétroactivité des textes, il serait intéressant de préciser que ce texte est applicable à compter du 1^{er} janvier de l'année 2018. Il est vrai que l'article 29 indique que les dispositions sont reconduites pour l'année 2018. Implicitement, c'est à compter du 1^{er} janvier. Cela étant, quand même, pour des raisons de sécurité, compte tenu de la date d'adoption, il serait intéressant de mentionner quelque chose d'explicite.

M. BASQUIN.– Il faudrait reprendre votre mention, pas sur le document mais sur les termes même de la délibération, n'est-ce pas ?

M. TEBOUL.– Tout à fait.

M. GUYARD.– Sur l'article 6, les indemnités pour les repas, les horaires m'étonnent toujours. Mettre entre 12 heures et 14 heures entre le repas du midi, et 19 heures à 21 heures pour le repas du soir...

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Le décret de 2006 fixe ces horaires.

M. GUYARD.– Si vous mangez à 11 heures 30, c'est dommage...

M. ABID.– J'ai une petite remarque sur les horaires, qui est loin d'être des plus importantes. Ne serait-il pas judicieux de préciser : heure locale ? Cela prend aussi en compte les déplacements à l'étranger.

M. BASQUIN.– Ce sont des déplacements métropolitains.

Mme PASQUIER.– Oui. Sinon, pour ce qui est déplacement à l'étranger, d'autres articles sont pris en compte.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Je vous propose de vous exprimer sur la base de ce qu'a indiqué M. TEBOUL. Dans la délibération, on mentionne bien les dates de l'année 2018.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Y a-t-il des votes contre ? Aucun.

Y a-t-il des procurations contre ? Aucune.

Y a-t-il des abstentions ? Aucune.

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Aucune.

La politique de l'UPEC en matière de frais de déplacement pour l'année 2018 est approuvée à l'unanimité.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Petit intermède pour la motion.

M. PELLET.– Avant de vous lire la motion, je voulais profiter de la prise de parole pour donner une information suite à la remarque qu'a faite que Mme LEFEVRE qui s'étonnait des 40 %. Les 40 % de réussite, c'est-à-dire 60 % d'échec, il faut prendre ce genre de chiffres avec précaution, parce que je dispose d'un autre chiffre. Si l'on compte le pourcentage d'étudiants qui entament une formation dans le supérieur et obtiennent par la suite un premier diplôme de niveau supérieur, tous diplômes confondus, c'est-à-dire que l'on prend en compte les parcours aléatoires des étudiants qui finissent par avoir un diplôme d'études supérieures. Si l'on prend ce critère, le taux de réussite en France est de 80 % – chiffre de l'OCDE. Ces 80 % placent la France en quatrième position des pays développés derrière le Japon, l'Australie et

le Danemark, loin devant l'Allemagne, la Grande Bretagne, et encore plus loin devant les Etats-Unis. Quand on parle de 40 % de réussite et 60 % d'échec, c'est une tranche de la réalité : **le taux de réussite sur un an en L1**. Si l'on prend tout, avec **les réorientations et sur la durée**, on arrive à 80 % de réussite **à un diplôme quel qu'il soit**, ce qui change complètement le regard sur les études en France. Je voulais faire cette remarque.

Je vous lis la motion que nous proposons au vote :

« Le Conseil d'Administration de l'UPEC a délibéré sur les conditions de mise en place de la loi ORE. Pour les filières qui ne sont pas en tension, le classement des dossiers des candidats constituera une importante charge de travail inutile puisqu'à la fin les étudiants seront acceptés, compte tenu de la confusion actuelle dans les recommandations du ministère sur les procédures de classement. Il est en outre à craindre que celles-ci mettront à terme les universités dans une insécurité juridique qu'il vaudrait mieux anticiper, car soit les filières mettront en place des algorithmes locaux afin de pouvoir traiter la masse des dossiers et la procédure risque fort d'être annulée après recours (la Cnil s'est déjà prononcé contre la gestion exclusive de l'orientation des bacheliers par les algorithmes), soit les filières effectueront manuellement ce classement et une nouvelle charge de travail s'ajoutera inutilement à toutes les charges qui pèsent sur les collègues enseignants et BIATSS, lesquels ont déjà suffisamment à faire.

En conséquence, pour ces filières, le Conseil d'Administration demande aux Directions de départements et d'UFR de ne pas procéder au classement des candidatures d'étudiants, classement qui de fait contribue à la remise en cause du baccalauréat comme seul critère d'accès à l'université. »

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Le Conseil d'Administration ne peut pas demander aux directeurs de filière... Il faudrait trouver une autre formulation.

M. PELLET.– J'ai repris la formule votée par d'autres Conseil d'Administration d'universités.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Conseille ou exprime le vœu que les directeurs... Jusque-là, rien ne me choquait, c'est conforme à ce que vous avez exprimé. C'est plutôt sur ce terme...

M. PELLET.– Propose aux **Directions** de département ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– J'aurais préféré : exprime le vœu, mais vous pouvez proposer...

M. PELLET.– « Propose », si vous préférez à « demande », mais « **exprime un vœu** »... Souhaite ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Oui. Qu'un Conseil d'Administration dise aux directeurs de département quoi faire... Vous êtes-vous même dans des départements, je ne suis pas sûre que...

M. PELLET.– Justement, le Conseil d'Administration donne une orientation à l'université, il en a tout à fait le droit.

J'ai remplacé, si cela convient mieux : « *Le Conseil d'Administration souhaite que les Directions de département et d'UFR ne procèdent pas au classement qui, de fait, contribue, etc., à la remise en cause du baccalauréat comme seul critère d'accès à l'université* ».

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Le baccalauréat, à aucun moment, n'est remis en cause. Ce n'est pas pour discuter sur la fin de votre motion, mais je ne vois pas en quoi le baccalauréat est remis en cause.

M. PELLET.– Toute procédure qui s'ajoute à l'obtention du Bac comme critère d'entrée à l'université, nécessairement, contribue à remettre en cause le fait que le Bac donne l'accès à l'université.

M. TEBOUL.– L'étudiant ne peut pas faire autrement qu'accepter la condition, il ne peut pas dire : j'ai le Bac et j'ai droit. Il doit remplir la condition.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Vu que la réponse est oui ou oui si, ce n'est pas non, je ne vois pas en quoi le baccalauréat perd de sa vertu.

M. TEBOUL.– Il ne suffit pas, en tant que tel. Il faut en plus que la condition soit réunie.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Suffisait-il en tant que tel ?

M. TEBOUL.– A une époque, il suffisait en tant que tel.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Bien sûr, je vois de quel temps vous parlez, je l'ai bien connu. Encore, on ne rentrait pas tous à l'université parce que, parfois, c'était bouché.

Le baccalauréat n'est pas remis en cause, je ne peux pas laisser passer cela.

M. TEBOUL.– Il n'y a pas pour autant une l'automatisme entre le fait d'avoir le baccalauréat et être inscrit à l'université.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Vous auriez voulu aller encore plus loin dans la loi ORE, et que s'instaure l'automatisme ? Je le note.

M. TEBOUL.– Elle n'instaure pas l'automatisme, c'est bien le problème.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Est-ce ce que vous souhaiteriez ?

M. GUYARD.– L'automatisme est de la détermination. La réforme du Bac qui va arriver permet justement de compléter la loi ORE, de ne pas déterminer sur de simples parcours (S, L, etc.), de priver d'un changement d'orientation la dernière année du candidat, d'accompagner. Dans la loi ORE, justement, dans l'article 1, puisque vous êtes juriste, la première phrase est : « *Tout titulaire d'un baccalauréat peut prétendre à des études dans l'enseignement supérieur et le recteur doit, etc.* »

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Je veux bien que vous relisiez la dernière phrase.

M. PELLET. – *« En conséquence, pour ces filières – qui ne sont pas en tension –, le Conseil d'Administration souhaite que les Directions de département et d'UFR ne procèdent pas au classement des candidatures étudiantes, classements qui de fait contribue à la remise en cause du baccalauréat comme seul critère d'accès à l'université. »*

Ce n'est plus le seul critère. Cela veut dire qu'il y en a d'autres. C'est un constat.

Mme FAURE. – Sur le fond, à partir du moment où des filières ne sont pas en tension, cela veut dire que tous les jeunes qui postulent vont être pris. Le classement va juste leur indiquer une orientation. On va dire à un jeune : attention, l'adéquation n'est pas totale. C'est indicatif pour lui, cela lui donner quand même une information. Je prends un exemple, avant, en LEA, des étudiants qui n'avaient qu'une langue postulaient sur une filière avec deux langues. APB permettait cela. Aujourd'hui, on va leur dire : attention, vous n'avez qu'une langue, LEA n'est pas possible pour vous puisque ce sont deux langues sur le même niveau.

M. PELLET. – Si c'était du conseil en orientation, on pourrait dire cela.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE. – C'est de l'information.

Mme FAURE. – C'est un conseil.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE. – Si, dans les éléments pris en compte, il était écrit : vous ne serez pris que si vous avez 18 de moyenne dans les deux langues, je pense que je comprendrais mieux. Dans les filières qui ne sont pas en tension, le baccalauréat suffira.

M. PELLET. – Disons les choses plus clairement. L'ensemble de la loi ORE remet en cause le baccalauréat comme seul ticket d'entrée à l'université, y compris ce que nous avons voté, puisque le Conseil d'Administration a voté à la majorité tout à l'heure les capacités d'accueil définies qui réduisent nécessairement et les attendus. C'est un ensemble de données qui fait que le Bac n'est plus le seul critère pour entrer à l'université.

J'ai ajouté cela, parce que sur le dernier point qui reste, c'est le classement.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– On va laisser cette phrase. Elle me choque, je vous le dis franchement. Je ne peux pas me montrer, sur ce sujet, trop formatée

M. PELLET.– Si cela permet de voter le souhait, on va retirer cette dernière mention. Cela s'arrêtera à : « *ne procède pas au classement des candidatures d'étudiants* ».

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Il me semblait que c'était le point fort de ce que vous avez défendu plus tôt dans l'après-midi.

M. PELLET.– Oui, mais je défends le reste aussi.

M. GUYARD.– On nous fait passer une motion à moitié, au rabais...

M. TEBOUL.– On vous demande de respecter les points de vue différents.

M. BASQUIN.– Peut-on avoir le texte précis pour que l'on puisse l'archiver et l'agrafer à la délibération ?

M. PELLET.– Je pourrai vous l'envoyer après.

M. GUYARD.– Peut-on relire la motion ?

M. PELLET.– « *Le Conseil d'Administration de l'UPEC a délibéré sur les conditions de mise en place de la loi ORE. Pour les filières qui ne sont pas en tension, le classement des dossiers des candidats constituera une importante charge de travail inutile puisqu'à la fin les étudiants seront acceptés, compte tenu de la confusion actuelle dans les recommandations du ministère sur les procédures de classement. Il est en outre à craindre que celles-ci mettront à terme les universités dans une insécurité juridique qu'il vaudrait mieux anticiper, car soit les filières mettront en place des algorithmes locaux afin de pouvoir traiter la masse des dossiers et la procédure risque fort d'être annulée après recours (la Cnil s'est déjà prononcé contre la gestion exclusive de l'orientation des bacheliers par les algorithmes), soit les filières effectueront manuellement ce classement et une nouvelle charge de travail s'ajoutera*

inutilement à toutes les charges qui pèsent sur les collègues enseignants et BIATSS, lesquels ont déjà suffisamment à faire.

En conséquence, pour ces filières, le Conseil d'Administration souhaite que les Directions de département et d'UFR ne procèdent pas au classement des candidatures d'étudiants. »

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est conforme à ce qui a été lu tout à l'heure, amendé effectivement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Y a-t-il des votes contre ? Deux voix.

Y a-t-il des procurations de contre ? Une voix.

Y a-t-il des abstentions ? Trois voix.

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Deux voix.

Qui est pour ? Six voix.

Y a-t-il des procurations pour ? Huit voix.

<p><i>La motion est adoptée à la majorité (six pour, huit procurations pour, deux votes contre, une procuration contre, trois abstentions et deux procurations d'abstention).</i></p>

Vous nous en verrez bien le texte, s'il vous plaît.

M. MOUCHET.– Nous aimerions avec Mme GUELTON, porter un message que nous réduirons, de la part de Caroline OLLIVIER-YANIV. Je ne sais pas si c'est à l'occasion de ce point qu'il faut le faire ou si ce sera une question diverse.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– En questions diverses.

5. PATRIMOINE

5.1 Information sur le projet de rénovation de la dalle

M. POIRET. – Je vais donner un point d'information suite aux travaux du programmiste sur la restructuration de la dalle du campus centre.

Je rappelle que c'est une opération du CPER financée par l'UPEC à hauteur 3,250 M€ et le rectorat à hauteur de 6,750 M€. Cela fait une opération à 10 M€ TTC, toutes dépenses confondues, ce qui tient compte des dépenses d'études, etc.

C'est une opération de restructuration de la dalle, je n'insiste pas trop sur les raisons pour lesquelles il faut la structurer.

J'insiste sur le fait que cette opération comprend un volet technique et un volet paysager. Le volet technique est prioritaire, c'est une question de sécurité et de sûreté.

Le programmiste a regardé la dalle, a fait plusieurs mesures et est revenu avec des scénarios. Pour donner lecture des scénarios, il y en a cinq, du premier, le basique, qui est simplement une opération technique, qui coûte déjà très cher. C'est la simple rénovation de l'existant qui consiste à déposer les réseaux, restructurer la dalle, refaire le revêtement de surface et également la sous-face, corriger les problèmes d'étanchéité, vérifier les endroits où la dalle s'effrite pour reprendre le béton, et corriger tous les dysfonctionnements actuels de la dalle d'un point de vue technique, et il n'y aurait aucun travail paysager. Je vous donnerai les coûts totaux à la fin.

Ce n'est pas le scénario le plus intéressant en termes d'images.

Ce scénario est important, car c'est le basique. Celui-là sera fait quoi qu'il arrive, c'est le scénario technique.

Maintenant, on passe au scénario où il y a un peu de paysager. Le delta du paysager va vous faire un petit delta de combien cela va nous coûter en plus. Je ne vais pas

déflorer le sujet mais, aujourd'hui, avec 10 M€, vous ne faites que le scénario technique. Tous les scénarios suivants demandent à l'université d'investir en plus.

Il y a un scénario 1 basique, un scénario 2 divisé en deux modalités, une plus exigeante que l'autre, un scénario 3 divisé en deux modalités, et un scénario 4 qui est un peu un jeu piano.

Le scénario deux reprend les modalités techniques et choisit également, sur ce qu'on appelle les triangles – pour ceux qui connaissent cette dalle, elle est divisée en plusieurs triangles. Il s'agit de refaire les surfaces des triangles, de changer parfois le revêtement et d'ajouter un peu de verdure. Ce sera du point de vue central, on serait plutôt sur le centre de la dalle à chaque fois. Ce sont des éléments centraux avec un jeu sur les revêtements et avec un peu plus d'espaces verts.

Le scénario 2.2 introduit un percement des triangles. On va conserver certains triangles et en percer d'autres pour rajouter de la végétation, surtout des arbres. La suppression de certains triangles permettrait de planter des arbres qui dépasseraient au niveau du triangle.

Sur le schéma, ils sont plantés dans un tube de béton rempli de terre. Je suis un peu sceptique, connaissant la force des racines, sur cette modalité. Il y a une autre possibilité, de les planter directement dans le sol et de miser sur un arbre beaucoup plus haut qui va dépasser. La dalle ne fait pas plus de 3 m de haut. Il est rare qu'un arbre ne fasse pas plus de 3 m de haut.

Cette solution est plus coûteuse, vous vous en doutez. Un point d'attention, elle suppose la suppression de certaines places de parking. Dans le scénario suivant, ce sont 45 places en moins, ce qui suppose 20 % de stationnement en moins à Campus Centre. C'est un élément à prendre en compte.

Le scénario 3 est à peu près le même que le scénario 2, mais les travaux de surface sont en périphérie de la dalle et pas au niveau central. Au lieu d'avoir quelque chose

au niveau central, vous avez des choses plutôt en périphérie. La différence est une variation sur le positionnement des travaux de réhabilitation paysagère de la dalle.

Le scénario 2 est la même chose avec des arbres.

Pourquoi a-t-il fallu distinguer ces deux scénarios ? L'un est plus coûteux en nombre de places de parking que l'autre. Sur celui-ci, ce sont 55 places de parking en moins ou un quart de places de parking en moins.

Enfin, le dernier scénario, que j'appellerai le Keno, vous avez une grille et, on met un peu au centre et un peu en périphérie, de manière aléatoire, l'idée étant de privilégier une répartition plus hétérogène des travaux paysagers.

Ce qui est important est ce qui suit. Le scénario 1 est le seul qui rentre dans l'enveloppe budgétaire. Il est même 500 k€ de moins, on est à 9,578 M€ toutes dépenses confondues. Tous les architectes avaient prévu du hors taxe, mais le TTC est la seule chose qui nous intéresse, puisque c'est ce que l'on veut dépenser à la fin.

Les quatre autres scénarios, quoi qu'il arrive, supposeront une dépense supplémentaire de l'université. Je ne dis pas que l'on essaiera de ne pas le faire, parce que cela ne rentre pas dans l'enveloppe, mais il faudra réfléchir au fait que ces scénarios, aussi intéressants soient-ils, qui supposent un travail paysager, vont demander un investissement supplémentaire de l'université. Pour le plus « soft » d'entre eux, cela coûtera plus d'un million d'euros de plus. C'est pluriannuel, certes, etc., mais c'est quand même un million d'euros de plus à dépenser. Ils sont tous dans une fourchette de prix équivalente, on est entre 11,1 M€ et 12,500 M€. En surnuméraire, cela fait donc 1,1 M€ à 2,5 M€ supplémentaires.

Au niveau du phasage, la présentation au CA a lieu maintenant. Il y aura une présentation en CFVU, pour que les deux conseils, vie étudiante et Conseil d'Administration, soient informés. Il y aura une présentation sur le site Internet de l'université, avec la possibilité de déposer des commentaires, des observations ou des suggestions. Si vous avez de bonnes idées, n'hésitez pas, on sera preneur.

L'idée est que pendant trois mois, environ, il y ait la possibilité pour l'ensemble de la communauté universitaire de se saisir de ces scénarios et voir un peu ce que vous souhaitez faire.

En juin ou juillet, consultation finale de la CFVU et du CA sur les scénarios, avec un choix.

De septembre à février, ouverture d'un concours d'architecture. Cela prend six mois, le temps de faire l'appel d'offres, de regarder les enveloppes, etc., c'est incompressible.

De février 2019 à février 2020, il y aura un an d'études techniques.

Enfin, de mars 2020 à septembre 2021, réalisation des travaux sur 18 mois environ. C'est un calendrier incompressible. J'insiste sur le fait que c'est incompressible.

C'est un CPER. On est en plus censé avoir tout dépensé fin 2020. Déjà, on va dépasser un peu. Ce n'est pas plus gênant que cela, mais si l'on prend plus de retard, on risque d'avoir un problème sur la faisabilité de l'opération. J'appelle votre attention sur ce point, on ne peut pas se permettre de prendre plus de retard cette année, sinon les crédits risquent de nous être refusés.

M. TEBOUL.– Une réflexion sur la durée de vie des travaux a-t-elle été menée ?

Une fois qu'ils sont réalisés, pendant combien de temps vont-ils permettre d'avoir une dalle viable et qui ne se dégradera pas au point où nous en sommes aujourd'hui ? Les paysagistes et ceux qui font des travaux savent normalement répondre à cette question technique très importante. Parfois, en fonction des projets, les durées de vie ne sont pas les mêmes, de sorte qu'il faut se déterminer par rapport à ce critère. L'intérêt est d'avoir ce qui peut durer le plus longtemps.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– A minima, il y a des garanties décennales.

M. TEBOUL.– Je parle de la durée de vie objective.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Vous avez bien compris que c'était un point d'information, nous n'avons pas à choisir cette après-midi entre tel ou tel scénario. C'était pour montrer aux administrateurs que ce dossier avance, puisque des scénarios sont aujourd'hui dessinés, et il va être procédé à une large consultation de la communauté, de manière générale.

Mme GUELTON.– Il serait intéressant de mettre les coûts de fonctionnement, derrière. Je pense qu'avec arbre ou sans arbre,

M. POIRET.– Cela doit coûter plus cher. On peut leur demander, effectivement.

Mme FAURE.– Dans les travaux, y a-t-il aussi la sous-dalle ?

M. POIRET.– Oui, les travaux techniques, c'est-à-dire le premier point, supposent travaux de surface, ce qu'ils appellent la sous-face, ce qu'il y a entre la dalle à proprement parler et l'espère de revêtement de béton – c'est la sous-face qui a un problème d'étanchéité flagrant – et un travail en dessous puisque tous les travaux de réhabilitation vont supposer de refaire ne serait-ce que le marquage du parking, déjà, mais aussi de déposer tous les réseaux et viabiliser l'ensemble de ces réseaux en essayant de faire en sorte que, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, on n'ait pas beaucoup de tuyaux qui passent partout mais que tout soit canalisé.

Mme FAURE.– Dans la consultation, cela serait-il précisé pour que nous nous fassions des propositions aussi dans le parking ?

M. POIRET.– Oui.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Aujourd'hui, il me semble que nous ne pouvons guère aller plus loin.

Nous avons un dernier point, il faut approuver des contrats et conventions.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1 **Approbation des contrats et conventions signés par l'administratrice provisoire depuis le 15 février 2018**

6.2 **Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président par intérim jusqu'au 14 février 2018**

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est pour information.

M. LEVRAT.– Une partie est pour approbation et l'autre pour information. Les contrats et conventions signés par Mme MOULIN CIVIL sont soumis à approbation du Conseil d'Administration, ce qui ne sera plus le cas par la suite, puisque vous avez voté la délégation d'attribution en début de Conseil d'Administration.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est bien l'approbation des contrats et conventions que j'ai signés depuis le 15 février 2018.

M. BASQUIN.– On va donc avoir une présentation chronologique, si vous voulez bien. Il y a deux registres, le registre antécédent que sont les conventions et contrats qui ont été désignés par le Président par intérim, dont nous vous rendons compte à chaque réunion du Conseil d'Administration. Ces conventions concernent les activités usuelles d'une université de taille importante comme la nôtre. Elles ont trait à la mise en œuvre des formations, de la recherche, elles concernent l'international ou la gestion matérielle et immobilière de notre établissement. C'est quelque chose de classique, c'est du compte rendu. Ce sont des choses que l'on vous présente à chaque séance du Conseil d'Administration. Je pense qu'il n'y a pas lieu d'appeler votre attention plus particulièrement sur telle ou telle convention, comme je le fais certaines fois quand certains actes me semblent ressortir du fonctionnement usuel de notre université.

En revanche, vous avez un deuxième tableau, qui doit être appréhendé non à l'aulne d'un compte rendu, mais dans la perspective d'une éventuelle approbation. Vous avez là une petite dizaine de conventions, qui ont été signées durant les trois dernières semaines par Madame MOULIN CIVIL en sa qualité d'administrateur provisoire, qui concerne la mise en œuvre des responsabilités classiques d'université (formation, recherche, relation internationale et gestion matérielle.)

Formellement, dans l'ordre juridique, on n'est pas sur du compte rendu mais sur de l'approbation, chose qui me paraît ressortir du fonctionnement usuel d'une université.

Mme CHEVALIER.– Est-il possible de projeter les deux tableaux ? J'ai une question non pas sur vos signatures, mais sur les signatures antérieures.

J'ai deux questions de curiosité. La première ligne du tableau concerne un accord de partenariat sur la création de la chaîne Avenir Santé Numérique. Celle-ci a un coût global de 476 M€, dont 226 k€ représentent un coût pour l'UPEC.

Je suis bien d'accord que c'est pour approbation, cela a dû être négocié, etc., mais je m'étonne que le Conseil d'Administration n'ait pas débattu de cette affaire, notamment du coût pour l'établissement. En effet, il y a de nombreuses choses autour de cela. Pour moi, précisément, l'intérêt des chaires relevant des fondations est que le coût de la chaire, d'après ce que j'avais compris des expériences antérieures, était porté par la fondation. C'est une première question de compréhension d'administrateur que je soulève.

Sur ce même tableau, dans les lignes en dessous, je ne sais absolument pas ce qu'est une convention ANR, mais cela fait beaucoup d'argent. J'aimerais savoir de quoi il s'agit.

M. BASQUIN.– Sur la deuxième, j'avoue que je ne peux pas vous répondre.

Marie-Hélène, avez-vous des éléments ?

Mme NOEL.– Pour moi, le ~~deuxième~~ ~~compt~~, c'est le mode **MOPGA**, l'arrivée d'un chercheur étranger qui vient au sein de l'UPEC. Le coût pour l'UPEC est des frais de personnel, si l'on peut dire cela. Il y a une petite partie de personnel que l'on doit financer, mais aussi une partie de personnel est déjà en place.

On a mis cela parce que ce sont des personnels permanents qui vont être mis à disposition sur 10 % ou 20 % de leur temps de travail, ils vont se charger d'assurer un accompagnement de ce chercheur qui arrive.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– C'est de la valorisation de temps de travail.

Mme CHEVALIER.– Cela a-t-il fait l'objet d'une délibération en commission recherche ?

M. BASQUIN.– Je n'en suis pas convaincu. Ce n'est pas une nécessité juridique, mais c'est une possibilité.

Juridiquement, il n'y a pas d'obligation de consulter la CR sur ce type de convention. C'est une possibilité, le débat démocratique est toujours ouvert. Je ne sais pas si parce que si cela a été le cas...

Mme NOEL.– Non.

UN INTERVENANT.– 176 k€ sont-ils déboursés par l'UPEC ?

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Non, c'est de la valorisation de temps de travail. C'est ce que je comprends de l'explication qui a été donnée.

M. BASQUIN.– Peut-être, à l'avenir, pour des questions de méthode, car il y a beaucoup de conventions et vos questions sont très légitimes et intéressantes, mais un peu techniques, si vous pouviez nous les envoyer un ou deux jours avant, nous pourrions venir avec plus d'éléments pour vous éclairer.

Mme CHEVALIER.– Sur la question de la fondation ?

M. BASQUIN.– Sur la première, une réponse est en deux temps. Sur l'opportunité d'un débat sur un projet assez original, assez innovant, il ne m'appartient pas de répondre

là-dessus. Sur le strict plan légal, le Président par intérim avait bien la capacité juridique à signer cette convention, donc, sur le plan du droit, les choses sont orthodoxes.

Après, on est sur des questions de conception plus politique, est-ce que l'originalité du projet, son caractère très novateur nécessitait-il ou non un débat en Conseil d'Administration, ce n'est pas de mon ressort.

Troisième élément...

Mme CHEVALIER.– Ce n'est pas ma question. Ma question est le rapport avec la fondation. Pour moi, on a affaire à une chaire. Pour moi, l'intérêt des chaires de fondation est qu'elles sont précisément financées par des financements extérieurs, donc relatifs à la fondation. Là, on s'aperçoit que sur un coût global de la chaire de 476 k€, en fait sur ces 476 k€, si je lis bien ce tableau, Entre la moitié et un tiers est financé par notre établissement, sans que...

M. BASQUIN.– C'est de la valorisation d'un PU PH ou d'un maître de conférences PU PH de la faculté de médecine. La réponse est un peu similaire à celle que vous a faite ma collègue sur l'autre dossier. On a valorisé le salaire d'un PUPH ou d'un maître de conférences PUPH.

Mme GUELTON.– Affecté à la chaire ?

M. BASQUIN.– Non, au projet. C'est un projet plus global, dont la chaire n'est qu'une composante.

M. PELLET.– Est-ce une augmentation de salaire ?

M. BASQUIN.– Non, c'est de la prise en compte de rémunérations, si je me souviens bien.

Mme CHEVALIER.– Pour moi, une chaire, ou je n'ai rien compris, est quelqu'un qui va occuper, dans une fondation, sur un projet, pendant un temps donné, une position

pour développer un projet, quel qu'il soit. Si c'est à la fois quelqu'un qui existe déjà et en même temps une chaire...

M. BASQUIN.– Votre question est tout à fait légitime, c'est un dossier qui a déjà été instruit il y a à peu près un an. Pour ce que je m'en souviens, on n'est pas sur un dossier de ce qu'elle au sens le plus classique, le plus usuel du terme. On est sur un projet un peu global qui notamment permettait à l'université de bénéficier de la part de ses partenaires de financement, permettant de recruter des contrats postdoctoraux. C'était un des avantages pour notre université. Avec le Président M. MONTAGNE, en son temps, et Frédéric GERVAIS lorsqu'il était Vice-Président du Conseil d'Administration, on s'était interrogé sur l'opportunité et l'intérêt de cette démarche pour l'université, qui n'est pas un projet de chair au sens le plus usuel du terme. L'une des plus-values, si j'ose m'exprimer ainsi pour l'établissement, c'était que la fondation de l'avenir nous finançait des contrats doctoraux. Pour répondre précisément à votre question, c'est de la reformulation, substantiellement, dans les 226 000, il y a de la valorisation de salaire de fonctionnaire, enseignant chercheur, PUPH qui sont en poste à la faculté de médecine de notre université.

Mme CHEVALIER.– Si je reprends la ligne à propos de l'ANR, c'est mentionné : « *dont tant de personnels permanents* ». Là, ce n'est pas mentionné. Il faudrait quand même préciser ces choses-là.

M. BASQUIN.– L'idée n'est pas de vous cacher quoique ce soit. Il y a plusieurs dizaines de conventions, on n'a pas forcément la mémoire de toutes les conventions. De manière extrêmement cordiale, en termes de méthode de travail, si ce type de questionnements, vous pouviez nous les adresser un jour ou deux avant la séance du Conseil d'Administration, on peut relire la convention et vous faire un petit exposé un peu plus circonstancier.

Mme CHEVALIER.– Pour le prochain CA, pour le 30, on aimerait bien avoir les réponses.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Je le note.

M. BASQUIN.– C'est sans souci. C'est tout à fait légitime.

M. ABID.– Pour revenir sur votre remarque par rapport au fait d'envoyer les remarques à l'avance, pour celui-là, cela n'a pas été le cas, mais pour l'approbation et celui qui est voté aujourd'hui, cela n'a été envoyé que mercredi soir, donc pour pouvoir envoyer des questions, un délai de 48 heures est assez restrictif. D'autant plus que c'est la partie qui est votée aujourd'hui.

Après, cela ne me dérange pas de le voter dès aujourd'hui, mais c'est juste que sur des trucs comme cela, ce serait bien que nous puissions avoir le temps de réellement examiner.

M. BASQUIN.– Vous avez tout à fait raison.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Je reviens à la question de Mme CHEVALIER. Je pense avoir eu une réponse entre-temps.

L'UPEC s'est engagé à participer annuellement au financement de la chaire Avenir Santé, à hauteur de 226 k€. C'est décomposé ainsi, 106 k€ qui correspondent à un poste de professeur, 20 k€ au coût de gestion du projet, car ce sont quand même une mobilisation de moyens humains, et 100 k€ au cours de fonctionnement et d'investissement, en particulier la mise à disposition des locaux de la plateforme translationnelle.

C'est dans la convention qui a été signée dès le départ. Ce sont les termes de la convention.

M. BASQUIN.– C'est de la valorisation de salaire, en effet, mais ma réponse était incomplète, il y a un peu de fonctionnement.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Y a-t-il des votes contre ? Aucun.

Y a-t-il des procurations de contre ? Aucun.

Y a-t-il des abstentions ? Aucun

Y a-t-il des procurations d'abstention ? Aucune.

Les contrats et conventions signés par l'administratrice provisoire depuis le 15 février 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Y a-t-il des questions diverses autres que celle qui a été demandée tout à l'heure ?

M. MOUCHET.– Mme OLLIVIER-YANIV ne pouvant être présente aujourd'hui, elle nous a demandé de bien vouloir faire part d'une information. Comme je sais que c'est très tard, que tout le monde sature, je vais raccourcir son courrier tout en le distribuant. Sans doute, elle pourra l'envoyer à chaque membre du CA, puisqu'il y a beaucoup d'absents maintenant.

M. BASQUIN.– On pourra l'annexer au compte rendu.

M. MOUCHET.– Vous avez évoqué en ouverture, justement, qu'il était difficile d'envisager une autre solution démocratique qu'un nouveau CA électif, programmé le 6 avril. Malgré le fait que cette proposition n'ait pas été retenue récemment, elle voyait aussi un intérêt à relancer ce processus. Après les différents conseils centraux, qui se termineront le 19 mars, elle voulait relancer l'idée d'une démission concomitante des deux tiers du CA.

Je ne lis pas l'ensemble du courrier, mais juste les raisons à la fin, les derniers arguments.

« L'organisation des élections générales ne limitera en rien nos capacités de pilotage, puisque les conseils centraux auront pris des décisions essentielles en cette période de l'année. Pour ce qui est de l'évaluation par le HCERES, le travail d'autoévaluation est en cours dans les équipes de formation, les unités de recherche et les services. Les bilans pourront donc être remontés dans les délais impartis. Quant au dépôt du

projet d'établissement et de ses axes stratégiques, il pourra faire l'objet d'une demande de délai. Aussi, et surtout, ce projet d'établissement sera largement nourri par le projet du prochain Président, ou de la prochaine Présidente, et il aura de fait été débattu pendant la campagne électorale générale.

Par le présent courrier je renouvelle solennellement mon appel à démission, à la tenue d'élections générales en mai et d'élection à la présidence en juin. Ce sont les seules voies sérieuses pour mettre fin au blocage qui n'a que trop duré.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs... »

Je vous remercie pour ces quelques minutes d'attention supplémentaire.

Merci d'annexer ce document au compte rendu.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE. – Ce sera transmis à tous les administrateurs.

Je voulais éclairer d'une phrase par rapport aux propos liminaires que j'ai tenus pour éclairer les administrateurs. Je ne peux pas appeler à la démission, que les choses soit claires. Je l'ai dit à tout le monde et de la même façon. Je peux éventuellement uniquement organiser un troisième jour d'élection, vous le savez très bien.

Après, que les administrateurs eux-mêmes soient sur cette position, vraiment, c'est leur entière liberté et responsabilité.

M. ABID. – C'est une intervention rapide simplement pour dire que de nombreux procès-verbaux de Conseil d'Administration manquent actuellement. Il serait peut-être intéressant de les faire voter assez rapidement et de faire en sorte qu'ils puissent être accessibles. Je ne sais pas à quand remonte le dernier, mais il me semble que cela remonte à mai de l'année dernière.

M. BASQUIN. – Il y a un peu moins de retard que cela.

M. ABID. – Cela fait quasiment six mois qu'il n'y a pas procès-verbaux. C'est assez compliqué, d'autant plus qu'il y a une nouvelle équipe d'élus sur le domaine des usagers.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– Il y a des relevés de décision.

M. ABID.– Oui, mais sur les échanges tenus par exemple pour les CA électoraux, parce que c'est l'objet des prochaines semaines, il faut que les nouveaux élus puissent aussi avoir accès à ces documents.

M. BASQUIN.– Le retard existe, vous avez raison. Il a été, dans un passé récent, plus important. Ce n'est pas une bonne réponse, c'est simplement un constat. Nous étions pratiquement à jour l'été dernier. Effectivement, nous avons repris un peu de retard cet automne et cet hiver. Dans un contexte où la relecture précise des procès-verbaux de Conseil d'Administration fait partie de la responsabilité ou de la charge de travail du VP CA, le VP CA a de fait glissé vers l'intérim de la fonction de Président. Le VP CA a démissionné, donc les circonstances expliquent le retard, effectivement, que nous avons pris. Ce n'est pas du tout un manque d'intérêt pour les débats qui existent au sein du Conseil d'Administration. La parole des administrateurs nous est précieuse, on mesure combien ces procès-verbaux sont importants. Voilà les circonstances qui ont amené le fait que l'on ait repris un peu de retard.

M. ABID.– Je comprends les circonstances mais il faudrait responsabiliser un peu le Conseil d'Administration... Je comprends que le VP CA doive relire, etc., mais faire en sorte que chacun puisse relire ses interventions, même si le procès-verbal n'est pas validé par le VP CA,

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.– C'est comme cela que nous procédons.

M. ABID.– Un procès-verbal doit être voté pour avoir une valeur juridique. On va voter des procès-verbaux qui datent d'octobre. Approuver des paroles qui ont été prononcées six mois avant est peut-être un peu embêtant. Il n'est pas très logique d'avoir un délai aussi long. Je ne sais pas comment nous pouvons faire pour faire en sorte que chacun puisse valider au préalable, même si ce sont des brouillons, les procès-verbaux précédents, pour valider en bloc tous les procès-verbaux au prochain CA.

M. BASQUIN.– Je crois que vos propositions sont intéressantes. Nous allons essayer d’optimiser la situation. La difficulté est sans doute plus sur des questions de principe que d’ordre politique. La problématique ne se pose pas en des termes juridiques. Les choses sont sécurisées juridiquement parce que, dans les trois ou quatre jours ouvrables qui suivent chaque Conseil d’Administration, non seulement un relevé de décisions est fait mais plus fondamentalement des extraits de délibération sont établis. Ceci nous sécurise le processus d’élaboration de la décision du Conseil d’Administration.

La difficulté n’est pas du tout d’ordre juridique, nous sommes solides sur cet aspect des choses. Après, il y a toute la valeur essentielle dans une université de la parole des membres de l’instance.

M. TEBOUL.– Je voudrais évoquer une question que nous avons envisagée très rapidement lorsque nous vous avons rencontré. En vertu du Code de l’éducation, le ministre chargé de l’enseignement supérieur est en droit de prendre des décisions qui sont justifiées par les circonstances.

La liste des décisions n’est pas fixée par le Code et il n’existe donc pas une série de questions spécifiques qui correspondrait à une liste limitative. Il en résulte que le ministre peut effectivement d’autorité prendre une décision de dissolution du Conseil d’Administration. Ce point a-t-il été éventuellement envisagé, évoqué, ou discuté avec le ministère, ou cette question, pour l’instant, est-elle totalement mise de côté ?

Mme L’ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Comme vous le dites vous-mêmes, cela ne peut être qu’une décision du ministre en charge de l’enseignement supérieur. Si votre question plus précisément est : ai-je fait quelque chose en ce sens, ma réponse est très claire, c’est non.

Le fait d’avoir nommé un administrateur provisoire n’était pas juste pour...

Je reste à disposition, ne voyez aucune volonté chez moi de m’incruster plus que de raison, que les choses soit claires de ce côté.

Après, on ne peut pas préjuger de l'avenir. Si, bien sûr, les choses s'enkystaient de telle façon que l'on n'en sorte pas, je pense que personne n'aura à le suggérer au ministre en charge de l'Enseignement supérieur, il prendra la décision de lui-même. Ce que je vous dis est de bon sens. Je ne lis pas dans le marc de café.

M. TEBOUL.– Je rappelle que nous avons évoqué la question avec vous.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Absolument, c'est l'un des scénarios. Je crois quand même sans doute vous avoir dit qu'à titre personnel, je ne trouve pas cela souhaitable. Je pense que l'on est dans le cadre de l'autonomie des universités. Un administrateur provisoire, déjà, c'est quelque chose. Après, je pense que cela permet aux instances de se tenir et que l'on puisse avancer vers un CA électif.

M. TEBOUL.– Je souhaite juste une précision pour lever une ambiguïté, dans la question de M. ABID. Je ne sais pas si vous entendiez parler des CA électifs. C'est juste pour préciser, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, qu'il n'y a pas de prise de notes des CA électifs. Si la question était de savoir si l'on peut être au courant de ce qui s'est dit pendant les deux journées de CA électif...

M. ABID.– C'est une partie du tout.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Justement, c'est différent, c'est vrai.

M. PELLET.– il n'y aura pas de procès-verbal des CA électifs.

Si vous voulez avoir effectivement des débats, il faut lire les professions de foi et les discours des candidats qui ont été publiés.

M. BASQUIN.– Je souscris juridiquement aux propos de M. PELLET.

Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.– Un grand merci à vous tous.

La séance est levée à 18 heures 45.